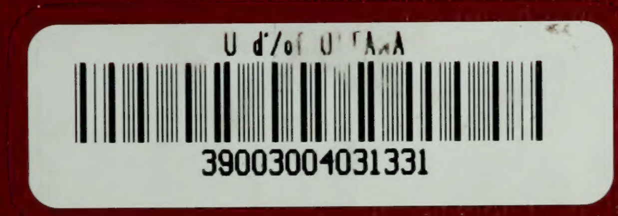
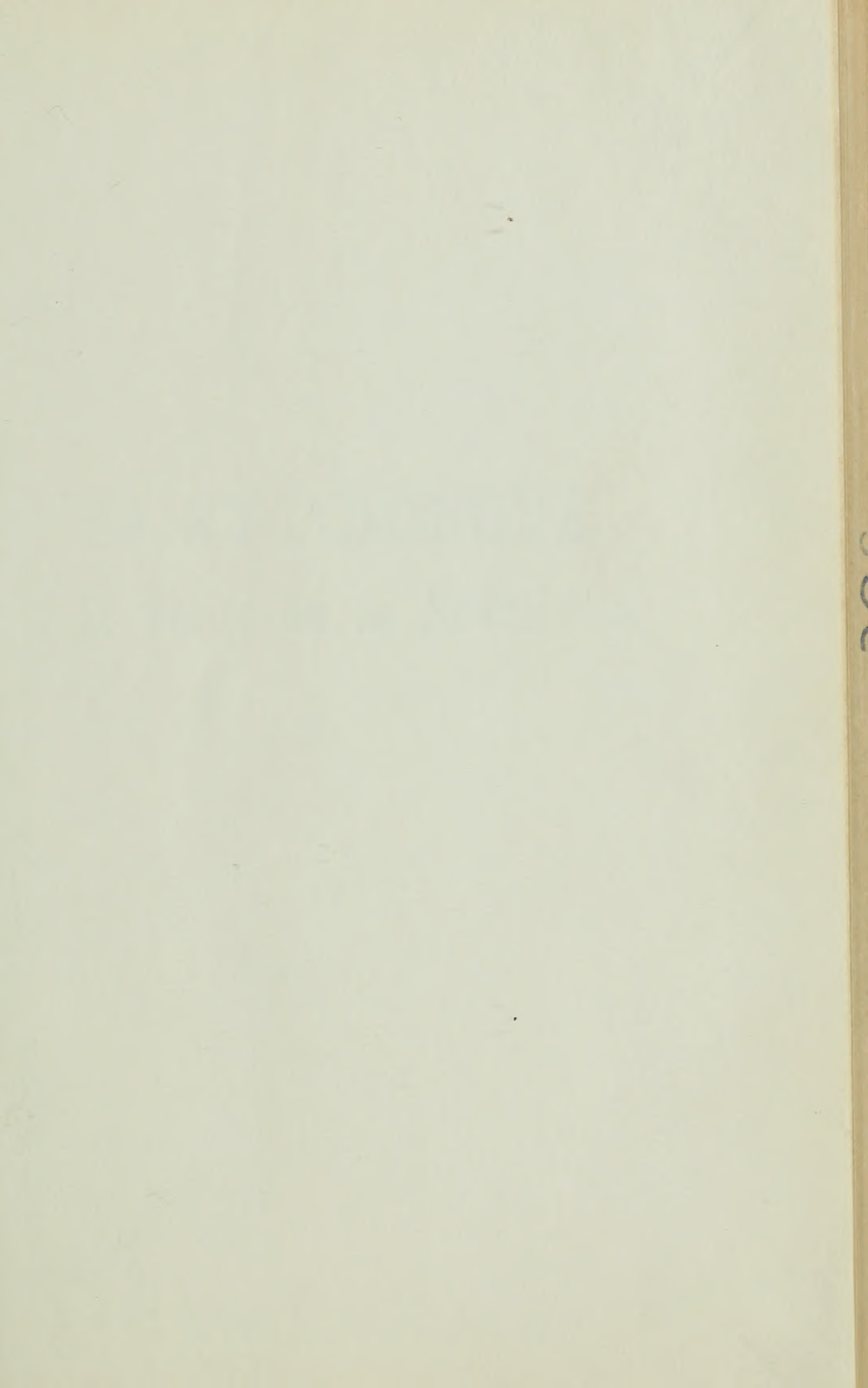

39003004031331

AOUT 14 1969





SAINT-DOMINGUE

à la veille de la Révolution

COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

Albert SAVINE

SAINT-DOMINGUE à la veille de la Révolution

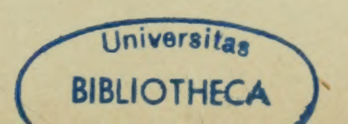
(SOUVENIRS DU BARON DE WIMPFFEN)

Annotés d'après les Documents d'Archives et les Mémoires.

Illustrations documentaires



LOUIS-MICHAUD
ÉDITEUR
168, Boulevard Saint-Germain, 168
PARIS



PRÉFACE

AINT-DOMINGUE à la veille de la Révolution, tel est le tableau qu'a tracé au jour le jour, de 1788 à 1790, un baron allemand d'éducation française qui appartenait à la famille, plus ambitieuse que puissante, plus nombreuse que riche, des Wimpffen.

Ce petit-cousin du célèbre général girondin avait tour à tour fréquenté les lambris dorés des palais et voyagé pour se distraire de ses disgrâces. C'était un observateur et un philosophe que Stanislas de Wimpffen. Aussi libéral que le lui permettaient ses intérêts, aussi colon qu'il pouvait être loisible à un admirateur de Rousseau, on le voit, antiesclavagiste de théorie, proposer aux ministres de Louis XVI qui refusent, une combinaison de traite qui jure un peu avec son humanitarisme de façade. Ne lui demandez donc pas une sûreté, une unité de principes qui n'est ni de son temps, ni de sa race, mais écoutez-le décrire le tableau multicolore de ce qu'il a vu et dont il n'est pas l'élément le moins bizarre et disparate.

Il nous dira le fort et le faible de notre plus riche colonie à la veille de sa ruine. Il déchiffrera comme un vrai devin, dans le brouillard de l'avenir, le sort qui attend des colons qui jouent avec le feu en jonglant, devant des noirs esclaves et nullement traités

en frères, avec les grands mots de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il nous montrera aussi l'île ravagée par le jeu et la débauche et si son verbe est un peu vieilli, il ne croque pas moins d'un trait vif et rapide la fille de couleur, mulâtresse ou quarteronne, instrument de plaisir sans égal, libertine par goût plus encore que par profession.

A ce texte servent de commentaires les jolies gravures d'Abraham Brunias et de N. Ponce, d'Ozanne et de la Brunière, et les dessins plus sévères que nous ont fourni les livres de Labat, de Chambon, de Descourtilz.

SAINT-DOMINGUE
à la veille de la Révolution

Le Havre, août 1788.

Le navire, sur lequel je m'embarque, se nomme *la Vénus*.

Le capitaine qui le commande est ce même M. Cottin, dont le nom a si souvent paru dans les gazettes pendant la dernière guerre, et qui mérita la distinction flatteuse de recevoir une épée de la main du roi (1). Je serai le seul passager à bord et je n'en serai que mieux. Quoiqu'une société un peu variée soit plus nécessaire sur un vaisseau que partout ailleurs, il est si rare de trouver, chez l'espèce de gens qui naviguent, les qualités dont l'harmonie sociale se compose, que je dois plutôt me féliciter que me plaindre d'être seul.

Je partis de Caen sur un cheval entier qui m'eût fait arpenter bien du terrain si j'avais voulu le laisser courir après toutes les juments que son instinct pressentait une lieue à la ronde. Je dînai à Cujas, où je troquai mon indomptable monture contre un bidet de poste, dont j'eus bien de la peine à ranimer la vigueur à l'aide du même instrument dont je domptais les passions de son fougueux prédécesseur, mes éperons.

(1) Cottin commandait en 1772-1780 le corsaire de Dunkerque, *la Marquise de Seignelay*, célèbre pour ses nombreuses prises sur les Anglais. Le roi le gratifia d'une épée d'honneur, puis d'un brevet de lieutenant de frégate pour la campagne. (*Gazette de France*, 18 janvier 1780.)

La marée étant haute, je fus obligé de faire plusieurs lieues dans l'eau jusqu'à la sangle et de courir à franc étrier sur l'Océan. Cette circonstance ne m'empêcha pas d'admirer la richesse et la beauté du pays que je laissai sur ma droite en avançant vers le Havre. Si les badauds, qui y viennent de Paris, afin de pouvoir dire, le reste de leurs jours, qu'ils ont vu la mer, *le vaste Océan* (1), prolongeaient leur course jusqu'ici, ils jouiraient du moins d'un des plus beaux spectacles que la nature puisse offrir : celui d'une chaîne de coteaux où l'on trouve à chaque pas de ces sites délicieux que les Anglais nomment *romantics*, où la campagne, embellie de tout ce que l'art, la culture, un luxe raisonnable peuvent ajouter à ses charmes naturels, n'offre que des tableaux d'aisance, de paix, de bonheur, et forme le plus doux contraste avec cette plaine d'un sombre azur, dont le coup d'œil sévère et monotone est l'image de l'immensité sans bornes dans le calme, celle du combat et de la tumultueuse anarchie des passions dans la tempête. On fait au port du Havre des travaux qui le rendront plus vaste et plus commode. Ils ne sont pas du genre de ceux de Cherbourg, car ils portent le caractère de sagesse et d'utilité qui distingue les entreprises du commerce plus occupé du soin de s'enrichir que de la vanité de paraître riche, tandis que les autres, calculés sur une échelle de grandeur qui pourrait bien poser à faux, ne seront peut-être jamais qu'un monument de la légèreté avec laquelle on les a entrepris.

La ville du Havre n'est presque composée que d'une seule rue, mais si animée, si bruyante, que l'on n'a pas

(1) A la fin du XVIII[e] siècle, les bains de mer n'étaient pas encore à la mode et un voyage de Paris au Havre était tout une affaire, un véritable événement dans la vie. Les bains de mer avaient tout récemment (1760) été introduits dens la thérapeutique par Richard Russell. « En 1767, rapporta Chabo (*Biarritz, itinéraire pittoresque*, I, 260), l'Académie royale des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Bordeaux décerna un prix et une couronne au respectable M. Marat pour son mémoire sur la manière d'agir des bains d'eau douce et d'eau de mer. » (Cité par le D[r] M. Billard, *L'historique des bains de mer*, dans l'*Asepsie*, juillet 1909.)

besoin de voir la mer pour savoir que l'on est dans un port. Des légions de perroquets de toutes les parties du monde, de toutes les tailles, de toutes les couleurs, suspendus aux portes, aux boutiques, aux fenêtres de tous



Carte de la partie française de l'île de Saint-Domingue.
Dessinée par E. Sonis, gravée par Vallence.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

les étages, parlent, sifflent, chantent, crient, babillent comme des... pies. « Ces vilains oiseaux ! me disait mon hôtesse que j'écoutais depuis une heure, je voudrais qu'ils fussent tous au fond de la mer. — Ah ! madame, pensais-je, si vous étiez comme eux dans une cage ! »

En mer, septembre 1788.

Nous mîmes à la voile le 29 août. Une brise favorable nous jeta, en deux fois vingt-quatre heures, hors de la

Manche, et sans un vent un peu trop frais qui nous ballotta pendant quelques jours dans le perfide golfe de Gascogne, nous n'aurions jusqu'ici éprouvé aucune des contrariétés qui rendent l'état de navigation si périlleux et si pénible. Notre principale occupation, notre plus grand plaisir, après celui de nous voir favorisés par le plus beau temps, a jusqu'ici été la pêche, amusement solide qui joint l'utilité à l'agréable, en nous permettant de suppléer, par des poissons frais, la volaille et la viande salée, dont on se dégoûte plus vite sur mer qu'ailleurs. Outre des thons, des bonites, des dorades, des dauphins, nous avons pris une espèce de poisson que l'on nomme des folles. Elles vont, comme les premiers, par bandes, sont plus délicates, mais on les rencontre plus rarement, peut-être parce que la facilité de les prendre en a diminué l'espèce dans ces parages.

Quelques heures de calme nous permirent de prendre hier deux requins. Il fallut un palan pour hisser à bord le premier dont la gueule était armée de cinq rangées de dents. On destina son camarade à être mangé, quoique la chair du requin, d'un blanc fade et blafard, soit imprégné d'un goût fétide et d'une odeur d'urine. Mais qu'est-ce que les matelots ne mangent pas ? Je crois, dit un de nos plus anciens voyageurs, que le diable rôti, bouilli, grillé, traîné par les cendres, laisserait ses grègues dans leurs dents (1). A la pêche succédait la chasse. Le calme qui permet aux oiseaux de distinguer le poisson à une plus grande profondeur et le voisinage d'un navire que ce dernier aime, non pour le plaisir de voir des animaux à deux pieds sans

(1) John Jewitt, dans son *Narrative of captivity and sufferings at Nootka Sound*, raconte qu'il mangea du marsouin et du requin. Il était réduit depuis plusieurs mois aux conserves et jugea la chair du requin très mangeable. Le marsouin lui parut aussi bon qu'à nos pères du xvi[e] siècle qui le jugeaient un mets délicat, surtout bouilli dans du vin avec des herbes odoriférantes. « Cette viande, dit-il, coupée en tranches et grillée n'est pas très différente du bœuf de qualité inférieure : la fumure a l'aspect et le goût peu dissemblables de ceux de la fumure du porc, si bien qu'il est difficile de les distinguer l'une de l'autre. » (Albert Savine, *Un Robinson à l'île de Vancouver*. Revue britannique, avril 1900, 202-203.)

plumes, mais parce que la nouveauté de l'objet l'attire, le calme et le navire avaient assemblé autour de nous beaucoup d'oiseaux, nos maîtres et nos rivaux dans l'art de la pêche. Nous en tuâmes plusieurs, uniquement pour exercer notre adresse, car leur chair noire, sèche et filandreuse, est immangeable pour qui n'est pas dévoré de la faim. Les plus curieux de ces oiseaux sont la frégate et la paille-en-cul ou flèche-en-cul, que les Espagnols nomment *Robo de junca* (queue de jonc) et qui mérite ce sobriquet par deux plumes tellement accolées qu'elles paraissent n'en faire qu'une et qui forment sa queue. Le premier est l'aigle de l'Océan. Il a la taille, les formes, le vol sublime de ce roi des airs. L'un et l'autre, et la frégate surtout, se tiennent presque toujours à une telle distance qu'il est extrêmement rare de pouvoir les tirer à une portée raisonnable. Mais un oiseau que je ne m'attendais pas à trouver en mer, c'est une espèce de hibou. Si celui-ci, en longs gémissements, ne traîne point sa voix, s'il n'a pas, chez les matelots, la réputation dont son confrère jouit chez les vieilles gens des deux sexes, d'être le triste et prophétique organe de la mort, il a du moins la figure, l'existence nocturne, le vol furtif et silencieux de l'oiseau de Pallas. On le nomme ici Poiroux. Je pense bien qu'il est connu des naturalistes sous un nom plus noble et plus sonore.

Jacmel, octobre 1788.

Je suis à terre depuis huit jours et certes je n'avais pas tort de ne me sentir aucun empressement d'y arriver. Quel pays ! quelles mœurs ! quels... ! Mais comme je ne suis plus assez jeune pour céder, sans résistance, à l'empire de la première impression, je me suis résolu à un parti que je crois sage, celui de laisser s'émousser ce que Montaigne appelle la pointe de l'étrangeté, afin de mûrir par un noviciat de quelques mois de silence et d'observation le jugement que je dois porter des hommes, des mœurs, du pays. En attendant, je rendrai compte de la manière dont s'est terminé mon voyage. La constance du beau temps

nous ayant permis de prendre presque chaque jour hauteur, M. Cottin me dit le 24 que si aucun événement extraordinaire ne venait à la traverse, nous verrions le lendemain avant midi la Desirade, ce qui eut en effet lieu vers dix heures du matin, et c'est, depuis que je navigue, le seul exemple d'un rapport aussi exact entre l'observation de la latitude et la mesure du lock, si sujette à erreur, quoique la seule manière d'estimer la route, lorsque l'absence du soleil interdit l'usage du quart de cercle ou de l'octant.

J'arrivais dans un monde nouveau, et cette seule pensée m'eût déjà rendu très attentif à observer la chaîne des îles que nous allions longer sur les deux bords, quand même le plaisir de voir la terre n'y eût pas constamment attaché nos regards. Nous vîmes successivement et sur notre gauche la Desirade qui nourrit quelques esclaves qui y cultivent un peu de café et de coton, ensuite la Guadeloupe, que nous accostâmes assez près pour y distinguer les habitations éparses sur la côte. Nous laissâmes sur la droite et Monserrat, qui paraît n'être qu'une seule montagne, dont le talus rapide est peu susceptible de culture, et la grande île de Cuba dont le nom vous rappellera ceux de milord Axminster, de l'intéressante Fanny, de la bonne madame Riding et de l'abbé Prévost, leur père (1).

Un incident, qui pouvait nous devenir fatal, pensa me priver du plaisir d'en voir davantage. Nous approchions de Saint-Domingue, dont M. Cottin voulait reconnaître la pointe occidentale. La beauté de la nuit m'avait engagé à rester sur le pont. Vers minuit, étant à la poulaine, je crus voir que quelque chose de sombre et de grisâtre interrompait la ligne de l'horizon. A force de fixer cet objet, je reconnus que c'était une terre basse et je jugeai que, portant assez de voiles, avec une bonne brise, nous n'avions plus un quart de lieue à courir. Sans rien témoigner à l'officier de quart ni aux matelots, je fus réveiller le capitaine que je conduisis à l'avant. Sa présence d'esprit fut égale à sa

(1) Ce sont les héros et héroïnes d'un roman de l'abbé Prévost, *Le Philosophe anglais ou Mémoires de monsieur Cleveland*, 1731.

surprise. « Larguez vite les écoutes à tribord », me dit-il. Puis, arrachant la barre au timonier, il commanda de brasser bâbord et nous arrivâmes... Nous n'étions plus à deux encablures de cette terre qui était la petite île de Saona sur laquelle, en cas de naufrage, nous n'eussions trouvé que du sable.

Cette rencontre nous donnant un point de reconnaissance positif, nous nous élevâmes au large et je fus me coucher pour quelques heures. Nous avions la côte méridionale de Saint-Domingue en pleine vue à mon réveil. La brise, qui venait de terre, nous apportait le confus mélange des émanations de tous les aromates, parmi lesquels l'odorat distinguait le suave parfum de l'acacia-buisson. La variété des aspects, la nouveauté des formes, sous lesquelles une végétation rapide développe, sous un ciel brûlant, des productions inconnues aux zones tempérées, cette terre, dont aucune voix n'interrompait le silence, dont aucune trace de culture ni d'habitation ne troublait la solitude, attachèrent longtemps mes yeux et ma pensée (1). Soit négligence des timoniers, soit que des courants inconnus nous eussent fait dériver, nous nous trouvâmes à l'entrée de la nuit tellement affalés sur une côte à pic, vers l'embouchure de la rivière de Naiba, que nous restâmes tout à coup sans vent pour nous en tirer et sans fond pour jeter l'ancre. Il fallut mettre la chaloupe et le canot à la mer afin de nous remorquer.

Je vis avec plaisir la rivière de Naiba, une des plus con-

(1) « Rien n'égale la richesse et l'abondance des libéralités de la nature dans le règne végétal. Les mornes, les vallons et les plaines présentent de toutes parts une profusion et une variété charmantes d'arbres précieux par leurs productions et d'arbustes délicats dont les fruits excellents et d'une saveur acide offrent des rafraîchissants antiputrides, singulièrement propres à l'entretien de l'économie vitale sous un climat dont les ardeurs tendent continuellement à opérer la dissolution et l'appauvrissement des liqueurs organiques... Satisfait des productions spontanées, l'Espagnol n'a pas été curieux de naturaliser dans cette partie de l'île les productions végétales de l'Europe. A peine un très petit nombre a-t-il passé la mer. » (Ducœurjoly, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, I, Introduction, CXCIII-CXCIV.)

sidérables de Saint-Domingue, s'acheminer vers l'Océan à travers une large vallée et se diviser, au-dessus de son embouchure, en plusieurs canaux qui forment un coup d'œil très agréable. Cependant, rien n'annonce que cette belle contrée soit ni cultivée, ni habitée, et c'est dommage, car je doute que l'on trouve ailleurs un territoire qui offre à la fois un sol plus varié à la culture et plus de ressources d'agrément et d'utilité au cultivateur, pour lequel le voisinage d'une rivière navigable est toujours un grand avantage, en ce que la voie d'eau simplifie, accélère et facilite le transport des denrées. Le cours de cette rivière semble tracé exprès pour former une barrière naturelle entre les possessions françaises et espagnoles. C'est ainsi qu'en avaient d'abord jugé les commissaires français chargés de la démarcation des limites, mais les raisonnements sonores des commissaires espagnols en décidèrent, dit-on, autrement et la France perdit un terrain précieux, sans que l'Espagne, qui le laisse en friche, y ait gagné autre chose que de resserrer le territoire de sa voisine (1). C'est quelque

(1) « Une première ligne de démarcation, écrit Placide-Justin qui avait eu communication des papiers de sir James Barskett, agent du Gouvernement britannique dans les Antilles, une première ligne de démarcation avait été tracée, à la fin du XVII[e] siècle, entre les deux territoires. Trente ans ne s'écoulèrent pas sans que de fréquentes attaques et de sanglantes rencontres entre les propriétaires limitrophes de la ligne ne remissent en question les abornements des frontières. En 1730, on établit une nouvelle délimitation, mais ce ne fut qu'en 1776 que ces dispositions reçurent enfin une forme légale et furent réglées par un traité définitif connu sous le nom de *Traité des limites* et qui plaçait aux Anses-à-pitres, pour la côte du sud, la frontière de la partie française que les conventions de 1730 avaient portée jusqu'à la pointe de la Béate. Au nord, il les restreignait au fort Dauphin et à la baie de Mancenille. dix lieues à peu près en deçà de la fixation déterminée à la suite de la paix de Riswick en 1697. Ces positions de l'étang Saumâtre, des mornes du Chaos, de la Montagne Noire, de Saint-Raphaël et de Vallier, bordaient les deux Etats dans l'intérieur de l'île de telle sorte que, presque sur aucun point, excepté dans la profondeur des deux langues terminées, l'une au cap Saint-Nicolas et l'autre aux caps Tiburon et Dame-Marie, les établissements français ne s'étendaient pas à plus de dix lieues des côtes. Le littoral qui les embrassait en avait plus de deux cent trente des Anses-à-pitres à la baie du Fort-Dauphin. La ligne intérieure des frontières n'avait guère qu'une longueur de quatre-vingts à quatre-vingt-dix lieues. (*Histoire politique et statistique de l'île d'Hayti*, 129-130.)

chose, sans doute, mais l'Espagne paraît depuis longtemps avoir oublié que la force d'un État dépend moins de son étendue territoriale que de sa population. Ce qu'il y a de plus extraordinaire en cela, c'est que, dès 1698, cette même rivière de Naiba était nommée dans les lettres patentes pour l'érection de la compagnie de Saint-Domingue comme formant avec le cap de Tiburon les limites de la côte du Sud.

La Saint-Domingue espagnole est infiniment plus vaste, plus fertile, mieux arrosée que la française, mais on y trouve en général trop peu d'industrie et trop de moines. Je suis très persuadé que leurs terres sont bien cultivées, leurs revenus bien administrés. Les moines ont toujours été de bons économes et des cultivateurs intelligents, mais j'observerai que des usufruitiers célibataires, travaillant pour un nombre fixe de successeurs et non pour une postérité illimitée, s'attacheront moins à étendre qu'à perfectionner leur culture. C'est déjà un bien sans doute, mais c'est un grand mal, un mal dont l'intérêt du gouvernement souffre plus que tout autre, que de multiplier, dans les colonies surtout, des établissements qui entravent la population et, par contre-coup, les défrichements, c'est-à-dire la culture, l'industrie, le commerce, etc. Supposons qu'il y ait à Saint-Domingue cinq mille moines ; substituez-leur autant d'hommes mariés : il en résultera que dans vingt ans, ces cinq mille moines seront remplacés par une population de trente à quarante mille individus défrichant, plantant, recueillant et payant à l'État, à raison de dix piastres par tête, au delà de deux millions tournois. Je veux encore que cette somme soit absorbée par les frais d'une administration nécessairement plus étendue. Alors il resterait toujours au souverain, comme bénéfice net, le produit de ses droits, tant sur l'importation des denrées coloniales que sur l'importation des marchandises dont le privilège d'approvisionner les colonies appartient incontestablement aux métropoles, chargées du soin de les défendre, c'est-à-dire de les conserver.

Depuis Naiba jusqu'à l'île d'Altavela, nous longeâmes

une côte inégale et d'un aspect triste et sévère. Dans toute cette étendue, je ne vis pas la moindre trace de culture. Les colons espagnols, naturellement paresseux et sobres, se contentent d'élever des troupeaux dont le lait les nourrit et de planter du tabac qu'ils fument étendus dans un hamac suspendu à deux arbres (1). Les plus actifs font, avec les Français, un commerce assez languissant de bétail,

(1) « Moins ambitieux et plus paisibles dans leurs habitudes, les colons espagnols négligent des soins qu'il faudrait donner aux dépens de leurs repos et de leur douce oisiveté. Ils savent se contenter de si peu que l'abondance leur paraît au moins inutile. Une vie frugale entretient en eux une vie robuste qui les met au-dessus du dégoût de la vie. Des cases, recouvertes des branches du palmiste dans tous leurs sens, ont pour base quatre pieux fichés en terre. Leurs meubles consistent en un hamac, ou plus souvent un cuir de bœuf, une table d'acajou, quelques chaudières, des gamelles, des canaris d'une poterie si mince que l'eau en transsude et du bois de chandelle qui sert à les éclairer. Heureux au milieu de cette vie simple et exempte de besoins, ils ne sont point contrariés par l'ambition ou par des désirs qu'ils ne pourraient remplir. C'est pourquoi ils se laissent voluptueusement aller à leur penchant naturel, à cette tranquille indolence qui les retient une grande partie du jour dans un hamac suspendu à deux arbres où ils se balancent et jouissent de la vue de la verdure en récréant doublement leur sensuelle imagination par le son d'une guitare qui pourtant finit par les endormir. Leur frugale nourriture, que les hommes prennent séparement, se réduit à du poisson salé, à du tassau (*tasso*) et de l'ooille (*olla*). Ces mets sont fortement assaisonnés de piment, de thym et de tomates. Les Espagnols boivent de l'eau qu'ils aiguisent parfois avec un peu de tafia. Ils remplacent le pain par les patates, les ignames, le tailleau ou chou caraïbe, la cassave et le riz. Ils font usage de café au déjeuner et de chocolat à souper. Dans l'intervalle de ces repas, ils aiment à flatter leurs palais avec des pistaches de terre crues ou plutôt torréfiées sous la cendre chaude au milieu de leurs enveloppes. Cet esprit d'insouciance engage les Espagnols à cultiver peu, si ce n'est quelques comestibles qui n'exigent pas beaucoup de soin ou du tabac avec lequel ils font des échanges. Ils élèvent beaucoup de troupeaux et ont de fort beaux haras, dont ils vendent les produits dans la partie française. Leurs chevaux, qu'ils appellent *bayahondros*, sont vigoureux et les plus estimés. Leurs hattes (haras), qui ont pour chef un *majoral*, ont également des pionniers (*peones*) ou lanciers qui veillent aux animaux, les rasssemblent au besoin et les soignent quand ils sont malades, ou à course de cheval les prennent à l'éperlin quand il s'agit de les vendre. Cet exercice très fatigant, et par cela même paraissant incompatible avec le caractère indolent de l'Espagnol, lui convient néanmoins, en raison de l'indépendance qui en est la prérogative. » (Descourtilz, *Voyages d'un naturaliste*, II, 436-438.)



Cap et môle Saint-Nicolas.
Dessin d'Ozanne, gravé par N. Ponce (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

parmi lequel les chevaux connus sous le nom de Bayahondros sont l'article le plus cher, et de *Tasso* ou porc fumé (1). C'est eux, sans doute, qui fournissent aujourd'hui au commerce de l'Europe l'excellent tabac, connu sous le nom de Saint-Domingue, car à peine les habitants de la partie française en cultivent-ils assez pour leur usage particulier (2). Nous longeâmes Altavela à la portée du pistolet. Cette île n'est qu'un rocher parsemé de quelques places vertes et qui, en attendant qu'un solitaire, d'une vocation bien déterminée, vienne y bâtir son ermitage, sert de retraite à une grande quantité d'oiseaux aquatiques. Il est bon de la reconnaître lorsque l'on veut atterrir dans la partie sud de Saint-Domingue, ce qui n'est pas difficile, car elle se voit de très loin, sous la forme d'un vaisseau de premier rang chargé de toutes ses voiles, ce qui lui a sans doute fait donner par les Espagnols le nom d'Altavela.

(1) Le *tasso* ou *tasseau* est à proprement parler de la viande coupée en aiguillettes, frottée de jus de citron et séchée au soleil.

(2) « La ville de Santo-Domingo est pauvre et mal peuplée parce qu'il s'y fait peu de commerce, écrit un voyageur du XVIIIe siècle... Les maisons de Santiago sont mal construites, n'étant que de misérables chaumières uniquement propres à garantir des injures de l'air, mais les Espagnols n'y regardent pas de si près. Occupés à vivre comme dans le premier âge du monde, ils n'ont en vue que de mener une vie frugale, et en se procurant le nécessaire, — et quel nécessaire ! — de couler des jours tristes et ennuyeux pour toute autre nation à qui il faudrait les passer de la sorte. Cette prétendue ville n'est qu'une bourgade sans murs ni fortifications, ouverte de toutes parts... Cette ville, on le comprend, ne fait aucun commerce et ne subsiste qu'à la faveur de ses hattes qui lui fournissent une grande quantité de bétail qui se vend aux Français. Il s'y fait pourtant du tabac qui est estimé et qui se porte en feuilles à Santo-Domingo. Les carottes ou andouilles que l'on en fabrique se vendent aussi dans la partie française. Ce petit intérêt lie beaucoup plus ses habitants avec les nôtres que ceux de la partie du Sud qui nous détestent. Aussi la capitale se plaint-elle incessamment qu'ils enfreignent la loi du Prince en traitant avec des étrangers mais Santiago, où l'on mourrait de faim sans cela, s'embarrasse peu de toutes les défenses qu'on lui réitère de temps en temps... Ses habitants, ayant voulu quelquefois se tirer de la misère, en ont toujours été empêchés par l'autorité de l'Audience royale, car on y travaillerait à de l'indigo et à d'autres productions qui rendraient cet endroit fort riche. On l'a éprouvé, mais cette Audience, on ne sait pourquoi, vint à la traverse et l'on fut contraint de tout abandonner. (Nougaret, *Voyages intéressants dans différentes colonies*, 73-76.)

Après que l'on a doublé cette île, la fréquence des habitations que l'on voit le long de la côte indique que l'on a passé de la partie espagnole à la partie française. Le 31, vers neuf heures du matin, nous étions par le travers de la base de Jacmel. La brise s'étant levée du large, nous y donnâmes et je débarquai encore avant midi.

Jacmel, février 1789.

Je n'ai jamais mieux compris que je ne le fais ici jusqu'où peut aller l'influence du climat. L'espèce de relâchement, que l'excessive chaleur produit sur les organes, agit avec le même empire sur les facultés morales. On est tout aussi paresseux à penser qu'à agir. Le moindre travail est une fatigue, la moindre contention d'esprit un travail. D'après cela, vous devez vous attendre à me trouver aussi peu de suite dans les idées que de méthode dans l'art de les rendre. A mesure qu'un objet fera naître une pensée, je l'écrirai, si j'en ai la force.

Partout ailleurs l'espèce humaine se divise en deux classes. La première, et la plus nombreuse, celle du peuple proprement dit, simple, crédule et grossier, n'a guère que les vices qui dérivent nécessairement de l'état social où tous voudraient que chacun n'agît que pour tous et où, dans le fait, chacun n'agit que pour soi. Ses vertus sont celles du dernier ordre, c'est-à-dire celles qui, plutôt innées qu'acquises, n'exigent dans leur usage aucun des sacrifices qui impriment un si grand caractère à la vertu. La seconde classe, et la moins nombreuse, est celle de l'homme qui se distingue du peuple par la naissance, l'éducation, la fortune, les emplois, le savoir ou le degré d'esprit qui équivaut à ces avantages en rendant celui qui les possède tour à tour agréable, utile, nécessaire ou redoutable aux autres. Souple, facile, éclairé, bon par faiblesse et méchant par calcul, rarement dupe et quelquefois fripon, on trouve à la fois chez lui et des vertus dont l'éclat excite l'admiration ou l'envie, et des vices dont l'immoralité se dérobe sous les charmes de l'amabilité ou le vernis des grâces.

Cette division n'a point lieu ici. Vous en verrez la raison, 1° dans le dénombrement des différentes classes qui forment la population; 2° dans l'uniformité de principes et de mœurs que nécessite un état social, dans lequel on ne connaît que deux classes distinctes, des maîtres et des esclaves. Outre que cette uniformité dans les rapports, qui lient ou divisent les membres d'une société, doit être regardée comme avantageuse en ce qu'elle prévient les effets, toujours désastreux, d'une inégalité de plus, ajoutée à celles qui dérivent nécessairement de l'état social et de la nature humaine, elle réduit et simplifie les observations d'après lesquelles on peut tracer le caractère d'un peuple. Mais comme il faut toujours qu'un certain nombre de préjugés bizarres impriment le sceau de la folie sur tout ce qui a rapport à l'espèce humaine, c'est ici la couleur de la peau qui, dans toutes les nuances du blanc au noir, tient lieu des distinctions du rang, du mérite, de la naissance, des honneurs, et même de la fortune, de sorte qu'un nègre, dût-il prouver sa descendance directe du roi nègre qui veut adorer Jésus-Christ dans la crèche, dût-il joindre au génie d'une intelligence céleste tout l'or que renferment les entrailles de la terre, ne sera jamais aux yeux du plus sot, du dernier des blancs, que le dernier des hommes, un vil esclave, un noir.

Il a des parents à la côte, telle est l'expression par laquelle on manifeste son mépris, pour peu que l'on soupçonne qu'une seule goutte de sang africain ait filtré dans les veines d'un blanc, et la force du préjugé est telle qu'il faut un effort de raison et de courage pour oser contracter avec lui l'espèce de société familière qui suppose l'égalité. Vous voyez donc que le chaos de prétentions qu'embrouille ailleurs la diversité des rangs est aisément débrouillé ici. En Europe, la connaissance des différents degrés d'égards, de considération, d'estime plus ou moins sentie, de respect plus ou moins profond, est une science qui exige une étude particulière, et comme l'extérieur ne répond pas toujours au titre, il faut un tact bien exercé, bien sûr, un grand usage du monde pour savoir distinguer, à point nommé, le patri-

cien du prolétaire, le noble du vilain, etc. Ici, au contraire, il ne faut que des yeux pour savoir ranger chaque individu dans l'ordre auquel il appartient. Ainsi vous savez, sans que personne vous le dise, que, depuis le gouverneur investi du pouvoir et décoré des ordres du roi jusqu'au fripon qui, des galères de Marseille, apporte ici l'empreinte



Le débouquement de Saint-Domingue par les caïques.
Dessin et gravure de N. Ponce. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

flétrissante que la main du bourreau imprima sur son omoplate (1), tous les blancs y sont pairs. Ce respect pour la

(1) Des forçats libres ou évadés sont devenus de gros propriétaires à Saint-Domingue, tel ce Louis Ladvocat, échappé des prisons de Saint-Christophe qui s'était établi à Jacmel. « Comme peu de personnes, disent MM. de Chateaumorand et Mithon (1719), étaient informées de cette condamnation, on l'a laissé tranquille. Aujourd'hui, on pourrait lui donner sa grâce à la condition qu'il donne 10 000 livres pour bâtir des prisons ou culs-de-sac. » (*Archives des Colonies.*) Ils sont habitants au même titre que les autres et ils couvrent de leur mépris les officiers du roi moins

couleur, qui, comme tant d'autres convictions, ne serait qu'une sottise aux yeux de la raison est, cependant, la loi suprême, le palladium auquel tient la destinée des colonies. Cela est peut-être très ridicule à dire, mais cela est ainsi et cela ne peut être autrement, parce que l'on a fait, dans la fondation de ces colonies, une faute qui a nécessité tous les autres vices de leur établissement.

Pour intéresser l'avidité des riches, on a donné une telle étendue aux concessions, que chacune, en prenant le café pour terme moyen, peut aisément produire un revenu net de cinquante mille francs. Mais comme un homme seul ne saurait ni défricher, ni planter, ni récolter une étendue de deux cents carreaux de terre (1), je ne sais quel génie infernal imagina de faire cultiver l'Amérique par des Africains (2). Un abus en entraîne un autre. A la trop grande étendue des terrains concédés, on ajouta bientôt celui d'accorder au même individu, et en dépit de la loi qui le défend, deux, trois et jusqu'à quatre concessions, suivant que l'on est ou recommandé par les ministres, ou protégé par les administrateurs de la colonie, dont ce procédé doit retarder et la culture et la population, en ce qu'il n'y a point de propriétaire, quelque riche qu'on le suppose, qui le soit assez

---

rentés qu'eux. « Il n'y a, dit M. de Brach, lieutenant du roi à Léogane (1700), aucun homme dans cette colonie, qui ne se croie plus que nous officiers du roi, quoiqu'ils ne soient pour la plupart que des engagés, banqueroutiers ou gens de sac et de corde, galériens qui se sont sauvés ici ou y ont été envoyés, gens sans honneur et sans vertu. » (De Vaissière, *Saint-Domingue*, 55.)

(1) Une concession, dit ailleurs Wimpffen, est de 200 carreaux. Comme le café ne réussit très bien que dans les montagnes, il faut toujours supposer un quart du terrain incultivable, et en assignant un autre quart pour ce que l'on nomme savanes, c'est-à-dire pâturages, pour l'emplacement de l'habitation et de ses dépendances, etc., il en résulte qu'il reste cent carreaux à mettre en valeur. Chaque carreau produit un millier de café, ce qui donne à peu près cent pistoles de revenu.

(2) C'est Las Casas, défenseur des Indiens, qui fut l'apôtre de l'introduction des nègres en Amérique (1517). Il en existait déjà, bien entendu, dans les colonies espagnoles, puisqu'on savait dès 1511 qu'un nègre faisait plus de travail que quatre Indiens. (Ordonnance du Gouvernement espagnol, citée par Antonio de Herrera, *Descripcion de las Indias occidentales*, 235.)

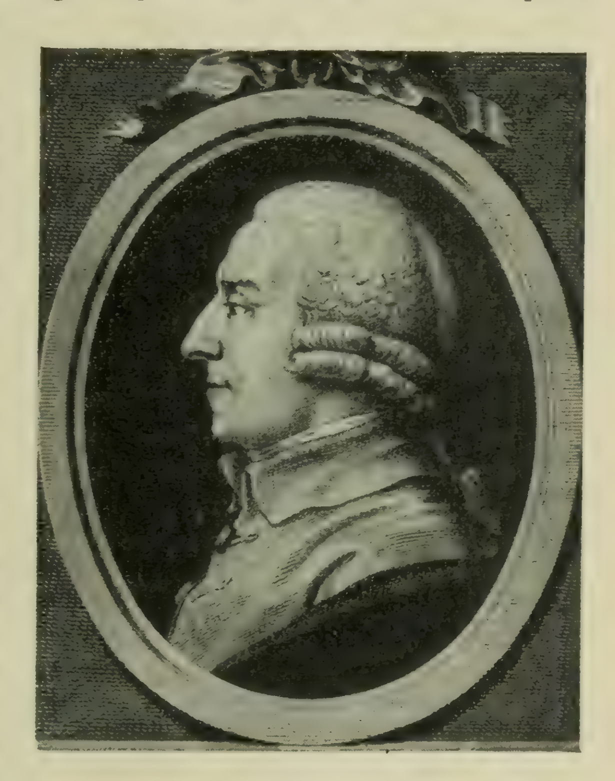
pour entreprendre d'établir à la fois plusieurs habitations. Pour éluder la loi, on se fait expédier le titre d'une concession vacante, sous le nom d'un parent ou de tout autre quidam, et le Gouvernement, qui a senti le besoin d'une bonne loi, reste insensible à la nécessité de la faire observer. La négligence ou plutôt le désordre, à cet égard, va même si loin que des terres, déjà concédées, mais tout à fait abandonnées des propriétaires, par l'impuissance de les cultiver, ont été reconcédées à d'autres, et sont devenues ainsi un objet de litige entre l'ancien et le nouveau possesseur. On avait encore cru pourvoir à cet inconvénient par la loi qui réunit au Domaine une concession à l'égard de laquelle le propriétaire n'a pas rempli, dans le terme fixé, les engagements qui lui en assurent la possession, tels qu'une certaine mesure de terre cultivée par un certain nombre de nègres, etc. Mais il en est de cela comme du reste, c'est-à-dire que cet acte d'une justice rigoureuse, mais nécessaire, n'atteint plus jamais que le colon obscur et dénué de protection.

Supposons actuellement que l'on eût réduit la mesure des concessions à vingt carreaux, pour la culture desquelles les bras d'une pauvre famille européenne eussent suffi, il en résulterait que la même étendue de terre, sur laquelle on voit aujourd'hui végéter quelques nègres, porterait et nourrirait quatre-vingts individus, et il n'y a aucun doute que cette terre ne fût beaucoup mieux cultivée par dix propriétaires résidants que par celui qui, à deux mille lieues de ses possessions, n'a d'autres garants du soin et de la fidélité avec lesquelles elles sont régies que l'intelligence d'un économe ignorant ou la probité d'un gérant préposé. Les Anglais ont suivi cette méthode à la Barbade et cette île est, en proportion de son étendue, la plus riche et la plus peuplée des colonies anglaises. Si donc, d'après l'observation judicieuse de Labat, il est vrai que c'est le nombre des blancs qui fait la force des colonies, il faut aussi convenir, avec ce voyageur, que le nombre des blancs ne peut être composé que de ce que l'on nomme les petits habitants. Je me hâte de détruire la seule objection spécieuse

que des gens mal instruits, ou de mauvaise foi, peuvent opposer à ce mode de population, l'insalubrité du climat. Je réponds d'abord que cette insalubrité consiste beaucoup plus dans le défaut de régime, dans les excès auxquels les Européens s'abandonnent en arrivant ici, que dans le vice du climat. Je dis que c'est leur intempérance qui leur rend la température si fatale. Je réponds en second lieu que les premiers cultivateurs de Saint-Domingue, ceux qui, dans l'origine, faisaient ce que font aujourd'hui les nègres, étaient ce que l'on nommait alors des engagés ou *trente-six mois*, à raison des trois années qu'ils s'engageaient à servir un habitant (1), qu'il y a ici des sous-divisions de concessions cultivées par des blancs, lesquels vivent dans une honnête aisance, et ces preuves de fait sont des argu-

(1) Ces engagés, venant après les boucaniers, ont constitué la deuxième couche des blancs. Ils appartenaient généralement à la lie de la population française. On les recrutait le plus souvent dans les prisons et les hôpitaux. « Ceux, dit un mémoire de M. d'Armigny (1714), qui se présentent ou qu'on envoie à Saint-Domingue pour s'y habituer, sont d'ordinaire gens sans aveu et dénués de tout bien. » Pour Du Casse, « c'est un hasard quand un engagé projette un établissement. Les gens qu'on nous envoie sont si rebutés du travail de la terre et de la misère qu'ils ont supportée qu'ils prennent volontiers tout autre parti par préférence. » (Vaissière, *Saint-Domingue*, 43 et 49.) On s'efforçait cependant de faciliter leur établissement. « On leur donne, remarque d'Armigny, on leur donne un terrain comme de 7 à 800 mètres en carré pour y faire leur habitation : on leur avance depuis deux jusqu'à douze nègres. Ce n'est pas un petit travail que de défricher un terrain inculte depuis au moins deux cents ans, si ce n'est depuis la création du monde. On ne tire presque aucune utilité de ces nègres nouveaux et maladroits la première année; ils n'entendent pas la langue et il leur faut un temps pour se faire au climat et pour apprendre à manier la cognée. Ils tombent malades. Il s'en estropie et il en meurt. Il faut de plus nourrir l'habitant pauvre comme eux. On lui donne de la farine, du vin, des outils pour travailler, bas, sculiers, etc., pour lui et pour sa famille s'il est marié, de la toile pour ses nègres, des remèdes en cas de maladie et généralement tout ce qui est utile pour le soutien de la vie et le défrichement de son habitation. Il se passe quatre ans avant que ce pauvre habitant puisse entrer en paiement sur ce qu'il doit et au bout de ce temps, en remettant d'une main au magasin de la compagnie les fruits qu'il a recueillis, il y prend de l'autre ses nouveaux besoins, et enfin il se passe douze où quinze ans avant que cet habitant se voie une sucrerie roulante avec trente nègres, franc et quitte envers la Compagnie. » (Cité par Vaissière, *Saint-Domingue*, 43-44.)

ments sans réplique. Les Européens ont, je le sais, plus de peine à se faire au climat. Un travail forcé les tuerait infailliblement, mais il n'en est pas moins vrai que dix blancs acclimatés au sol feront, sans abuser de leur force, l'ouvrage de cent nègres, parce qu'ils le feront avec plus de volonté, avec plus d'intelligence, par conséquent avec plus de fruit. « Il est démontré par l'expérience de tous les siècles et de toutes les nations que l'ouvrage des esclaves, quoiqu'il ne coûte en apparence que les frais de la nourriture, est le plus cher de tous en dernière analyse. L'homme qui ne peut acquérir de propriété n'aura jamais d'autre intérêt que de manger et de travailler le moins possible (1). » Les colons qui prétendent le contraire, sont ou des paresseux, ou des sots, ou des imposteurs. Je vous parle d'après ma propre expérience et je n'ai certainement ni l'usage ni



Adam Smith.

Portrait gravé par B.-J. Prévost.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, livre III, chapitre II. Cet ouvrage fut une des bases de la campagne antiesclavagiste qui fut la revanche anglaise du rôle de la France dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis.

le degré de vigueur qu'exigent les travaux agraires. « La chaleur et le peu de salubrité dont les Européens couvrent leur inaction dans les colonies, dit un voyageur estimable, et bon observateur, n'est que le prétexte de la faiblesse où sont parvenus des hommes intempérants, débauchés et trop vains ou trop sensuels pour continuer le travail des mains. »

D'ailleurs que signifie cette misérable objection du climat? La population blanche ne peut-elle se soutenir ici que par des émigrants d'Europe? Y est-il défendu aux femmes d'y faire des enfants et a-t-on jamais entendu dire que l'air de sa patrie ait tué un créole? Ayons des mœurs à Saint-Domingue. Que les colons, usés par un libertinage crapuleux, au lieu de ces concubines noires, plombées, jaunes, livides, qui les abrutissent et les dupent (1), épou-

(1) « L'organisation des négresses et des mulâtresses, propre au climat de Saint-Domingue, y jouit de toute la perfection que la nature accorde à leur espèce, tandis que celle des blanches s'y altère en très peu de temps et ne fait qu'y languir. On ne sera plus étonné d'apprendre que le goût des Européens s'accorde souvent avec leur choix et dicte leur préférence pour les femmes de couleur autant pour le moins que la nécessité... Ces femmes, naturellement plus lascives que les Européennes, flattées de leur ascendant sur les blancs, ont rassemblé, pour le conserver, toutes les voluptés dont elles sont susceptibles!... Impudiques, sans honte, elles ont acquis sans peine une supériorité décidée dans le libertinage, et les blanches, souvent délaissées, se vengent ailleurs de leurs rivales victorieuses par la haine et le plus profond mépris... Comme leurs agréments passent assez vite, elles se pressent d'amasser. Bien différentes en cela de leurs semblables en Europe, elles en diffèrent encore par un autre côté, car elles passent généralement pour être fidèles à celui qui les entretient... Que cette vertu soit réelle ou non, elles la font payer cher. Leur luxe est prodigieux; il fait bien voir jusqu'où peut aller l'aveuglement des hommes que l'amour et la vanité dévorent. Il n'est sorte de bijoux dont elles ne soient pourvues. Les toiles les plus fines, les mousselines et les dentelles les plus précieuses sont prodiguées à leur usage. Elles n'épargnent rien enfin de ce qui peut relever leurs appas rembrunis. On se récrie souvent contre leurs dépenses exorbitantes, mais en procurant le débit des manufactures de France, elles sont la cause utile d'un impôt volontaire que la métropole applique sur le libertinage des colons. » (Girod-Chantrans, *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique pendant la dernière guerre*, 181-184.) En 1687, M. de Cussy, note de Vaissière, proposait d'envoyer vendre au dehors les mulâtresses espagnoles qui causaient le plus de démoralisation dans la colonie, et en 1713, MM. de Blénac et Mithon écri-

sent des femmes de leur couleur, et bientôt ce pays offrira à l'œil de l'observateur un aspect tout différent.

Jacmel, mars 1789.

Vous savez que j'ai toujours partagé, comme je partage encore, les sentiments des écrivains qui réclament contre le trafic infâme que nous faisons à la côte d'Afrique. Mais en rendant hommage à la pureté de leurs motifs, je me permettrai deux observations. C'est d'abord que les auteurs qui ont écrit sur l'esclavage des nègres, d'après des rapports exagérés ou faux, et sans pouvoir juger par eux-mêmes ni de l'espèce d'hommes pour laquelle ils plaident, ni de leur existence dans l'état d'esclavage, ont justement mérité le reproche de n'avoir combattu que par de vaines déclamations un abus dont les avantages compensent les défauts. J'observerai en second lieu que toute démarche de ce genre devant avoir un but d'utilité commune, il est dangereux, même illicite, de soulever l'opinion contre un ordre de choses qui intéresse la santé et la fortune publiques, sans offrir en même temps un remède infaillible à un mal nécessaire. Nous n'avions pas besoin de

vaient : « Le nombre des garçons est plus considérable que celui des filles, ce qui jette les garçons dans le désordre par des concubinages presque publics avec des négresses et des mulâtresses. » L'exemple vient même quelquefois de haut et, à un moment, M. de Gallifet, lieutenant du roi au Cap, est menacé d'être inquiété pour s'être violemment emparé d'une négresse. « la plus belle des quatre ou cinq qui le gardent autour de son lit ». (De Vaissière, *Saint-Domingue* 75-76.) « Les mœurs, note Placide-Justin, étaient tombées dans un grand relâchement dans ces contrées qu'on ne regardait guère que comme une terre de passage et sous un climat où les femmes blanches, nubiles presque dans l'enfance, mais vieilles presque aussitôt qu'elles avaient été nubiles, ne pouvaient fixer l'amour que pour quelques instants, tandis que l'ardeur du sang africain, et plus peut-être encore leur triste position sociale, jetait les femmes esclaves et les mulâtresses dans les bras des Européens. Un recensement authentique nous apprend qu'en 1774, sur 7 000 femmes de couleur libres, Saint-Domingue en comptait 5 000 qui vivaient concubinairement avec les blancs et dont cependant une faible moitié seulement se livrait à une prostitution publique. » (*Histoire politique et statistique de l'île d'Hayti*, 145.)

ces messieurs pour savoir que l'esclavage est une chose odieuse. Que diraient-ils à l'Esculape qui soigne leur santé, s'il ne leur offrait, dans un épanchement de leur bile philanthropique, pour tout soulagement, que des invectives contre le mal qui les consume?

Notre siècle n'est malheureusement que trop fertile en réformateurs politiques qui se hâtent de démolir un édifice irrégulier, sans avoir ni les talents ni les matériaux nécessaires pour le reconstruire sur un plan mieux ordonné.

Un seul raisonnement bien simple répondra à tout. Vos colonies, telles qu'elles sont, ne peuvent plus exister sans l'esclavage. C'est une vérité affreuse à dire, mais le danger de la méconnaître peut entraîner les plus terribles conséquences. Il faut donc maintenir l'esclavage ou renoncer aux colonies, et comme dix-huit à vingt mille blancs ne sauraient contenir 460000 nègres (1), autrement que par la force de l'opinion, le seul garant de l'existence des premiers, tout ce qui tend à la détruire est un attentat contre la société. En vain, les turbulents amis des noirs cherchent-ils à étayer leur doctrine de l'exemple des États-Unis d'Amérique, où, hors les Carolines et la Virginie, on ne connaît aucune des cultures qui exigent de nombreux ateliers.

Dans le reste de ces États, le nombre des esclaves se réduit à si peu de chose qu'il est facile de les suppléer par des domestiques blancs. Ils y sont élevés avec tant de soin, traités avec tant d'humanité que si la loi, qui les émancipe à un certain âge, ne produit aucun effet désavantageux sur la fortune des maîtres, elle n'ajoute autre chose au bonheur des esclaves que la satisfaction de remplacer un service forcé par un service volontaire. Enfin, les États-Unis, en proscrivant la future importation des nègres, ont en même temps pourvu à ce que la culture ne souffrît point de cette proscription. Que nos antinégriers fassent de même, qu'ils

(1) D'après le dernier recensement de Barbé de Marbois, la population blanche s'élevait à 40000 individus, la population de couleur et les nègres libres à 30000 et celle des esclaves à 600000 environ. Ducœurjoly donne d'autres chiffres : 30826 blancs, 27548 hommes de couleur libres et 465429 esclaves.

substituent à leur vain bavardage des lois positives (1), des moyens efficaces, des mesures sages. En un mot, qu'ils soient les amis des noirs sans être les ennemis des blancs.

N'imaginez pas que je prétende ni justifier l'esclavage ni dissimuler les maux qu'il engendre nécessairement. Je ne connais point de corruption morale plus contraire aux mœurs, aux lumières qui les adoucissent, aux vertus qui les purifient, je dirai même à l'esprit de subordination si nécessaire dans un état monarchique, car comment celui

(1) L'agitation esclavagiste (ce fut un de ses premiers résultats) provoqua une recrudescence de rigueur contre les noirs, en dépit ou sous le couvert du Code noir. Ainsi, une déclaration royale de 1777 interdit aux noirs, esclaves ou affranchis, et aux mulâtres de séjourner en France. Un édit de 1778 défend le mariage entre noirs et blancs, contrairement au Code noir. Des ordonnances du gouverneur de Saint-Domingue, en 1727 et 1779, défendent aux curés de rédiger aucun acte pour les noirs se disant libres, aux noirs de porter les habits des blancs, de se faire donner les titres de monsieur et de madame, etc. Cet esprit de réaction ne s'attaqua pas seulement aux esclaves, mais, ce qui est plus dangereux, aux affranchis, surtout aux métis, qui forment une classe intelligente, ardente et riche. De là viendront les maux qui désoleront les colonies durant la Révolution. (Léon Deschamps, *Histoire de la question coloniale en France*, 326-327.) « Bien que la loi les affranchît de la domination des individus, dit Placide-Justin, les hommes libres de couleur étaient considérés, dans toutes les possessions françaises, comme une propriété publique, et, comme tels, ils étaient exposés aux caprices de tous les blancs. Ils n'étaient pas régis par la même législation que les Européens. Quand ils avaient atteint l'âge d'homme, on les obligeait à un service de trois ans dans la maréchaussée, milice instituée contre les nègres marrons, mais que la prudence des gouvernants réforma, quand ils se furent aperçus qu'un fréquent contact entre des esclaves en état de rébellion et les noirs libres qu'on opprimait, pouvait devenir dangereux pour l'existence de la colonie. Les hommes de couleur étaient, en outre, pendant une grande partie de l'année, sujets à la corvée pour la réparation des chemins, et dans les compagnies de milice dont ils faisaient partie après l'expiration de leur service régulier, les officiers ne leur épargnaient aucune des vexations qu'ils pouvaient exercer contre eux, soit au profit des blancs, soit seulement dans le désir de nuire et de tourmenter. Un arrêté les avait depuis longtemps exclus de toutes les charges publiques, même de toutes les professions dont l'exercice suppose une éducation libérale. Ils ne pouvaient être ni avocats, ni médecins, ni prêtres, ni pharmaciens, ni instituteurs, et ce préjugé qui proscrivait la couleur de la peau poursuivait la race noire jusqu'à ce que l'union du sang blanc l'eût purifiée pendant six générations consécutives. » (*Histoire politique et statistique de l'île d'Hayti*, 143-144.)

que l'usage du pouvoir le plus illimité a habitué à n'en reconnaître aucun se pliera-t-il au joug des lois qui contrarient sa volonté ? Comment le despote se soumettra-t-il au prince qui ne dit jamais que *nous voulons*, quand lui ne dit jamais que *je veux*? Peut-être eût-on pu prévenir les conséquences de ce genre d'insociabilité en déléguant au chef militaire de la colonie une plénitude de pouvoir dont l'énergie pût en imposer à l'esprit d'indépendance naturel aux colons, mais la crainte, assez raisonnable, qu'il n'en abusât, celle, bien ou mal fondée, qu'un gouverneur habile et ambitieux ne profitât un jour de ce même esprit pour leur faire secouer le joug de la métropole, fit imaginer l'expédient de subordonner les uns aux autres les pouvoirs, c'est-à-dire le gouverneur, le conseil, l'intendant, de sorte que ces autorités, toujours rivales et jamais d'accord, pour ne citer qu'un seul exemple de la nullité de leur influence sur les volontés particulières, ne sont pas même encore parvenues à mettre en vigueur un seul article du Code Noir (1). Que font donc là toutes ces autorités?

(1) Malgré le soin qu'avait eu le Code noir de régler les obligations des maîtres à l'égard de leurs esclaves; l'insouciance des propriétaires n'avait pu être stimulée. On leur devait deux habits de toile chaque année et l'on oubliait volontiers de les leur distribuer. « Quelques modiques qu'ils soient et peu suffisants pour l'entretien du nègre, encore ne les lui fournit-on pas et rien n'est plus commun que d'en voir nus. » (*Le Patriotisme américain ou Mémoires sur l'établissement de la partie française de Saint-Domingue*, 28.) Souvent la nourriture est insuffisante. « Les nègres volent la nuit, écrit M. de Gallifet (1702), parce qu'ils ne sont pas nourris par leurs maîtres », et quatre-vingts ans plus tard le baron de Saint-Victor note dans son *Essai* : « A Saint-Domingue, les trois quarts des maitres ne nourrissent pas leurs esclaves et leur dérobent presque tout le temps de repos que les lois leur attribuent. C'est trop et ces malheureux se jetteront tôt ou tard dans l'horreur du dernier désespoir. » (De Vaissière, *Saint-Domingue*, 174.) Duval-Sanadon, au contraire, en 1786, compare le sort des nègres à celui des ouvriers ou des paysans d'Europe. « Les cases à nègres, dit-il, ne sont sûrement pas des palais, mais au lieu de les comparer à des tanières d'ours comme le fait Charlevoix, il serait plus juste de dire qu'elles ressemblent aux maisons de nos paysans... Qu'on se figure d'abord une rue tirée au cordeau et dont chaque maison est à la distance des autres de 36 à 40 pieds. Sur quelques habitations, chaque ménage a la sienne. Dans d'autres une seule en réunit deux et jusqu'à trois, mais dans tous les cas une famille que l'on suppose composée du

Moins de mal qu'elles ne pourraient, et encore moins de bien. Chaque administrateur, calculant sur l'incertitude de sa passagère existence, laisse au hasard le soin de la félicité publique et songe à sa propre fortune, car on n'a pas oublié ici que Galvam, le seul des vice-rois des Indes qui n'emporta de son gouvernement que l'estime et l'amour des peuples, ne trouva à son retour en Portugal que le mépris et la misère (1). De tels exemples devraient bien

père, de la mère et de deux ou trois enfants, est logée sur une superficie de 20 pieds en longueur sur 15 de largeur... Des poteaux d'un bois dur, tels que le chêne du pays, l'acajou, le tendre à caillou, etc., sont plantés en terre à 3 pieds de profondeur, 4 pieds de distance et 6 ou 7 pieds d'élévation ; l'intervalle est rempli par un clissage formé de lattes de palmier ou de tel autre bois à la fois dur et flexible. Ils sont les maîtres de recouvrir eette mince cloison d'un mortier fait avec une terre tufeuse et blanchâtre sur laquelle ils passent la truelle, ce qui donne alors au dehors de la case un air de propreté. D'autres, plus paresseux ou moins délicats, s'en tiennent à leur clissage. La hauteur de la case est déterminée par les grandes fourches qui, destinées à porter le faîte et les chevrons, sont de 4 à 5 pieds en terre, de 13 à 14 d'élévation et à la distance de 12. La couverture est quelquefois en latanier, plus ordinairement en têtes de cannes : c'est le chaume des îles... Quant à la distribution intérieure, la voici : la salle en entrant, puis la chambre à coucher et puis un cabinet. Point de plancher : ils n'en ont pas besoin : seulement un galetas qu'ils forment à peu de frais pour débarrasser leur logement de tous les objets dont l'usage n'est pas habituel... Le lit d'un nègre n'est guère recherché, mais dites-moi si celui d'un paysan offre le modèle des raffinements du luxe. Quelquefois il consiste dans une simple natte faite de la côte du bananier et il a cela de commun avec les habitants de l'Inde, même de la classe la plus riche qui, tourmentés par la chaleur, préfèrent à toute autre cette couche molle et fraîche. Un plus grand nombre, craignant l'humidité du terrain, construisent leurs lits d'une autre manière. Ils fichent quatre pieux en terre, y posent des traverses en palissades de palmier ou de bois d'orme sur lesquelles ils établissent une paillasse remplie de feuilles de bananier ou de paille de maïs, et ce lit en vaut bien un autre. Quant à la couverture, elle n'est pas fort nécessaire dans un climat où les blancs eux-mêmes se contentent d'un seul drap qui souvent est de trop. » (*Discours sur l'esclavage des nègres*, 65-69.)

(1) Antoine Galvam (1505-1557), fils de l'historien Duarte Galvam, gouverneur des Moluques dont il effectua la conquête, refusa la couronne que lui offraient les peuples qu'il avait vaincus et se contenta du titre d'apôtre des Moluques. Revenu en Europe, il trouva l'esprit de João III prévenu contre lui et fut destitué (1540). Il tomba alors dans une telle indigence que l'homme qui avait donné au Portugal un revenu de plus d'un million de cruzades dut

apprendre aux souverains à honorer, plus qu'ils ne le font, des vertus qui sont les plus sûrs garants de l'obéissance et du respect des peuples pour le pouvoir qui les gouverne.

J'ai dit que je regardais l'esclavage comme pernicieux aux mœurs et aux lumières. Si, lorsque je vous parlerai avec quelque détail des différentes classes qui forment la population de Saint-Domingue, je puis triompher de mon penchant à l'indulgence, je ne trouverai, dans les mœurs de ses habitants, que trop de preuves à l'appui de cette opposition, et si je vous disais en attendant qu'ici l'éducation, d'accord avec la nature, loin de prêter à la jeunesse un appui contre l'influence du climat, loin de retarder le progrès du développement trop rapide de ses facultés, loin d'en prévenir l'inévitable épuisement, la pousse sans relâche de l'adolescence à la décrépitude, qu'elle ne laisse pas même aux jours de l'innocence le temps de se colorer du fard de la prudence, que la jeunesse et l'âge mûr y languissent également privés, l'une, de l'éclat de sa fraîcheur, de la naïveté de ses grâces, l'autre, de l'ascendant que la sagesse, l'expérience, le calme des passions leur assurent, et qu'enfin, de l'alliage révoltant de tous les ridicules, de l'ignorance et de la sottise à prétentions avec tous les vices d'une immoralité, qui n'a même pas la séduction pour excuse, résulte un composé qui présente l'humiliant tableau de l'humanité parvenue à son dernier période de dégénération; alors, partagé entre le doute, l'indignation et le mépris, peut-être m'accuserez-vous de calomnier à la fois et l'homme et la nature, et vous n'aurez raison qu'en me supposant assez injuste pour ne pas savoir faire les exceptions que réclame toute règle générale.

Jacmel, mars 1789.

S'il fallait commencer le dénombrement des différentes

se réfugier à l'hôpital de Lisbonne où il languit dix-sept ans. « Sa renommée, dit de lui Faria de Sousa dans son *Asia portugeza*, ne pourra jamais périr tant que le monde durera, car ni les rois faibles, ni les méchants ministres, ni la fortune aveugle, ni les siècles d'ignorance, ne peuvent avoir de prise sur une réputation si justement méritée. »

classes d'habitants par la meilleure, il ne serait pas impossible que celle qui se trouve être la première dans l'ordre établi ne devînt la dernière. Ce n'est pas là, je le sais, ce que prétendent les colons que l'on rencontre en Europe. Aussi exagérés dans l'opinion de leur supériorité, que dans l'énumération des prétendus délices qui marquent chaque instant de leur vie par une jouissance, selon eux, le noir est ici au blanc ce que la brute stupide est à l'ange de lu-



Baie de Jacmel.
Dessin d'Ozanne, gravé par N. Ponce.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

mière. Que, dans un pays où l'esclavage nécessite une ligne de démarcation bien prononcée entre le maître tout-puissant et l'esclave, dont la soumission doit être illimitée, les blancs aient cherché à renforcer de tous les préjugés favorables l'opinion de leur suprématie, c'est ce qui est tout simple. Mais que des hommes auxquels il faut au moins supposer la conscience de leur imperfection parviennent à croire sérieusement et à vouloir persuader aux autres qu'une prétention, qui n'est pas même l'ouvrage de l'amour-propre, puisse justifier l'absurdité de celles qu'ils fondent sur la couleur de leur peau, c'est ce qui est d'autant plus absurde, qu'en raisonnant d'après leurs principes, il faudrait que le

Provençal basané et l'Espagnol au teint olivâtre s'avouassent d'une nature inférieure à celle du Hollandais ou du Suédois, et, s'il est vrai, comme on ne peut en douter, que Dieu fit l'homme à son image, ne devons-nous pas respecter dans la couleur même des nègres, le rapport qui, dès lors, existe nécessairement entre le créateur et son ouvrage ? Mais que le préjugé de la couleur subsiste, puisqu'il est nécessaire. Autant vaut celui-là qu'un autre. Cependant que ceux qui le réclament se persuadent bien qu'il ne les garantira des dangers, qui menacent tout imposteur démasqué, qu'autant que l'illusion aura pour appui les deux vertus dont l'on aime à faire le partage des êtres d'une nature supérieure, la justice et la bonté.

Je passe à l'énumération des différentes classes qui forment la population totale de Saint-Domingue, en observant que l'on n'y voit plus un seul individu descendant des indigènes que les Européens y trouvèrent (1).

La première est, comme de raison, la classe blanche. Elle comprend le gouverneur, l'intendant, tous les agents quelconques du gouvernement, le clergé, tous les propriétaires résidents, les économes, les procureurs, les gérants de ceux qui ne résident point, les négociants, les soldats, les pacotilleurs, les ouvriers ; enfin toute la race des industrieux que les nègres nomment petits blancs et que la misère, la honte, l'inconduite, le désespoir ou l'espoir de faire fortune, amènent dans le pays du monde où la vie animale est au plus haut prix, où l'industrie a le moins de débouchés, où les arts sont le moins en honneur et où

(1) A la fin du XVIIIe siècle, les Caraïbes de Saint-Domingue ne sont plus qu'un souvenir historique. « Pendant que j'étais dans la colonie, raconte Vaublanc, j'ai cherché s'il y avait encore quelques descendants des indigènes. Mes recherches m'ont convaincu qu'il n'en existe pas un seul... J'ai ouï dire à quelques personnes d'un âge avancé qu'elles avaient vu au Cap une femme de cinquante ans environ, seul reste de ce malheureux peuple. Cette femme n'en conservait aucun souvenir, mais on trouvait dans ses traits, dans quelques mots de son langage et surtout dans les noms qu'elle donnait à différents lieux des traces évidentes de son origine. » (*Souvenirs*, I, 196-197.)

l'indignité avec laquelle leurs prédécesseurs ont abusé de l'ancienne et célèbre hospitalité des colonies a rendu les habitants assez circonspects pour ne plus admettre chez eux que des gens d'un nom connu ou munis de bonnes lettres de recommandation. Ce fut sur leur représentation relativement à la facilité avec laquelle des aventuriers de toute espèce passaient d'Europe dans les colonies, que la Cour donna un règlement qui assujettit tout passager à se présenter, avec le capitaine et un répondant, au bureau de l'amirauté du port où il s'embarque. Mais cette loi sage s'élude, comme toutes les autres, parce que peu de capitaines se refusent à faire ce que l'on appelle *passer par-dessus bord* le premier quidam qui trouve l'art d'intéresser leur pitié ou le moyen de tenter leur avarice par une légère rétribution. Quel que soit le motif qui détermine une semblable action, elle n'en est pas moins, en même temps, et une contravention à la loi et une espèce de vol, puisque le passager ne peut se nourrir que sur les vivres de la cargaison, par conséquent aux frais des armateurs. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les agents du commerce trouvent dans les principes, qui le dirigent, la justification de ceux par lesquels ils se croient dispensés de compter très exactement avec la probité.

La seconde classe est celle des mulâtres, quarterons, demi-quarterons ou métis, et tout ce que l'on nomme gens de couleur (1), dans laquelle je comprends les mulâtres propriétaires fonciers ou vivant d'industrie et libres, ainsi que les domestiques, libres ou esclaves, mâles ou femelles, car ici la loi, protectrice de l'opinion, défend à tout blanc de déroger à la dignité de sa couleur en se faisant servir par un blanc. Dans l'origine, tout mulâtre était libre à l'âge de vingt-quatre ans, non par une loi de l'État, mais par la volonté unanime des colons, et cela était d'autant plus

(1) Le blanc et la négresse, explique ailleurs le baron de Wimpffen, produisent le *mulâtre*, le mulâtre et la négresse le *griot*, le blanc et la mulâtresse le *quarteron*, le blanc et la quarteronne le *tierceron*, le blanc et la tierceronne le *métis*, le blanc et la métisse le *mamelouc*. »

sage que l'extrême disproportion entre le nombre des blancs et celui des noirs exigeait que les premiers se fassent un appui des mulâtres. Cependant, sur les représentations de quelques hommes, dont l'usage de ne pas vendre leur propre sang dérangeait les calculs, le roi, par une déclaration donnée en 1674 (1) rendit esclaves tous les enfants d'une

(1) Il n'y a pas déclaration royale de 1674 sur cette matière, malgré l'affirmation de beaucoup d'écrivains. Tout au contraire le Code noir prévoit le mariage du blanc avec sa concubine. Ce que l'on voulait entraver c'était le concubinage. Une ordonnance royale rappelée par Dutertre (*Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, II, 460) et publiée par Moreau de Saint-Méry sous forme d'un règlement de M. de Tracy, lieutenant général, en date du 19 juin 1664 (*Lois et Constitutions des Colonies françaises de l'Amérique sous-le-vent*, I, 119), défend aux commandeurs de débaucher les négresses « à peine de vingt coups de liane par le maître des hautes-œuvres pour la première fois, quarante pour la seconde, cinquante coups et la fleur de lis marquée à la joue pour la troisième. » Elle édicte pareilles peines pour les valets des cases coupables de pareil délit. Dutertre ajoute que le délinquant devait nourrir le mulâtre résultant de ces relations jusqu'à l'âge de douze ans, sans préjudice de l'amende. Cette guerre au concubinage se continua au XVIII[e] siècle ; d'où les arrêts portant une amende contre le colon qui cohabite avec une négresse. D'où aussi l'édit de mars 1724, qui fut promulgué à la Louisiane seule, pour interdire le mariage des noirs et des blancs. (Moreau de Saint-Méry, *Lois et Constitutions des Colonies françaises de l'Amérique-sous-le-vent*, III, 89.) C'est dans l'édit servant de règlement pour le gouvernement et l'administration de la justice et de la police des îles françaises de l'Amérique et pour la discipline et le commerce des nègres et esclaves dans ledit pays, en date de mars 1685, que l'on trouve les textes auxquels fait allusion le baron de Wimpffen. Ils se rattachent directement aux mesures prises contre les concubinaires :

Art. 9. Les hommes libres qui auront un ou plusieurs enfants de leur concubinage avec leurs esclaves, ensemble les maîtres qui l'auront souffert, seront chacun condamnés à une amende de 2 000 livres de sucre, et s'ils sont les maîtres de l'esclave de laquelle ils auront eu lesdits enfants, voulons que, outre l'amende, ils soient privés de l'esclave et des enfants et qu'elle et eux soient confisqués au profit de l'hôpital, sans jamais pouvoir être affranchis. N'entendons toutefois le présent article avoir lieu lorsque l'homme qui n'était point marié à une autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'Eglise sa dite esclave qui sera affranchie par ce moyen et les enfants rendus libres et légitimes.

Art. 13. (Délimitant les droits du maître en cas de mariage de son esclave avec une personne libre.) Voulons que si le mari esclave a épousé une femme libre, les enfants tant mâles que filles, suivant la condition de leur mère, seront libres comme elle, nonobstant la servitude de leur père, et que si le père est libre et la mère esclave,

esclave et j'observe que si, à la honte des Européens, une loi du législateur, qui les avilit en vouant leur postérité à l'esclavage, est observée par eux avec la plus rigoureuse exactitude, il n'en est pas de même de celle qui veut expressément que tout maître donne à chacun de ses esclaves deux livres et demie de viande salée par semaine.



Ajoupas du lagon Peinier.
(Descourtilz, *Voyages d'un naturaliste*, 1809.)

La classe noire est la dernière. C'est celle des nègres libres et propriétaires, qui sont en petit nombre, et des nègres esclaves, soit créoles, c'est-à-dire nés dans la colonie, soit *bossales* ou importés de l'Afrique. Quoiqu'il y ait une grande distance de l'individu libre à l'esclave, pour éviter les sous-divisions, les distinctions minutieuses, j'ai cru devoir préférer la division colorée, comme la plus simple, car il faut encore observer que les nègres ou négresses, non plus que les mulâtres ou mulâtresses, en acquérant la

les enfants seront esclaves pareillement. (Moreau de Saint-Méry. *Lois et Constitutions des colonies françaises de l'Amérique-sous-le vent*, I, 416-417.)

liberté, n'en restent pas moins dans un état d'abjection qui, outre qu'il les rend inhabiles à exercer aucune charge publique, leur défend encore de contracter avec les blancs une société assez intime, non pour ne pas coucher, mais pour ne pas manger avec eux. Que j'aille voir un mulâtre riche, il m'appellera *monsieur* et non *maître* comme les autres. Je l'appellerai *mon ami*, *mon cher*. Il me donnera à dîner. Mais dans la règle, il n'osera pas se mettre à table avec moi (1).

Telle est la division totale. Chacune de ces trois classes a ensuite ses nuances, telles que celles qui, en dépit du teint, séparent le gouverneur des autres blancs, le mulâtre et le nègre libre, le mulâtre et le nègre esclave, etc.

Les ménagements forcés, auxquels le préjugé de la couleur donne lieu, ont, pour les habitants, deux avantages qui en compensent le ridicule. Ils rendent le gouvernement plus circonspect dans les actes arbitraires de son autorité. Ils donnent aux colons un caractère d'indépendance et de fierté, dans lequel des administrateurs despotes ont, plus d'une fois, trouvé une résistance tellement invincible qu'en dernier lieu la Cour a été forcée de rappeler un gouverneur, auquel l'habitude de jouer le Nabab dans l'Inde, faisait chaque jour transgresser les bornes de son pouvoir. La conséquence naturelle de l'ordre de choses qui existe ici est que les titres honorifiques, qui ailleurs sont tour à tour des véhicules d'émulation, de rivalités, de discordes,

(1) Beaucoup de mulâtres avaient acquis au milieu du XVIII[e] siècle des fortunes considérables. Hilliard d'Auberteuil parle de trois cents blancs que la cupidité avait poussés à épouser des filles de couleur (*Considérations sur la colonie de Saint-Domingue*, II, 79) ; mais la richesse ne pouvait effacer la tache originelle chez les mulâtres. En 1761, un arrêt du Conseil du Cap leur interdisait le port de l'épée. (Moreau de Saint-Méry, *Lois et Constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous-le-vent*, IV, 342.) Les mulâtres avaient à l'égard des nègres le préjugé de la couleur aussi inexorable qu'il existait à leur égard chez les blancs. « Il n'est pas un nègre qui osât acheter un mulâtre ou un quarteron Si cette tentative pouvait avoir lieu, l'esclave préférerait la mort même à un état qui le déshonorerait dans sa propre opinion. » (*Archives des Colonies*, F. 156. — Moreau de Saint-Méry, *Discours sur les affranchissements prononcé à la séance du Musée, le 7 avril 1785*.)

qui inspirent tant d'orgueil et de prétentions aux uns, tant d'ambition et d'envie aux autres, disparaissent tous devant le titre de *blanc*. C'est donc sur votre peau, quelque flétrie qu'elle soit, et non sur votre parchemin, quelque vermoulu qu'il puisse être, que se mesurent les procédés de savoir-vivre. Ainsi la vanité, qui ailleurs tracasse, se tourmente, se retourne en tant de façons pour en imposer au public et usurper le tribut d'égards qu'il paie aux droits de la naissance, perdrait ici ses peines et son temps.

Chacune des différentes classes des habitants de Saint-Domingue a, comme vous le pensez bien, un esprit, une manière d'être plus ou moins rapprochées, plus ou moins distinctes, mais qui ressemble d'autant moins à ce que l'on voit ailleurs que le climat, le régime, les mœurs et les besoins, les travaux, le degré de dépendance réciproque, n'établissent entre les individus que des relations ou faibles ou d'un genre tout différent de celles qui lient ailleurs les membres d'une même société. Ce serait peut-être l'occasion d'entrer dans quelques détails à cet égard, mais comme l'étude de l'homme moral exige beaucoup plus de suite et d'expérience que celle de son existence civile, comme l'influence du climat et d'une façon de vivre tout à fait étrangère à la nôtre, agit nécessairement sur son caractère, enfin, comme une méthode trop servile me conduirait à une monotonie fatigante, je pense qu'il est sage de ne pas hâter mon jugement et de ne pas accumuler, sur un seul point, des observations qui, pour offrir un résultat satisfaisant, doivent être celui de la comparaison, du temps et de l'expérience. Par exemple, ce qui frappera tout voyageur qui arrive ici avec la faculté de réfléchir, c'est que, malgré les rapports d'origine, de couleur et d'un intérêt commun, les blancs venus d'Europe et les blancs créoles forment deux nouvelles classes qui, moyennant leurs prétentions réciproques, laissent entre elles une distance que le besoin seul les engage à franchir. Les premiers, plus maniérés, plus polis, plus rompus aux usages du monde, affectent sur les autres une supériorité qui ne contribue point à les rapprocher. Cependant, si les créoles se ménageaient plus

qu'ils ne font dans l'usage précoce des femmes; s'ils cultivaient avec plus de soin des dispositions extraordinaires



Vu

Dessin de F. de la Brunière, gravé pa

à exceller dans tous les exercices du corps ; si une éducation plus soignée secondait la facilité naturelle de leur esprit, il est hors de doute que, n'ayant à lutter ni contre l'insuffisance du climat sous lequel ils sont nés, ni contre les habitudes d'un genre de vie qui diffère à tant d'égards de celui auquel un Européen est obligé de se soumettre en

arrivant ici, tout l'avantage serait de leur côté. Il ne manque absolument au créole que le genre d'esprit nécessaire



is.

il des vues de Saint-Domingue, 1791.)

pour savoir user, sans en abuser, des facultés qu'il doit à la nature.

Jacmel, avril 1789.

Depuis huit mois que je suis ici, je n'ai encore parlé ni de la ville de Jacmel, ni de l'habitation que mon hôte vient

d'acquérir et où je n'ai encore fait que des courses. Les opinions sont partagées sur l'origine de Jacmel, que les uns prétendent avoir déjà subsisté, lors de l'arrivée des Européens, sous le nom de Yaquimo, et que d'autres font dériver de l'Espagnol Jacques de Malo qui en fut le premier habitant. Quoi qu'il en soit, cet Espagnol ne se doutait guère, en élevant son humble *ajoupa* (1) au fond d'une petite baie, qu'un jour son nom se métamorphoserait en celui de Jacmel et sa hutte en une ville commerçante, port de mer, chef-lieu de trois paroisses et la résidence d'une sénéchaussée, d'un commandant militaire, etc. Quand j'honore Jacmel du nom de ville, il ne faut pas prendre cette expression à la lettre, car jamais une centaine de baraques de planches répandues sur la grève ou éparpillées sur le talus et le plateau d'un monticule rocailleux n'ont constitué ce que l'on nomme une ville, et c'est pourtant, à l'exception du Cap Français, l'histoire de toutes celles de Saint-Domingue. Un seul particulier riche a eu l'audace de bâtir ici une maison passable au risque de la voir crouler au premier tremblement de terre (2). Quoi qu'il en soit, cet amas irré-

(1) On nomme ainsi l'espèce de hutte en feuilles ou de cabanes où se logent les colons qui commencent à défricher une concession.

(2) « La basse ville où est la Grande-Rue contient les maisons qu'occupent les marchands, les capitaines de navire vendant leurs cargaisons et les personnes qui ont des affaires commerciales. Ces maisons sont bâties dans une gorge étroite dont on a même été obligé d'escarper les flancs. L'air y est étouffé et malsain et la chaleur excessive, surtout dans les mois de juillet, août et septembre. Comme ces mois sont aussi ceux des grandes pluies, l'humidité contribue à augmenter les maladies dans la basse ville qui ressemble alors à une infirmerie, le long de laquelle se promènent des convalescents à teint hâve et plombé. On n'a rien fait pour améliorer cette situation. Les rues sont inégales comme le sol : elles ne sont pas propres et quelquefois les pluies y font des trous où versent les voitures. Une seule de ces rues est pavée. Les emplacements y sont si étroits qu'il est rare de voir une maison avec une cour un peu considérable. On n'y a ni place publique, ni marché. La place d'armes, qu'on a décorée de ce nom parce que le commandant pour le roi y passe la milice en revue, n'a pas 60 pieds dans sa plus grande largeur. La haute ville est plus heureusement située. Aussi l'appelle-t-on Belair. Elle est sur la hauteur et contiguë à la basse ville. Elle offre d'un côté la vue de la mer, de l'autre celle de la campagne, dont l'aspect est assez riant. La température y est douce et l'air pur

gulier de *cases* (c'est ainsi que l'on nomme ici une maison) intersecté par quelques lacunes de verdure, forme, en arrivant de la mer, un coup d'œil assez pittoresque.

Une baie très sûre dans la belle saison, un bon mouillage, des défrichements qui ont beaucoup accru la culture de ce quartier, y attirent tous les ans une vingtaine de navires qui y trouvent leur chargement en sucre, café et coton. Le soin extrême qu'exige la manipulation de l'indigo, son succès toujours incertain, le risque de perdre en ces moments le fruit d'un long travail, ont décidé les colons à abandonner cette culture précaire. On y a, en revanche, beaucoup étendu celle du café, moins lucrative que celle du sucre, mais sujette à moins de vicissitudes et moins chère, plus dispendieuse que celle du coton, mais plus sûre et soutenant mieux son prix. La culture du quartier de Jacmel est susceptible d'un accroissement considérable, car quoique tout le terrain en soit concédé, il s'en faut qu'il soit tout en valeur et encore plus que la culture existante soit au degré de perfection où l'on pourrait la porter. Cela ne serait point si, en donnant aux concessions une moindre étendue, on eût multiplié le nombre des habitants. Les propriétés médiocres sont toujours les mieux cultivées, ne fût-ce que par la seule raison que l'œil du maître les embrasse plus aisément.

Parmi les mille et une causes qui entravent les progrès de la culture et enchaînent l'industrie des habitants, il en est trois principales : la capitation sur les nègres, le haut prix auquel le commerce de France a porté cette *marchandise* et les frais énormes de ce que l'on nomme la justice. Supposons que j'achète aujourd'hui dix noirs, la loi m'ordonne de les déclarer demain et je suis imposé en conséquence. Supposons encore, ce qui n'arrive que trop fré-

et la santé sont communément le partage de ses habitants. Mais elle a aussi ses inconvénients dans des rues étroites et des maisons mal bâties. » (Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue*, II, 511-512.)

quemment, que sur ces dix noirs il en meurt deux avant d'avoir pu les employer à aucun travail, le roi n'y perd rien, sans doute, mais celui qui taxe mes ouvriers en raison du produit d'un ouvrage qu'ils n'ont pas fait, produit avec lequel je puis seul le payer, ne commet-il pas une injustice criante, en ajoutant, à la perte que je subis, un surcroît d'imposition qu'il ne peut exiger que sur l'intérêt d'un capital que j'ai perdu? Et d'ailleurs imposer mon nègre, qu'est-ce autre chose qu'ajouter au prix de son achat la valeur de l'imposition? Or, plus les nègres seront chers, moins je serai en état d'en acheter. Moins de nègres, moins de culture; moins de culture, moins de denrée. Renversons le dilemme: moins les nègres seront chers, plus je serai en état d'en acheter; plus de nègres donneront plus de culture, plus de culture donnera plus de denrée. Au nom de notre intérêt commun, imposez donc la denrée. Lorsqu'un gouvernement juge nécessaire d'imposer l'exportation des farines, que dirait-on si, au lieu de taxer le sac à tant, il transportait cette imposition sur les roues des moulins qui auraient servi à les moudre?

Une autre conséquence de ce vicieux mode d'imposition est que l'habitant, pour en éluder le fardeau, fait de fausses déclarations, que la facilité de dérober ses nègres aux recherches du fisc ôte à celui-ci tout moyen d'en vérifier la fidélité et que, tout à la fois odieux par son avidité et ridicule par son impuissance à réprimer la fraude, le Gouvernement sacrifie ainsi le colon à la haine du législateur et au mépris des lois.

Le prix des nègres croît chaque jour avec une effrayante rapidité. Un nègre de choix, qui se paie aujourd'hui près de mille écus, n'en coûtait que cent il y a cent ans (1). Si

(1) Peytraud donne, d'après des mémoires de Moreau de Saint-Méry qu'il a consultés aux Archives des Colonies, le tableau suivant du prix des nègres :

1750	1 160 livres.	1778	1 900 livres.
1755	1 400 livres.	1783	2 000 livres.
1765	1 240 livres.	1784	1 900 livres.
1770	1 560 livres.	1785	2 200 livres.
1775	1 720 livres.		

le prix de la denrée qu'ils cultivent suivait la même progression, il n'y aurait point de mal. Mais cette supposition n'est point admissible, parce que dans beaucoup d'États, dans ceux surtout qui ne reçoivent les productions des colonies que de la seconde ou troisième main, les gouvernements, effrayés de l'exportation de numéraire que le prix toujours croissant de ces denrées occasionne, prennent les mesures les plus justes et les plus efficaces pour en modérer la consommation. Sur qui retombera, à la longue, la perte qui doit résulter d'une disproportion très sensible entre les frais et le bénéfice de la culture? Sur le cultivateur. D'où provient ce mal? Comment le prévenir? La nature a une marche invariable. Elle balance, d'après des proportions que nous pouvons bien altérer quelquefois, mais dont nous ne pouvons jamais détruire le principe, les pertes par les remplacements, c'est-à-dire les morts par les naissances, de façon à ce que la terre ait toujours, à peu près, le même nombre d'habitants. Ce n'est pas sa faute si nos crimes, nos passions, nos folies dérangent ce bel ordre et si notre avarice arrache dix habitants à une contrée pour en transporter un de plus dans une autre. C'est là cependant ce que fait le commerce des nègres. La consommation extraordinaire d'hommes que la traite occasionne sur les côtes d'Afrique, digne rivale de la peste, y a produit une telle dépopulation, que, pour y trouver des esclaves, il faut aujourd'hui envoyer à mille lieues dans les terres. Que le prix du minerai se soit accru, à mesure que la mine s'est épuisée, c'est ce qui est tout simple, mais qu'il soit possible de maintenir une juste proportion entre deux objets d'échange, dont le prix de l'un croît à raison de sa rareté toujours croissante, tandis que la consommation, nécessairement bornée de l'autre, a déjà porté son prix au maximum qu'il peut atteindre, c'est ce qui est mathématiquement impossible.

Il faut donc prévoir une époque qui n'est peut-être pas éloignée, celle de la cessation totale du commerce des nègres; car de deux choses l'une : ou la difficulté de s'en procurer portera leur prix au point de réduire les colonies à

l'impuissance d'en acheter, ou les peuples de l'Afrique, éclairés par l'expérience et frappés d'une dépopulation qui les menace d'un anéantissement total, renonceraient décidément à ce commerce. La conséquence de ces deux suppositions est la même. Il est impossible qu'elles ne se réalisent point tôt ou tard, et je ne vois pas que l'on s'occupe à en prévenir l'effet nécessaire, la ruine des colonies. Un calcul fait en 1775 prouve que, dans un laps de deux cent quarante ans, on a transporté dans les colonies plus de dix millions de nègres. Aujourd'hui ces mêmes colonies en demandent au delà de cent mille par année, et si l'on veut ajouter à ce nombre ceux qui périssent dans les guerres auxquelles la traite donne lieu, dans le passage de la mer, par les maladies, par les naufrages, dans les révoltes, on trouvera qu'il faut doubler ce nombre, ce qui, pour un laps de trente années, porte l'excédent de consommation à six millions d'individus, et je demande s'il est possible que la population de l'Afrique ne soit pas bientôt épuisée (1).

(1) « D'après les journaux de voyage des navires européens destinés à la traite des nègres, dit l'auteur du *More lack*, on voit qu'il meurt tous les ans dans la traversée au moins la cinquième partie des esclaves, sur les vaisseaux les plus favorisés, et que ceux qui ont été les plus maltraités ont souvent perdu le tiers de leurs noirs durant leur voyage... En prenant le terme moyen entre ces deux parts, c'est donc le quart des esclaves qui meurent en mer avant d'arriver à leur destination. Sur cent mille nègres, que l'Angleterre seule exporte d'Afrique tous les ans, en voilà donc vingt-cinq mille par an qui, avant d'avoir vu l'Amérique, sont aussi visiblement égorgés que si on les avait étouffés tout vivants au fond de la mer. Arrivés dans ces îles américaines, il meurt encore un quart des esclaves du scorbut, de l'étisie, de fièvres putrides ou d'une espèce de fièvre aiguë qui attaque indistinctement tous les étrangers. C'est un tribut que le climat impose à tous ceux qui passent aux Indes occidentales. Sur soixante et quinze mille noirs qui vous restent, vous en perdez au moins quinze mille. C'est donc environ quarante mille noirs que l'Angleterre fait périr tous les ans pour en donner soixante mille aux colonies. Depuis deux cents ans que dure ce commerce homicide, calculez quel nombre immense de victimes les Anglais ont fait périr sans en retirer aucun bénéfice. Ajoutons à ce douloureux calcul tous les esclaves que les autres royaumes d'Europe ont également perdus sur terre et sur mer, et concevez, s'il est possible, combien de torrents de sang innocent vous avez fait ruisseler sur toute la terre. La juste horreur, que vos facteurs inspirent aux êtres sensibles, ne peut être portée à sa légitime valeur qu'en observant que chacun de vos

Jacmel, avril 1789.

Il y a un peu plus de quatre mois que, frappé du peu de parti que les habitants tirent de leur terre, je crus devoir chercher la cause de cette espèce de torpeur autre part que dans leur insouciance, et l'on m'indiqua la cherté des nègres. D'autres recherches m'apprirent que l'Anglais des îles voisines vendait en interlope (1), à raison de douze et quatorze cents francs, le même noir que l'on paie ici deux mille sept ou deux mille huit cents livres. Vaincu par les prières de quelques colons, je me chargeai de rédiger, et de faire remettre au ministre de la Marine, un mémoire dans lequel je demandais l'introduction de quatre mille nègres interlopes, et comme je prévoyais l'objection du préjudice que cet acte de bienfaisance (2) causerait au commerce métropolitain, je m'attachai à démontrer qu'il devait lui être indifférent que j'achetasse ailleurs ce que je ne puis pas acheter de lui, en raison d'un prix qui excède mes

vaisseaux chargés de quatre ou cinq cents nègres a coûté la vie à trois ou quatre mille noirs tués en Guinée ou en Sénégal dans les guerres intestines que vous excitez dans notre patrie pour acheter tous vos prisonniers. Ajoutez à ce tableau de mort tous ceux qui en ont été les victimes, depuis que la traite subsiste, et vous aurez assez de cadavres à entasser pour surpasser peut-être la plus haute montagne de l'Amérique et former un fleuve de sang qui coulerait longtemps sur la terre. » (62-64.)

(1) On appelait interlope toute opération de trafic faite en fraude dans les pays de concession à une compagnie de commerce. Les navires qui faisaient ces opérations étaient dits également interlopes.

(2) Ce mot est bien gros et sent son esclavagiste d'une lieue. Cependant il n'est pas douteux que l'esclavage en Amérique était pour beaucoup de ces malheureux préférable à l'esclavage d'Afrique à une époque où les sacrifices humains qui se pratiquaient, il y a encore peu d'années au Dahomey, se généralisaient tout le long de la côte. « L'état d'esclave en Afrique, écrivait, dans son journal, Gourg, un fonctionnaire des traitants, est beaucoup plus cruel que chez nous, à ce que nous disent les captifs. D'ailleurs, il suffit de dire que, par toute l'Afrique, les maîtres ont droit de vie et de mort sur leurs captifs, et souvent, s'il ne se trouvait pas de navires en traite sur la côte, la majeure partie de ces malheureux seraient sacrifiés par leurs maîtres, à des fêtes qu'ils célèbrent dans différents temps de l'année, en mémoire de leurs ancêtres. » (*Archives des Colonies*, F 61.)

moyens, que ce qu'il pourrait gagner sur ces quatre mille nègres et qu'il ne gagne pas, puisqu'il ne les vend point, serait plus que compensé par le bénéfice sur le produit du travail de quatre mille ouvriers de plus ; que, d'après ces considérations, il était de l'intérêt bien entendu du commerce français de se réjouir d'une perte fictive qui devenait pour lui la source d'un gain réel, et qu'enfin c'était encore à lui que reviendrait le bénéfice de cette utile spéculation, puisqu'elle ne pouvait être faite qu'avec les fonds des commerçants français. La réponse du ministre porte qu'il eût beaucoup désiré condescendre à mes vues, qu'il en sentait tout l'avantage, mais qu'il y voyait un obstacle insurmontable dans les réclamations du Commerce (1)...

On ne conçoit pas que le Gouvernement, qu'il faut toujours supposer animé de l'amour du bien public, ne protège pas plus qu'il ne le fait l'intérêt de l'habitant contre les usurpations du commerce, car il y a usurpation, toutes les fois que l'on détruit l'équilibre qui doit exister dans tout commerce d'échange, en ne permettant pas de hausser le prix de ma denrée dans la même proportion que vous augmentez le prix de la vôtre. Un exemple suffira. Pour éviter les calculs de fractions, je dirai que le cultivateur vendait, il y a dix ans, la livre de café à raison de cinq sols au commerce qui le payait en nègres, à raison de cinq cents livres la pièce. Le prix d'un nègre était en 1700 de 600 livres, celui d'une négresse 450. Aujourd'hui, le plus haut prix du café est de 18 à 20 sols, celui d'un nègre de 2500 à 2800 livres. Ainsi, pendant que le cultivateur a tout au plus quadruplé son prix, le commerçant qui, pour suivre la proportion et maintenir la balance, devait également quadrupler le sien, l'a au moins quintuplé, et se permet, par conséquent, l'usurpation d'un cinquième en sus.

Passons à la justice. Lorsque vous saurez que le tribunal de Jacmel, composé d'un sénéchal, d'un lieutenant de

(1) Jamais le Gouvernement français ne voulut consentir à l'admission officielle de nègres étrangers à Saint-Domingue. (*Archives des Colonies*. B 196. Lettre ministérielle du 14 octobre 1789.)



La famille africaine.
Lithographie de L. Boilly. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

juge, de deux procureurs du roi, d'un greffier, de quatre conseillers, quatre ou cinq procureurs et autant d'huissiers, coûte, année commune, au delà de 400 000 livres aux habitants, qui doivent toujours plus qu'ils n'ont, végètent dans la misère, la crapule, l'inertie, il sera assez inutile de vous en dire davantage à moins qu'il ne vous parût nécessaire

de savoir que les juges siègent ici en habit court, l'épée au côté, et que Thémis, vu l'extrême chaleur du climat, au lieu de l'épais bandeau qu'elle porte ailleurs, y joue son colin-maillard avec une gaze légère et transparente sur les yeux. Croyez au reste que dans l'estimation des frais de justice, loin d'exagérer, je suis resté au-dessous de la vérité, car je connais ici tel huissier auquel son *exploitage* a valu jusqu'à soixante mille livres dans ce que ces messieurs nomment *les bonnes années*.

Ne me supposez pas assez injuste, cependant, pour vouloir disputer au commerce sa part d'influence sur le malaise habituel et général des colons. C'est un tour d'adresse dont il est juste de ne pas lui dérober l'honneur, mais auquel vous ne comprendriez rien, si je ne me chargeais de vous fournir les éclaircissements nécessaires. Il faut reprendre les choses de plus haut.

Les établissements des colonies furent faits aux frais des particuliers. Chacune le prouve clairement par son histoire. Ce n'est donc ni la prévoyance, ni la politique, ni l'humanité des souverains qui les ont fondées, et celle de Saint-Domingue surtout, c'est le hasard. Des Français chassés de Saint-Christophe par les Espagnols, avec d'autres aventuriers de leur nation, auxquels se joignirent quelques Anglais, trouvèrent la côte occidentale de Saint-Domingue inhabitée, s'y établirent en 1627 et furent la souche des flibustiers, de ces hommes dont l'audace à entreprendre et la prodigieuse valeur dans l'exécution, réduisent à des jeux d'enfants même les plus fabuleux exploits des demi-dieux de la mythologie, et dont la férocité fit surnommer un de leurs chefs Mombars l'exterminateur (1). Fatigués de leur vagabonde et périlleuse existence, quel-

(1) En dehors des récits de J. Fr. André qui sont plutôt du roman, l'histoire des flibustiers et des boucaniers a inspiré de nombreux ouvrages : A. O. Oexmelin, *Histoire des aventuriers qui se sont signalés dans les Indes*, 1686; Raveneau de Lussan, *Journal de voyage fait à la mer du Sud avec les flibustiers de l'Amérique*, 1689; J. W. d'Archenholtz, *Histoire des flibustiers*, traduit de l'allemand, 1804; James Burney, *History of the Buccaneers of America*, 1846; Thornbury, *The Buccaneers*, 1858.

ques-uns de ces hommes extraordinaires, la plupart Anglais, se rendirent à l'île de la Tortue, dont ils avaient, en 1630, fait leur place d'armes, après en avoir chassé vingt-cinq Espagnols, sur la côte de Saint-Domingue où ils se joignirent aux boucaniers, espèce de chasseurs dont la vie errante et précaire servit aux flibustiers de transition pour passer de l'état de navigateurs et de soldats à celui de cultivateurs.

Deux besoins qui réuniront toujours les hommes en sociétés, le besoin de l'ordre et celui de se perpétuer, déterminèrent ces nouveaux habitants à demander un chef et des femmes. On leur envoya pour chef d'abord Duparquet (1) et peu après Bertrand d'Ogeron de la Bouère, gentilhomme angevin, qui y arriva le 6 juin 1665 (2). Il eut pour successeurs Ducasse (3) et Larnage (4), et le choix de ces

(1) Jacques Diel du Parquet, neveu d'Esnambuc, gouverneur de la Martinique de 1637 à 1658, où il mourut de la goutte.

(2) Bertrand d'Ogeron de la Bouère (1615-1676). Gentilhomme angevin, capitaine au régiment de la marine, il se laissa entrainer dans une expédition sur le continent sud-américain. Il voulut obtenir de du Parquet le quartier du Cul-de-Sac, et sur son refus, en 1657, il fut persuadé par quelques boucaniers de venir s'établir à Léogane, mais dans un voyage malheureux, il perdit tous ses effets. En 1663, il s'y installa avec une petite colonie, en revenant de France. Maître de la Tortue après avoir rangé les boucaniers sous ses ordres, il domina sur tout le nord de Saint-Domingue. Devenu gouverneur de la colonie, il naufragea en 1673 à Porto-Rico, sans réussir à sauver les Français que les Espagnols avaient fait prisonniers. En 1674, il s'installa à Léogane. Il mourut, d'une lienterie invétérée, en France où il était allé exposer ses plans.

(3) Jean-Baptiste Ducasse, employé, puis directeur à Saint-Domingue de la Compagnie du Sénégal, obligé de quitter l'île en présence de l'hostilité des habitants, devint capitaine-marchand et corsaire. S'étant emparé d'une grosse flûte hollandaise et ayant accompli divers actes d'héroïsme, il fut fait capitaine de vaisseau par Louis XIV, et nommé en 1691 gouverneur de Saint-Domingue. A ce titre il fournit à Pointis les troupes de flibustiers nécessaires pour son expédition contre Carthagène. Après la paix de Ryswick, il rentra en Europe. Chef d'escadre, il mourut en 1715.

(4) Charles Brunier, marquis de Larnage, passa à la Martinique avec le gouverneur général de Phélypeaux qui en fit son capitaine des guides (1711). Lieutenant du roi à Marie-Galante en 1714, à la Grande-Terre Guadeloupe en 1721, à la Trinité (Martinique), le 1er décembre 1722, gouverneur de la Grenade le 1er octobre 1727, de la Guadeloupe en 1734, il devint gouverneur général des Iles-sous-le-Vent, le 1er juillet 1737. Il mourut le 19 novembre 1746 au Fort-Royal du Petit Goave.

hommes, dignes en effet de commander aux autres, prouve que les gouvernements ne se trompent pas toujours dans celui des individus auxquels ils transmettent une partie de leur pouvoir. Le choix des femmes était moins difficile à faire. La France ne manquait point alors de filles pauvres, laborieuses, modestes, dont la douceur et l'ingénuité même eussent poli, eussent épuré des mœurs plus dépravées que corrompues. Que fit-on? On leur envoya des catins de la Salpétrière, des salopes ramassées dans la boue, des gaupes effrontées dont il est étonnant que les mœurs, aussi dissolues que le langage, ne se soient pas plus perpétuées qu'elles n'ont fait chez leur postérité, ce qui a fait dire à un voyageur, aussi sévère que véridique, qu'excepté quelques familles de marchands qui se sont établis dans les colonies et y ont mené leurs femmes et un domestique sage et réglé, on ne fait pas tort à tout le reste des îles, en les comparant à Rome, dont les premiers fondateurs n'étaient qu'un ramas confus de brigands et de putains conduits par deux bâtards (1).

(1) Cette question de la population féminine des îles est des plus complexes. En 1643, Mlle La Fayolle emmena à la Guadeloupe un convoi de femmes, appuyée de lettres de la reine et d'autres dames de qualité. « On ne manque pas, raconte du Tertre, d'aller captiver la bienveillance de La Fayolle pour avoir de ses filles en mariage, les officiers étant trop heureux pour lors d'en rechercher. » (*Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, I, 226). Elle acquit ainsi une influence énorme et néfaste dans l'île. Voilà une cloche. L'autre son aurait été fourni par la *Relation de l'arrivée des filles de Saint-Joseph en l'Amérique, écrite par Mlle Fayolle, leur conductrice*, qui figura jadis dans les collections de la Bibliothèque Nationale, mais qui est depuis fort longtemps égarée. (Jacques de Dampierre, *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises*, 82-83.) A Saint-Domingue, s'il en faut croire le Père le Pers, il n'y avait, lors de l'arrivée des filles de Saint-Joseph, aucune femme à la côte et il n'y en avait que quatre ou cinq à la Tortue, bien que le nombre des aventuriers qui avaient établi leur demeure en ces lieux fût de 4000. La colonie, dit-il, reçut ainsi l'unique et dernier ornement qui lui manquait (Bib. Nat. Fd fs. 8992). De Vaissière (*Saint-Domingue*, 22) adopte les appréciations de Wimpffen Plus d'une dépêche officielle les confirma. Ne voit-on pas M. de Pouancy, gouverneur de l'île de la Tortue et de la côte de Saint-Domingue, écrire en 1681 au ministre : « Il serait à propos qu'il vînt ici des femmes, afin d'y attacher des habitants et d'y attacher des ménages, mais il vaut mieux n'en point envoyer que d'en faire passer de débordées, comme



Indigoterie.
(Labat, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, 1724.)

A peine d'Ogeron eut-il porté sa colonie de quatre à quinze cents habitants que l'officieux commerce, en vertu de son privilège exclusif, c'est-à-dire du pouvoir d'affamer

l'on fait. Elles ruinent la santé des hommes et leur causent tant de chagrins que souvent ils en meurent, outre qu'elles font cent autres désordres. » Ne voit-on pas MM. de Blénac et Mithon s'exprimer à peu près de même en 1713 : « Il nous faudrait, disent-ils, au moins 150 filles, mais nous vous supplions de n'en faire prendre aucune, *comme d'ordinaire*, des mauvais lieux de Paris. Elles apportent un corps aussi corrompu que leurs mœurs. Elles ne servent qu'à infecter la colonie et ne sont nullement propres à la génération. » Sur ce dernier point, Brunier de Larnage insiste en 1743, se plaignant qu'on lui envoie des « débauchées, dont la colonie ne peut tirer aucun profit, des filles dont l'aptitude à la génération est pour la plupart détruite par un trop grand usage ». (Citations des correspondances officielles faites par de Vaissière, *Saint-Domingue*, 78-79.)

les colonies, profitant de l'indifférence du ministère pour ce nouvel établissement, offrit de lui vendre à crédit ce que l'autre aurait dû lui donner, les avances nécessaires pour commencer les défrichements. Le prix de ces avances fut, comme on peut bien le croire, calculé sur l'incertitude et les retards d'un remboursement qui n'avait que des récoltes futures pour hypothèque. Les récoltes vinrent, mais sans que les colons se libérassent, car si l'ambition d'étendre leur culture fit naître de nouveaux besoins, l'espoir bien fondé d'asservir de plus en plus l'acheteur au vendeur rendit ce dernier très facile sur le crédit dont l'autre avait besoin. Bientôt l'adroit commerçant sut joindre aux objets de première nécessité les bagatelles du luxe, toujours bien accueillies par la vanité qui se fourre partout. Le même navire apportait, avec des haches et des houes pour les hommes, des bonnets pour les mères et des vertugadins pour les filles (1). On persuada sans peine à la jeune créole qu'une glace à cadre doré réfléchissait bien plus fidèlement son joli visage que le cristal d'une fontaine, et voilà comme l'ignorance ingénue et le crédule amour-propre faisaient payer, au centuple de leur valeur (2), des superfluités devenues nécessaires, tandis que l'astucieux marchand, qui sait assez de métaphysique pour ne pas ignorer que le débiteur ne dispute guère avec son créancier, mettait lui-même le prix aux denrées qu'il voulait

(1) Cette situation s'aggrava après la mort du grand Roi et la paix générale. « Présentement que la Paix, par la sûreté de la navigation, a attiré le commerce à Saint-Domingue plus que jamais, les mœurs ont bien changé, dit un mémoire de 1718. Au lieu d'un morceau de cochon marron et de bananes dont ils se régalaient, après avoir eu la peine de les aller chercher dans le bois, on ne voit sur leurs tables que des reliefs de gibier et des symétries observées. Les meilleurs vins de Bourgogne et de Champagne ne sont point trop chers pour eux et quelque prix qu'ils vaillent, il leur en faut. Ils n'oseraient sortir de chez eux que sur le déclin du jour pour éviter la chaleur, et encore dans une chaise ou bons carrosses à ressorts bien liants. » (*Mémoire sur l'état présent du Cap.*)

(2) « J'ai vu, dit ailleurs Wimpffen, vendre à une créole, qui n'était point une sotte, et plus disposée à faire des dupes qu'à l'être, au prix de cinq portugaises, c'est-à-dire 330 livres, une paire de pendants d'oreilles en or, qui ne pesaient pas 30 francs. »

bien prendre en échange et acquérait ainsi sur la colonie ce que l'on peut vraiment appeler *domaine réel*. A l'appui de ce premier moyen d'oppression, le commerce en ajouta trois autres : 1° le droit d'approvisionner exclusivement les colonies; 2° celui d'en exporter seul les productions; 3° une loi qui interdit aux habitants la faculté de manufacturer le coton, afin de le tenir dans la nécessité d'acheter, à un prix extravagant, des toiles que l'on a soin de choisir dans les plus mauvaises qualités, afin d'en hâter la consommation, car ce n'est pas le tout de vendre, ce n'est pas le tout de vendre cher, celui qui s'en tiendrait là ne passerait que pour un sot. Le négociant par excellence, ou qui du moins se croit tel, doit encore vendre aussi mauvais que possible afin de vendre plus souvent. Oui, le commerce érigerait une statue d'or, qui le disputerait au colosse de Rhodes, à celui qui parviendrait à trouver l'art de composer des toiles de verre et des draps de porcelaine.

Le commerce de France est le véritable propriétaire de Saint-Domingue (1). Les colons ne sont que ses fermiers, et cela est si vrai, le commerçant en doute si peu, que l'habitant qui ne doit rien, s'il en existe de tels, qui paie comptant, qui peut attendre que la concurrence des acheteurs lui permette d'exiger un prix raisonnable de sa récolte, devient la bête noire du commerce, car MM. les né-

(1) « Le commerce de France croît, écrivait en 1772 M. de Vallière, gouverneur de Saint-Domingue, et on a fait tout ce qu'il fallait pour le lui persuader jusqu'à présent, que les colonies ne sont faites et créées que pour enrichir la Métropole sans que, de son côté, elle eût la peine de contribuer aux moyens de faire naître ces richesses, dont elle veut jouir exclusivement. Si le commerce de France voulait être de bonne foi, il conviendrait qu'il craint moins l'importation étrangère que l'exportation à l'étranger. Il voudrait que, sans peine et sans y contribuer qu'autant que son avantage s'y trouverait, tous les sucres et autres productions de ce pays passassent à la Métropole. Ils ont certainement raison, si on pouvait cultiver et recueillir sans moyens. Encore que le commerce de France fût en droit d'exiger pareille chose, au moins faudrait-il qu'il procurât les moyens d'extraire tout ce que cette colonie immense est en état de produire de richesses, et l'on m'assure qu'il ne vient pas dans une année, dans cette colonie, à beaucoup près, la quantité de navires qu'il faudrait pour enlever les deux tiers des productions qu'on y recueille. » (Cité par Vaissière, *Saint-Domingue*, 37.)

gociants vous diront, et vous le croirez si vous voulez, que le bénéfice sur la denrée qu'ils exportent des colonies, couvrant à peine les frais d'armement, ils ne se retrouvent que sur celui qu'ils ne font pas toujours, disent-ils encore, sur les marchandises qu'ils y portent; et, en attendant, tel qui portait la balle il y a vingt ans, fait bâtir un palais et marie sa fille à un duc. Mais, depuis que nos beaux esprits se sont transformés en économistes, depuis que nos grands seigneurs s'encanaillent, conversations, ouvrages sérieux, brochures frivoles, théâtre, tout retentit des éloges du commerce. C'est la pierre fondamentale de la monarchie. C'est le père nourricier du royaume. C'est le premier, le plus noble, le plus utile des états. Il faut que l'épée du guerrier, la toge du sénateur, le sceptre des rois même, s'inclinent devant le caducée de Mercure... J'honore un honnête commerçant, comme j'estime tout honnête homme, mais j'estime qu'il est difficile de partager l'engouement, lorsque l'on voit de près le père nourricier. Il ne faut qu'avoir assisté quelquefois à ses comptes pour se convaincre que la devise de ce généreux bienfaiteur du genre humain est comme celle de tant d'autres, *le bien public après mon intérêt.* Je ne citerai qu'un fait qui peint le commerce au naturel. Le sucre brut qui, en 1682, se vendait de quatorze à quinze francs le quintal, tomba en 1713 à cinq ou six, et ce fut le moment que la Compagnie du Sénégal choisit pour porter les esclaves à un prix excessif. On l'a dit avant moi, la destinée des colonies était de servir de jouet aux caprices, de pâture aux besoins, de proie à l'avidité de leur métropole, de son fisc, de ses traitants, de ses marchands, de ses compagnies, de ses intrigants accrédités. « Voilà un colon, disais-je ces jours passés à un capitaine marchand, qui, après vos comptes réglés, reste encore votre débiteur d'une somme assez forte. Comment vous déterminez-vous à lui faire un nouveau crédit? — A Dieu ne plaise qu'il se libère! me répondit le marchand. Ne voyez-vous pas que l'indulgence dont j'use envers lui pour ce qu'il me doit, m'assure sa récolte pour l'année prochaine, et me l'assure au prix que je jugerai à

propos d'y mettre moi-même, parce que moyennant cette espèce de condescendance de ma part, il est sûr de trouver chez moi un nouveau crédit pour ses nouveaux besoins!... Oh! si vous entendiez tant soit peu l'art du négociant, vous verriez qu'il est plutôt un commerce de bons procédés que de tout autre chose! » Et cependant c'est, au témoignage de tous les gens instruits, à l'avidité impolitique et barbare des premières Compagnies de commerce, et entre autres de celle connue sous le nom de Compagnie royale de Saint-Domingue ou du Sud (1), créée en 1698, que l'on attribue l'état de langueur dans laquelle cette colonie fut, jusqu'au moment de la dissolution d'une association de marchands qui, revêtue de toutes les prérogatives



Le R. P. J.-B. Labat.
Portrait de Bouïs, gravé par C. Mathey.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Créée en 1698, la Compagnie royale de Saint-Domingue se fond en 1719 dans la grande Compagnie des Indes qui renonce à Saint-Domingue en 1724. (Chailley-Bert, *Les Compagnies de colonisation sous l'Ancien régime*, 21-27.)

de la souveraineté et fidèle à l'esprit du commerce, n'avait pas manqué de comprendre dans ses calculs de bénéfice la vente de tous les emplois civils et militaires.

Jacmel, mai 1789.

En supposant que le quartier de Jacmel parvienne un jour au point de prospérité dont il est susceptible, rien ne serait plus aisé que de faire de cette ville le séjour le plus agréable et le plus salubre. Déjà les habitants, stimulés par cette ambition louable, ont fait venir de France une église, c'est-à-dire les matériaux tout préparés pour en construire une au centre du plateau où viendront aboutir quatre rues principales. On ne fera sur les lieux que les fondements et la charpente. L'érection de ce monument doit nous donner une haute idée de la piété des colons de notre paroisse. Ne craignez cependant pas qu'elle aille jamais jusqu'au zèle qui dégénère en fanatisme. Celui qui se plaît aux lieux infréquentés peut hardiment entrer dans les églises de Saint-Domingue, il n'y trouvera pas les degrés de l'autel usés par la prière (1).

(1) Labat, arrivant au Cap Français, fut scandalisé de l'indifférence des colons en matière religieuse. « J'eus, dit-il, tout le temps de me préparer à dire la messe. Personne ne songea à faire ses dévotions. Je célébrai la messe et je prêchai. Je ne puis m'empêcher de dire que je fus infiniment scandalisé du peu de religion que je vis dans ce peuple. Je croyais être tombé des nues et transporté dans un monde nouveau, quand je pensais à nos habitants des Iles du Vent et que je comparais leur dévotion, leur exactitude à s'approcher des sacrements, leur respect pour leurs pasteurs, leur modestie dans l'Eglise, aux manières licencieuses et extraordinaires de ceux-ci. Ils étaient dans l'église comme à quelque assemblée ou à quelque spectacle profane. Ils s'entretenaient ensemble, riaient et badinaient. Surtout ceux qui étaient appuyés sur la balustrade, qui régnait autour de l'église, parlaient plus haut que moi qui disais la messe et mêlaient le nom de Dieu dans leurs discours d'une manière que je ne puis souffrir. Je les avertis trois ou quatre fois de leur devoir avec toute la douceur possible, et voyant que cela n'opérait rien, je fus obligé de le faire d'une manière qui obligea quelques officiers à leur imposer silence. Un honnête homme eut la bonté de me dire, après la messe, qu'il fallait être plus indulgent avec les peuples de la côte, si on voulait vivre avec eux. Je lui répondis que je suivrais volontiers son avis lorsque la gloire de Dieu n'y serait point intéressée. » (*Nouveaux Voyages aux îles françaises de l'Amérique,* II, 223.)

En avant de la façade du temple régnera une esplanade plantée d'arbres et prolongée jusqu'à la naissance du talus de la montagne, d'où l'on pourra, d'un seul regard, embrasser la baie, les terres adjacentes et la pleine mer. L'inconvénient d'aller puiser l'eau, qui sert à la consommation, dans une rivière à un quart de lieue à l'ouest de la ville, a donné l'idée de construire, au centre de l'esplanade projetée, une fontaine publique où l'eau arrivera des montagnes voisines, au moyen d'un canal dont la construction ne sera pas très coûteuse. Tel est le projet. S'il s'exécute, ce sera lentement. Le bien, vous le savez, ne va jamais qu'à pas de tortue. En attendant, il serait assez raisonnable de s'occuper d'un projet non moins utile et moins dispendieux.

L'éloignement de la rivière force les habitants à détourner leurs nègres d'un travail plus utile, pour charrier de l'eau. La rivière de la Gosseline dirige son cours perpendiculairement du pied des montagnes vers la mer. A quelque distance de Jacmel, elle forme un coude et change sa direction pour aller se réunir à la grande rivière, non loin de son embouchure. Quoi de plus simple que de lui creuser un nouveau lit, en partant de l'angle du coude, en ligne droite jusqu'au port? Cette opération, à laquelle le sol n'oppose aucun obstacle, amènerait l'eau à la porte de toutes les maisons, entraînerait les immondices, dont la corruption infecte l'air, formerait un canal, dont on pourrait planter les bords d'un ou de plusieurs rangs d'orangers, et cette plantation offrirait le double avantage de rafraîchir l'atmosphère et de soulager la vue, fatiguée de n'errer que sur un sol aride, brûlant et poudreux. On ne peut combattre ce projet que par une seule objection, celle de son inutilité, en supposant la ville bâtie sur le coteau. Je répondrai à cela que la facilité du débarquement, la proximité des vaisseaux, l'économie de la main-d'œuvre, exigeant que les capitaines continuent à avoir leurs magasins et leurs logements au bord de la mer, nécessiteront toujours une ville basse que l'on nommera, si l'on veut, le port, le quartier marchand et qui, pour offrir un air plus

frais, un aspect plus riant, n'en sera que plus fréquenté par les acheteurs.

Jacmel, mai 1789.

Lorsque les poètes américains ont à chanter une beauté fraîche, brillante, vermeille, ils doivent être fort embarrassés pour trouver des comparaisons, car il n'y a point ici d'aurore. Un coup d'œil sur une sphère vous expliquera ce phénomène, de même que celui de la chaleur que renvoie l'astre de la nuit, chaleur assez sensible pour m'obliger à rabattre mon chapeau sur mes yeux lorsque je m'asseois ou que je me promène au clair de la lune. Il ne nous reste donc que la rose. Ce qui vous surprendra peut-être, c'est qu'elle croît aussi belle, aussi fraîche, aussi purpurine à Saint-Domingue qu'en Europe, mais hélas ! elle y passe encore plus vite. Aussi, de tous les préceptes de l'ingénieuse galanterie, que nous nommerons amour, n'en est-il aucun plus religieusement observé ici que le *hâte-toi de jouir.*

Ainsi, point de crépuscule, point d'aurore paresseuse, point d'entre chien et loup, point de nuit qui replie lentement ses voiles. Tout se passe à la hâte. Le jour sort de la nuit comme Pallas du cerveau de Jupiter : c'est le *fiat lux* du moment de la création. Quelle belle heure perdue! Et rien qui supplée à sa privation en rappelant du moins son souvenir!

Les claquements de fouet, les cris étouffés, les gémissements sourds des nègres qui ne voient naître le jour que pour le maudire, qui ne sont rappelés au sentiment de leur existence que par des sensations douloureuses, voilà qui remplace le chant du coq matinal.

C'est aux accords de cette mélodie infernale que je fus tiré de mon premier sommeil à Saint-Domingue. Je tressautai. Je m'écriai. Je crus me réveiller au fond du Tartare entre Ixion et Prométhée, et j'étais chez des chrétiens, chez les adorateurs d'un Dieu qui mourut pour mettre un terme aux douleurs de celui qui souffrait. L'habitude a



La danse des bâtons à Saint-Domingue.

Dessin et gravure d'Abraham Brunias. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

déjà affaibli l'effet de la première impression, elle ne m'y rendra jamais insensible (1).

(1) Du Tertre protestait déjà contre la misérable condition faite aux esclaves : « Dans tous les autres états, dit-il, la misère finit avec la vie du misérable, mais elle persévère encore dans nos esclaves après leur mort... Si la charité de nos missionnaires ne les assistait de leurs prières, il ne faudrait pas s'attendre que personne les secourût, et si jamais l'intérêt règne dans les Iles, il est certain qu'ils n'auront plus de soulagements. » (*Histoire générale des Antilles habitees par les Français*, II, 538-539.) L'intérêt régna dans les îles : un demi-siècle de traite effaça toute velléité d'humanité. Labat retrace ainsi les impressions de son premier contact avec l'esclavage et les esclaves : « Beaucoup portaient sur leur dos les marques des coups de fouet qu'ils avaient reçus : cela excitait la compassion de ceux qui n'y étaient point accoutumés, mais on s'y fait bientôt. » (*Nouveaux Voyages aux îles françaises de l'Amérique*, I, 22.) Les mauvais traitements, toujours trop fréquents, étaient d'ailleurs réprimés avec sévérité. En 1670, un arrêt du Conseil de la Martinique casse un lieutenant de milice qui mutilait ses nègres et en 1707 le même Conseil ordonne qu'un maître qui a fait périr ses esclaves sous le fouet vendra sous quinze jours ceux qui lui restent et n'en pourra plus posséder. (Peytraud, *L'Esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, 324.) Il est vrai que deux ans plus tard le condamné rentre dans la colonie et récidive. En 1741, un parvenu devenu, grâce à un mariage avantageux et peu honorable avec une négresse, l'un des plus gros habitants du quartier de l'Artibonite, commet d'atroces sévices sur ses nègres. « Il a exercé sur cinq d'entre eux un genre de supplice dont il n'est malheureusement pas l'inventeur : ce supplice était une mutilation complète. On ne pourrait réellement punir plus sévèrement des noirs. Les chirurgiens ont donné des certificats disant que cette mutilation n'était qu'une opération nécessaire. » (Lettre de MM. de Larnage et Maillart.) Administrativement il est condamné à payer 150 000 livres à la caisse de la colonie sous forme de don généreux et spontané. Des juges ne l'auraient, paraît-il, condamné qu'à une faible amende. L'ordonnance royale de 1786 déclara incapable de posséder des esclaves le maître qui a fait donner plus de cinquante coups de fouet et de bâton. (Peytraud, *L'Esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, 334.) Mais ces atrocités sont heureusement fort rares et commises par des gens de la plus vile condition. Elles sont contraires aux mœurs courantes et heurtent les esprits. « J'avais pour voisin, raconte Vaublanc, un certain comte de Paradès. Dînant chez moi avec une douzaine d'habitants, il annonça les desseins les plus féroces. Il était déterminé à couper une jambe à tous ceux de ses nègres qui s'enfuiraient de son habitation. Tous les convives poussèrent un cri d'horreur et l'un d'eux lui déclara qu'à la première exécution de cette espèce, il le dénoncerait au gouverneur. » (*Souvenirs*, I, 176-177.) Ce Paradès était l'espion qui avait donné au Gouvernement français pendant la guerre d'Amérique un plan pour brûler le fort de Portsmouth. Le châtiment avait été légal bien des années avant, mais n'avait pu s'acclimater dans les mœurs. Pour réprimer le marronage, M. de Gallifet,

Une promenade d'une heure me sert à dissiper l'anxiété où me jette ce triste réveil. Je rentre pour voir une troupe de nègres et de négresses, appuyés contre le mur, ou accroupis sur leurs talons, attendre, en bâillant, que la main du maître sonne l'heure du travail à grands coups d'arceau (1) sur leurs fesses ou sur leurs épaules; car vous n'imagineriez pas, et il m'a fallu six mois d'expérience pour m'en convaincre, qu'il y a des nègres qu'il faut absolument battre pour les mettre en mouvement. L'arceau est la véritable clef de cette espèce de montre. Si j'avais voulu m'en rapporter au témoignage des maîtres, je n'aurais cherché la cause de cette singulière disposition des esclaves que dans leur paresse et leur inertie naturelle. Mais en y regardant de plus près, j'ai cru voir que ces dispositions étaient merveilleusement secondées par l'inertie et la paresse des maîtres qui, pour la plupart, dépourvus du degré de raison et d'indulgence nécessaires pour savoir que l'on n'extirpe les vices de l'éducation qu'à force de patience et de temps, trouvent la méthode de battre beaucoup plus commode que celle d'instruire. De là vient qu'une fois rompu à ce mode de correction, il devient impossible de rien obtenir du nègre autrement que par la rigueur (2). Je me suis obstiné, pendant des mois entiers, à

commandant en chef, avait pris le 16 août 1700 une ordonnance prescrivant de couper le jarret aux nègres fugitifs arrêtés à l'Espagnol. Dès le mois suivant, il dut suspendre l'exécution de son ordonnance, parce que les habitants marquaient de la répugnance à infliger cette peine, moins peut-être par humanité qu'à cause de la diminution de valeur de l'esclave mutilé. (Paul Trayer, *Etude historique sur la condition légale des esclaves dans les colonies françaises*, 61.)

(1) Espèce de fouet à manche court.

(2) Les plus durs pour leurs esclaves, ce sont ceux que les nègres qualifient de « *nègres en pays blanc* », les parvenus qui sont des échappés d'hier de la domesticité. « Les plus grandes cruautés, dit un mémoire qu'on a attribué à Lafon de Ladebat ou à Barbé-Marbois, étaient commises par les petits colons appelés vulgairement *Petits Blancs*. La mort d'un nègre faisait un grand vide dans leurs petits ateliers, et cependant ces hommes plus passionnés, plus prompts à frapper, à employer sans réflexion une arme meurtrière, étaient l'objet des plaintes les plus fréquentes qui aient été portées aux autorités. » (Cité par de Vaissière, *op. cit.*, 182.) C'est peut-être bien un parvenu que ce Chaperon dont parle Bossu : « J'ai vu un

n'employer envers ceux qui me servent que la patience, la douceur, les bienfaits même. Tout a été inutile. Le pli était pris. Il ne m'est resté de tous mes soins que l'alternative de me servir moi-même ou d'avoir recours à l'arceau.

On déjeune vers huit heures. L'usage des habitants est de manger à ce repas de la viande et des fruits du pays. Il ne reste guère aux oisifs d'autre ressource pour remplir l'intervalle entre le déjeuner et le dîner que d'écrire, ou de lire, ou de s'ennuyer : c'est la mienne. Les autres se pro-

habitant nommé Chaperon qui fit entrer un de ses nègres dans un four chaud où cet infortuné expira, et comme ses mâchoires s'étaient resserrées, le barbare Chaperon dit : « Je crois qu'il vit encore », et prit une fourche pour le fourgonner. Depuis, cet habitant est devenu l'épouvantail des esclaves et lorsqu'ils manquent à leurs maîtres, ceux-ci les menacent en disant : « Je te vendrai à Chaperon. » (Bossu, *Nouveaux voyages aux Indes occidentales*, I, 18.) Tous les supplices, cependant, dont de Vaissière a relevé le récit dans les procédures et la correspondance officielle, ne sont pas uniquement le fait des Petits Blancs. A dire vrai, on n'a que l'embarras du choix. Celui-ci, au four, préfère le bûcher ou le fourneau du chauffeur qui grille les jambes, les pieds et le ventre. Cet autre applique sur la plante des pieds, le cou de pied, les chevilles, des lattes chauffées à blanc. Tel autre bourre de poudre le noir comme s'il était une bombarde et y met le feu à l'aide d'une mèche. Il appelle cela d'un charmant euphémisme : *brûler un peu de poudre au cul d'un nègre*. Un autre, un sadique, s'attaque aux parties sexuelles des femmes : il leur enfonce dans le vagin des tisons ardents ou de la cire bouillante. Un autre remplace la cire par de la bouillie brûlante de sucre. Ailleurs, c'est le bataillon des mutilateurs, des ablateurs des parties viriles, des arracheurs de dents, des inciseurs qui versent dans les plaies qu'ils ont faites du lard fondu. D'autres encore enterrent vivant l'esclave exécré et enduisent sa tête de sucre, avant de l'abandonner aux mouches ou aux fourmis. Cages, tonneaux, chevaux fouettés entrent en scène. Malouet enregistre tous ces supplices inventés par des imaginations de fous et Vastey renchérit dans cette apostrophe : « Ont-ils comme vous, ces colons (les étrangers), ont-ils pendu des hommes, la tête en bas ? Les ont-ils noyés, renfermés dans des sacs, crucifiés sur des planches, enterrés vivants, pilés dans des mortiers ? Les ont-ils contraint de manger des excréments humains ? Et après avoir mis leurs corps en lambeaux sous le fouet, les ont-ils jetés vivants à être dévorés par les vers ou jetés dans des ruches de fourmis ou attachés à des poteaux près des lagunes pour être dévorés par les maringouins ? Les ont-ils précipités vivants dans des chaudières à sucre bouillantes ? Ont-ils fait mettre des hommes et des femmes dans des boucauts hérissés de clous, fermés par les deux bouts, roulés sur le sommet des montagnes pour être ensuite précipités dans l'abîme avec les malheureuses victimes ? » (De Vaissière, *Saint-Domingue*, 192-194.)

mènent, causent quand ils ont quelque chose à se dire, ou s'ennuient. Ceux qui ont des affaires sortent pour y vaquer ou pour aller s'ennuyer ailleurs. J'entre au bain vers midi. J'en sors pour me mettre à table. Beaucoup de gens ont l'habitude de dormir après le dîner. C'est une manière



La culture du coton.
(*Commerce de l'Amérique par Marseille*, 1764.)

assez commode de charmer son ennui. Je n'ai pas voulu l'adopter : des nuits de douze heures sont bien assez longues. Je me promène dans la galerie. Je converse quand je trouve à qui parler. Je lis ou je m'ennuie.

La partie du jour, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après-midi, serait insupportable si la brise, qui se lève et cesse à peu près à ces heures-là, ne venait tempérer l'excès de la chaleur. D'où vient ce vent? Pourquoi souffle-t-il le matin de tel rumb et le soir d'un autre? Pour moi, je m'en tiens à la théorie de l'ignorance. Je me borne

à jouir et n'irai pas, pendant que la brise me rafraîchit, m'échauffer le sang à chercher ni d'où elle vient ni où elle va. Mais, me direz-vous, qu'est-ce que cette galerie dont vous me parliez tout à l'heure?

C'est me demander le plan d'une case américaine. Un carré long, d'une étendue arbitraire, est partagé par deux cloisons mitoyennes. On donne à chacune des trois divisions l'étendue que l'on juge à propos. Celle du centre est ordinairement la plus vaste. On sous-divise, si l'on veut, les deux autres en plusieurs chambres. Une ou deux galeries règnent en avant de l'une ou des deux faces. Elles restent ouvertes ou sont fermées par des jalousies à coulisses, mais seulement à partir de la hauteur d'appui. L'une est la salle à manger, l'autre le salon de compagnie, quand on ne veut pas se tenir dans celui du milieu. Les galeries des cases d'une certaine étendue se terminent par des cabinets, dont les uns servent d'office, de buffets ou de garde-meuble, les autres de chambre à coucher, que l'on destine ordinairement aux étrangers.

Longtemps la crainte des tremblements de terre a borné les maisons au rez-de-chaussée. On commence à y ajouter un étage. Les murs sont formés de poteaux équarris, également espacés, recouverts en dehors de planches, ou légèrement entremaçonnés. Il y a bien des fenêtres à ces maisons, mais il n'y a point de vitres. La réverbération du verre rendrait la chaleur insupportable. On y supplée par des jalousies ou des châssis de canevas qui, en brisant les rayons d'un jour trop ardent, ne laisseraient pénétrer qu'une lumière très douce dans l'intérieur des cases, si on avait l'esprit de le faire teindre en vert. C'est à quoi personne n'a encore songé. La même raison et la violence des ouragans empêchent que les toits ne soient couverts de tuiles ou d'ardoises. La légèreté de leur charpente ne supporterait pas un pareil fardeau. On les remplace par des *aissantes*. C'est une petite planche d'un bois léger à laquelle on donne la forme que l'on veut. Voilà la maison du riche.

Les autres n'ont que la même division intérieure, mais

point de maçonnerie entre poteaux, point de galerie, point de cabinets, point de jalousies, pas même de plancher. On marche sur une aire qui fourmille d'insectes. On couche sous le toit. On a des volets pour fenêtres. Le vent, le soleil, la poussière, la pluie, une innombrable multitude de fourmis pénètrent de toutes parts à travers l'intervalle qu'on laisse à dessein entre les planches qui forment le revêtement extérieur. La nuit venue, on ouvre tout. Alors des légions de scarabées ailées, de maringouins et d'autres insectes volants se précipitent dans les maisons, attirés par l'éclat des lumières qu'ils éteindraient bientôt, si on n'avait la précaution de les tenir sous des verrines, c'est-à-dire de grandes cloches ou cônes de verres.

Si une architecture plus intelligente n'a pas encore apporté ici l'art qui varie les formes, on y trouve tout aussi peu, dans l'ameublement des maisons riches, le goût si préférable à la magnificence. Elles ont toujours des tapisseries de damas et des baguettes dorées (1). Ces tapisseries de damas me paraissent ici ce que seraient en Norvège des habits de gaze au mois de janvier. Le goût est encore bien créole à Saint-Domingue et le goût créole n'est pas le bon goût : il sent un peu le *boucan* (2). Les cuisines ne tiennent point aux maisons. La négligence des nègres rendrait leur adhérence trop dangereuse. On les isole à une portée raisonnable. La masse des habitants des villes n'a même point de cuisine. On fait du feu et l'on fricasse en plein air. Les tables sont assez mal ser-

(1) Le mobilier est à la fois restreint et luxueux. « Il y a à Saint-Domingue, écrit Hilliard d'Auberteuil, beaucoup plus de luxe de parure que de luxe de commodité... Tous ceux qui tiennent à l'administration de la justice, les marchands, les facteurs et agents du commerce, sont, en effet, couverts de bijoux, de broderies, de galons, et bien souvent un homme qui porte sur lui pour 10 000 livres d'habits de velours et de bijoux demeure dans un appartement sans meubles et sans tapisseries. » (*Considérations sur l'état présent de la colonie de Saint-Domingue*, I, 105-106.)

(2) On appelait ainsi à l'origine la cabane des chasseurs boucaniers. *Boucaner*, c'était rôtir. A Saint-Domingue, dans les appellations locales, les *boucans* abondaient, ainsi que les *trous*.

vies (1). Ce qui fait le fond des repas, la viande de boucherie, est mauvais. La volaille, à l'exception de la pintade, n'est guère meilleure. Le porc est excellent et le gibier, qui consiste en cochon *marron* ou sauvage et en ramiers, est très cher et difficile à se procurer. Le poisson de mer n'abonde point et se réduit à trois ou quatre espèces; celui de rivière est plus rare encore. Pour les légumes, quand on sait les cultiver, on les mange ici meilleurs, mais point aussi variés ni en aussi grande abondance qu'en Europe. Le pays fournit une espèce d'épinards et du gombaud dont on fait ces calalous si vantés par les créoles, et qui sont en effet un excellent mets. On y joint aussi le bourgeon du bois-patate, du piment et de l'ail. Mais rien n'égale le chou-palmiste pour le goût et la délicatesse. Malheureusement, il n'y a point d'autre moyen de le cueillir que de couper l'arbre par le pied, et cet arbre, très long à croître, est une des richesses de l'habitant. Les créoles ne me pardonneraient point de passer sous silence l'igname, le chou caraïbe, la patate et leur chère banane surtout. C'est la vraie manne de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique méridionale. Les habitants de Madère ne doutent point que la banane ne soit le célèbre fruit défendu de la Genèse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a, par sa for-

(1) Mal servies, c'est-à-dire mal dressées. Et cependant elles sont couvertes d'or et d'argenterie, car les voyageurs sont unanimes : dans les habitations les plus modestes, tout le luxe est réservé pour la table. Si la chère est mauvaise, on l'arrose du meilleur vin et il y a derrière les convives un essaim de serviteurs. De Laujon rappelle un repas auquel il assista : « De ces domestiques des deux sexes, dit-il, il y avait bien plus que de convives. J'admirais leur empressement dans les moindres détails du service, la blancheur de leur linge et les beaux mouchoirs à la créole élégamment tournés autour de la tête des femmes... Mais tous marchaient pieds nus. » (A. de Laujon, *Souvenirs de trente ans de voyage*, I, 135.) Toute cette domesticité est plus gênante qu'utile. « Dans un pays aussi chaud que Saint-Domingue, dit Moreau de Saint-Méry, on a le ridicule usage de se faire servir à table par une foule de nègres qui forment quelquefois un double rang derrière les chaises de leurs maîtres sur lesquelles ils s'appuient. Ils interceptent ainsi l'air jusqu'à une très grande hauteur par rapport à ceux qu'ils servent et qui sont assis, mais la vanité le veut ainsi. » (*Archives des Colonies*, F3 133. *Notes historiques sur Saint-Domingue.*)

me, une singulière analogie avec celui dont la gourmandise d'Ève nous fait payer si cher la digestion. Aussi la Minerve libertine des Ovides de la colonie ramène-t-elle, aussi souvent qu'elle le peut, la banane comme objet de comparaison dans leurs couplets, toujours un peu licencieux, mais pleins de naïveté et de grâce.

Jacmel, mai 1789.

J'ai laissé les autres dormant et moi lisant. Ils s'éveillent. Je quitte mon livre et l'on passe le reste de l'après-midi comme on peut, jusqu'à ce que les rayons du soleil, moins perpendiculaires, permettent de profiter du retour de la brise, qui manque rarement de se lever vers cinq ou six heures du soir, mais non pas avec le degré d'exactitude que lui assignent quelques voyageurs, car il y a des jours où elle s'absente tout à fait. Cette heure est celle de la promenade et surtout des visites. Je préfère autant que je peux l'une aux autres, sans doute parce que j'ai plus besoin de marcher que de parler. L'un et l'autre de ces plaisirs a ses inconvénients. L'heure où l'on sort est aussi celle de la promenade des *maringouins* (1). Cet insecte se jette de préférence sur les nouveaux venus dont le sang, moins appauvri, leur offre, dit-on, une pâture plus délicate. Quel que soit le motif de cette préférence, elle est extrêmement à charge à ceux qui l'obtiennent et qui, quoi qu'ils fassent, ne sauraient échapper au dard de ce perfide animal. Il faut être acclimaté, c'est-à-dire avoir passé six mois au moins à Saint-Domingue, pour être débarrassé de ce fléau.

Il faudrait à peu près le même espace de temps pour s'acclimater au ton de ce que l'on nomme la société, si l'on arrivait ici avec l'espoir de la trouver telle qu'on l'a laissée en Europe. Comme tout le monde est habitant ou a la prétention de le devenir, il est tout simple que chacun parle

(1) Le maringouin est une sorte de moucheron ressemblant au cousin qui hante, comme lui, surtout les terrains bas, marécageux, les bords de mer ou de rivière. (Ducœurjoly, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, II, 332.)

de ce qui l'intéresse, de sorte que l'on n'a pas plutôt cessé de parler de ses nègres, de son coton, de son sucre, de son café, que l'on reparle coton, sucre, café, nègres. Toutes les conversations commencent, se soutiennent, finissent et recommencent par là. Pour l'étranger qui débarque ici avec le projet de s'instruire promptement, rien n'est plus avantageux. Il est rare que les opinions s'accordent. Il arrive même d'entendre déraisonner des deux côtés, mais comme le choc de deux erreurs fait quelquefois jaillir une vérité, l'observateur attentif en profite. Vous vous imaginez bien aussi que chacun apporte là sa dose de prétentions, mais sur quoi la croyez-vous fondée ? Sur l'étendue de ses possessions ? Sur les progrès que la culture doit à ses lumières, à ses découvertes ? Sur la considération dont sa conduite le fait jouir parmi ses voisins ? Non, mais bien sur l'espèce de denrée qui fait son revenu, de sorte que le cultivateur cafetier ne manque pas de rendre au cultivateur cotonnier le dédain avec lequel le cultivateur sucrier l'écoute. Le nombre des nègres entre aussi pour beaucoup dans le degré de considération auquel il est permis de prétendre. On compte ici par nègres, comme en Hollande par tonnes d'or. « Il a cent, il a deux cents, il a trois cents nègres ! » C'est tout dire : on ne peut rien ajouter à cet éloge.

Le mélange des sexes, qui fait ailleurs un des premiers charmes de la société, lorsqu'aucun n'usurpe le caractère de l'autre, n'ajoute ici rien à son agrément. Les femmes européennes ne voient guère les créoles que pour se moquer d'elles, surtout lorsqu'elles n'ont pas été élevées en France (1). Celles-ci ne voient guère dans les autres que

(1) La question de l'éducation des jeunes créoles avait préoccupé dès le début du XVIII[e] siècle. « Pour que l'on puisse procurer aux filles de cette colonie une éducation saine et honnête, écrit le jésuite Larcher dans un mémoire de 1724, il est absolument nécessaire de les séparer de la maison paternelle, où livrées du matin au soir à la conduite des esclaves, dont on connait assez la grossièreté et la corruption, elles en prennent toutes les manières, le langage et les sentiments bas. C'est là le moindre mal, mais de plus elles en pren-

des bégueules, tandis que les hommes, qui ne trouvent que rarement, et chez les premières surtout, le degré de *sensibilité* dont les mulâtresses se piquent, les laissent gémir entre elles sur la décadence de l'ancienne courtoisie et la dépravation des goûts de notre sexe (1).

nent souvent tout le libertinage et la corruption. Ce n'est point une chose inouïe, et nous n'avons entendu que trop souvent des mères se plaindre avec amertume que leurs jeunes filles, malgré toute leur vigilance, servaient au libertinage des jeunes esclaves. Quels funestes effets cela ne produit-il pas pour l'âme et pour le corps! Et qu'en peut-il arriver de moins que l'une et l'autre soient infectés pour le reste de leur vie? Faut-il avoir demeuré longtemps à la colonie pour s'apercevoir du tort que fait à la pudeur de ces enfants la familiarité des esclaves? Entendit-on jamais en Europe sortir de la bouche des plus vils crocheteurs les infamies et les jurements, qui sont le langage ordinaire des jeunes créoles de l'un et l'autre sexe, mais qui sont encore plus messéants venant de la part d'un sexe et dans un âge dont la pudeur et la retenue font le principal ornement? » (*Archives des Colonies.*) On envoyait en France toutes les jeunes filles de riches habitants et elles y faisaient, pour la plupart, de nobles mariages.

(1) C'est de toute part un concert d'admiration. « J'admire, dit Ducœurjoly, cette souplesse de taille et cette démarche élégante dont les Européennes seraient si fières. J'idolâtre cette mobilité piquante de traits éblouissants, calqués sur la physionomie des grâces. Je suis profondément attendri du doux abattement et de la voluptueuse mélancolie qui se peignent dans ces regards enchanteurs. Mais pourquoi, d'un côté, sortir tout à coup de cette aimable apathie pour faire éclater tous les emportements de la colère aux moindres obstacles et à la plus légère contradiction? Et pourquoi, de l'autre, n'accueillir les démonstrations de l'ardent hymen qu'avec le calme du cœur et ce froid abandon qui glacent ses transports? Le serpent de la jalousie est au fond de votre âme : peu à peu le désespoir s'en empare et la tendresse n'habite plus le pavillon conjugal. C'est votre faute. L'amour, en formant vos nœuds, avait promis à l'hymen des prévenances et des caresses mutuelles. Dans vos bras, l'amant couronné devait trouver les chastes étreintes d'une émotion pure, flattée de recueillir avec autant de décence que de naïveté, les brûlantes expressions d'un cœur enivré de délices, et qui, à travers mille soupirs passionnés vous disait : *Oui, ton amour est le bonheur de ma vie.* Eh bien! Votre indolence n'a-t-elle à cet égard aucun reproche à se faire? Deviez-vous souffrir qu'un époux, rebuté de tant de mollesse, allât trouver, dans les embrassements d'une Africaine vive et caressante, la réciprocité de jouissance, qu'il cherchait en vain dans ses tristes foyers? N'avez-vous pas ouï dire que, dans nos bois, l'innocente colombe, quoique bien assurée de la tendresse de son aimable vainqueur, ne néglige pas de le flatter, de se pavaner devant lui, en roucoulant des murmures doux et passionnés? Hélas! qui sait, si, sans ces égards attachants, refroidi par l'habitude, et dégoûté par l'insouciance, on ne verrait pas le sultan blasé préférer les saillies

La langueur que cette monotone manière d'être jette dans le commerce de la vie n'est corrigée ni par l'instruction, ni par les talents, ni même par le goût de la lecture. Des colons, pour se disculper de leur ignorance, ont eu la mauvaise foi de débiter en France qu'il était impossible de conserver des livres à Saint-Domingue. On a eu la bonté de les croire. J'ai ici des livres brochés et reliés, qui sont aussi intacts que le premier jour de mon arrivée. Il est vrai que j'en ai soin, mais c'est une attention qu'il faut avoir partout, car partout les livres que l'on abandonne dans le coin poudreux de quelque galetas, en proie à la poussière et à l'humidité, finissent, comme ici, par devenir la proie des vers (1). Enfin, ici comme partout, la véritable manière de conserver des livres, c'est de les lire. De quel genre d'ailleurs pensez-vous que soient ceux que l'on y apporte ? *Margot la ravaudeuse* est un des plus décents (2). Croyez que, quelque négligées que soient ces productions du vice crapuleux, elles sont encore moins dévorées des vers, que leurs lecteurs par la corruption qu'elles engendrent (3).

C'est ordinairement après le coucher du soleil qu'ont lieu

de la sombre corneille à l'amour concentré de sa blanche compagne ?» (Ducœurjoly, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, 130.)

(1) C'est encore l'opinion générale aujourd'hui que les livres ne résistent pas au climat des Antilles. « On sait que sous les Tropiques l'humidité chaude du climat, et plus encore les insectes qu'il engendre, condamne livres et documents à une destruction rapide. (Jacques de Dampierre, *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises*, XV-XVI.)

(2) *Margot la ravaudeuse*, de Fougeret de Montbron, Hambourg, 1750, est classé à l'Enfer de la Bibliothèque Nationale sous la côte 324. Cet ouvrage, qui contient d'intéressantes particularités sur plusieurs gens de lettres du temps, a été condamné par plusieurs arrêts de Cour 1815, 1824, 1869. Il a été réimprimé en Belgique en 1868 avec un frontispice à l'eau-forte attribué à Félicien Rops.

(3) « On ne peut s'imaginer un pays plus licencieux », dit M. de Gallifet en 1702, et l'année d'avant il a écrit : « On ne saurait croire l'indulgence qu'on a pour les forçats. On les regarde comme on regarde en France la jeunesse qui s'enrôle pour faire une campagne. » Quand on débarque des forçats, non seulement ils ne sont pas mal vus, mais ils sont recherchés. « J'en aurais eu trois cents, dit de ces galériens M. de Cussy (1686), que je les aurais placés. Ce sont des gens industrieux et les habitants sont fort contents d'eux. » (De Vaissière, *Saint-Domingue*, 52.)



Marchande de fleurs et mulâtresse.

Dessin et gravure d'Abraham Brunias.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

chez les gens de couleur ces danses où les femmes surtout déploient une telle justesse d'oreille, une telle précision de mouvement, une telle volubilité de reins qu'à peine l'œil peut-il saisir quelques nuances du fugitif et rapide développement de leurs grâces lascives. Le *gragement* et la *chica* (1) tiennent le premier rang parmi ces danses que l'on peut véritablement appeler de caractère. Jamais la volupté en action ne tendit de piège plus séducteur à l'aveugle amour du plaisir. Aussi danser la chica est-il le bonheur suprême et je confesse avec beaucoup de confusion que l'austérité de mes principes ne va pas jusqu'à m'interdire ce singulier spectacle toutes les fois que je suis à portée de le voir. L'orchestre est composée d'un ou deux violons, bien supérieurs pour le talent qu'exige leur emploi à la plupart de nos racleurs européens. Ils ont encore sur ceux-ci l'avantage de n'être pas les instruments passifs du plaisir des autres, car ils entrent si bien dans le sens de la chose que la partie de leur corps qui est assise frétille dans un accord parfait, avec le pied qui bat la mesure et le bras qui conduit l'archet (2).

(1) La chica, danse nègre, consiste, d'après Descourtilz, à faire mouvoir les hanches et les lombes, en conservant néanmoins le reste du corps dans un aplomb qui ne doit pas même être contrarié par les gestes voluptueux que font les bras. (*Voyages d'un naturaliste*, III, 133.)

(2) De Laujon parle d'un des bals donnés par souscription par les mulâtresses de Saint-Marc. « A l'exception, dit-il, des capitales qui renfermaient une grande population, les autres petites villes de la colonie présentaient fort peu de plaisirs. Les femmes blanches y étaient en petit nombre et c'était seulement dans les plaines qu'on entendait parler de réunions et de bals. Ces petites villes étaient peuplées de commerçants : ces messieurs s'occupaient de leurs affaires et les trois quarts d'entre eux ne quittaient point leur ménagère (leur mulâtresse). Ce sont probablement là les considérations qui avaient donné lieu à la formation d'un bal à Saint-Marc, lequel ne se composait que de blancs et de femmes de couleur. Ce bal était de souscription. Tous les habitants de la ville avaient donné leur signature et je ne refusai pas la mienne. Le local était vaste. Les femmes y arrivaient, les unes seules, les autres accompagnées de la personne avec laquelle elles s'étaient mises en ménage. En peu de temps, la réunion fut nombreuse et quatre quadrilles s'établirent. Je n'étais pas fort pressé de danser. Je préférais porter mon attention à observer ce bal. Je voyais des toilettes toutes

Ces mulâtresses qui dansent si bien et dont on vous fait des portraits si séduisants sont les plus ferventes prêtresses de la Vénus américaine. Elles ont fait de la volupté une espèce d'art mécanique qu'elles ont porté à son dernier point de perfection. L'Arétin ne serait auprès d'elles qu'un écolier ignare et pudibond. Leur taille est en général grande, leurs formes bien moulées, leurs mouvements dégingandés à force de souplesse. Elles joignent à l'inflammabilité du salpêtre une pétulance de désirs qui, au mépris de toute

particulières. Le goût en était gracieux et les étoffes du premier choix. Il n'y aurait pas eu moyen de parler de coiffure. La couleur des teints ne s'y serait pas prêtée ; mais de beaux madras ornaient toutes les têtes. Les cavaliers annonçaient auprès des dames une grande galanterie. Les intrigues amoureuses allaient fort bien leur train et j'observais certains maris qui ne perdaient pas leur propriété de vue. En parcourant le bal, je m'étais arrêté à une femme qui devint sur-le-champ pour moi un sujet de grand étonnement. C'était une mulâtresse, mais il me semblait impossible qu'une physionomie pût se composer de traits plus délicats et plus fins qu'étaient les siens, et cette figure charmante avait pour accompagnement une taille accomplie. Je lui demandai sa main (pour danser), mais il me fallut me mettre en file, après une douzaine d'engagements. Je choisis diverses partenaires pour me faire prendre en patience, le temps que j'avais à passer, et vis enfin arriver le quadrille après lequel je soupirais. Elle avait mis de côté le langage créole sur lequel je n'étais pas fort et me parlait très bon français. Je lui faisais une foule de compliments qu'elle méritait et profitai ainsi du peu de temps que j'avais à passer avec elle. Un jeune homme, fort bien de sa personne, ne la quittait pas des yeux. Je jugeai que c'était son amant et ne me trompais point. » (*Souvenirs de trente années de voyages à Saint-Domingue*, etc., I, 266-269.) De Laujon ne tarda pas à revoir sa danseuse. « Marie Lo... était mulâtresse et sa couleur pouvait seule établir une différence entre elle et une blanche dans laquelle toutes les perfections se seraient rencontrées. Sa fortune paraissait être considérable. Elle avait vécu plusieurs années avec un négociant nouvellement parti pour la France et qui lui donnait des intérêts dans ses plus belles affaires. Le plus riche magasin de Saint-Marc était le sien. Douze servantes, toutes bonnes marchandes, parcouraient la ville et les alentours, et comme il n'arrivait pas de cargaison qu'elle n'eût le premier choix, ses marchandises étaient fort recherchées... Il lui arrivait, de temps en temps, de donner de fort jolis soupers : son cuisinier excellait dans certains mets à la créole et je fus surpris, un jour, de recevoir une invitation ; je n'y manquai pas. La chère était succulente et le Bordeaux et le Champagne n'avaient pas été ménagés. Sentant que ma tête était sortie de sa sphère ordinaire et qu'elle ne me portait plus qu'à des élans de tendresse, je laisse tous les convives s'éloigner et je reste seul avec elle... » (*Souvenirs*,.. I, 300-302.)

considération, leur fait poursuivre, atteindre, dévorer le plaisir, comme la flamme d'incendie dévore son aliment, tandis que, hors de là, ces mêmes bacchantes, qui se partageraient avec fureur les restes palpitants du malheureux Orphée, semblent avoir à peine la force de traîner leurs membres et d'articuler leurs paroles. Ce sont elles qui sont les ménagères, c'est-à-dire, lorsque leur âge le permet, les concubines en titre de la plupart des blancs célibataires (1). Elles ont de l'intelligence dans l'économie du ménage, assez de sensibilité morale pour s'attacher invariablement à un homme et une grande bonté de cœur. Plus d'un Européen, abandonné de ses égoïstes confrères, a trouvé chez elles les soins de la plus tendre, de la plus constante, de la plus généreuse humanité, sans qu'il s'y soit mêlé d'autre sentiment que celui de la bienfaisance. Leur conversation est insipide dès qu'elle cesse d'être libertine, et c'est moins leur faute que celle des hommes qui les fréquentent. Capables de tous les procédés d'un sentiment délicat, peut-être ne leur manque-t-il pour être véritablement aimables que

(1) « Tout ce que la nature accorde de charmes aux séduisantes créoles blanches, dit un écrivain créole, elle semble, à l'éclat du teint près, prendre plaisir à le prodiguer aux mulâtresses : même élégance de forme, même caractère de traits, même expression dans les regards, même aisance dans la démarche, et surtout même paresse, même nonchalance dans toutes les actions, jusqu'à ce que l'éclair du plaisir venant l'animer, produise l'explosion du volcan. Une mulâtresse paraît un être empreint et pétri de volupté. Sur le front de ces prêtresses du plaisir, on pourrait graver le vers fameux dont un de nos plus célèbres tragiques a pris l'idée dans Horace :

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Sans prétendre tracer ici le tableau cynique des fêtes du *Paphos* des Antilles, je me contente de répéter, après un homme qui s'est trouvé à portée d'être bien instruit de ses odieux mystères : *Il n'est rien que l'imagination la plus enflammée puisse concevoir qu'une mulâtresse n'eût pressenti, deviné, accompli.* Le luxe de ces Laïs, depuis 1770 surtout, ne connaît plus de bornes et on assure qu'il est impossible de s'en faire une idée. Les plus belles, les plus riches productions de l'Inde, en mousselines, étoffes et toiles, sont réservées pour leurs parures ; elles y ajoutent de riches dentelles et des bijoux dont la multiplicité, plus que le genre, augmente la valeur ; et tout cela est si prodigué par les libéralités de l'amour que plusieurs de ces femmes pourraient changer d'ajustement et de décoration chaque jour de l'année. » (Ducœurjoly, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, I. Introduction, CXXXV-CXXXVII.)



Danse de nègres à Saint-Domingue.

Dessin et gravure d'Abraham Brunias. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

le degré d'instruction nécessaire pour savoir tourner au profit de l'esprit et du cœur cette surabondance de sensibilité dont elles abusent, faute de savoir en varier l'usage. Je m'en rapporte à cet égard à ceux qui portent, dans leur commerce avec elles, assez de discernement pour être en état de les juger. Pour moi, j'avoue qu'à cet égard je suis obligé de m'en rapporter au témoignage d'autrui (1).

Si la beauté peut se passer de la fraîcheur, de l'éclat du coloris, de la carnation, il y a de belles mulâtresses. On en trouve cependant peu qui joignent à des yeux régulièrement beaux l'expression qui les rend plus beaux encore, et si elles rachètent cette privation par de belles dents, comment suppléer au pourpre des lèvres, aux charmes des détails, au contraste des nuances qui, depuis l'aimable incarnat, dont le front de la pudeur ingénue se colore, jusqu'à l'intéressante pâleur qui trahit la profonde sensibilité d'une affection douloureuse, sont une source intarissable de beautés ! Les mulâtresses sont adroites, mais paresseuses. Celles qui joignent l'ordre à l'intelligence, manquent rarement de faire fortune. Elles emploieront un mois entier à coudre une chemise, mais ce sera la perfection de la couture. Elles aiment le luxe. Il porte témoignage à leur beauté, mais il faut se méfier de l'enthousiasme avec lequel

---

(1) « Les filles de couleur ont à Port-au-Prince pour véritable enseigne leurs petits parasols à crépines d'or ou d'argent garnis de cordelières, de cordes à puits, de graines d'épinards. Partout elles se signalent par cette démarche lente, accompagnée de mouvements de hanches, de branlements de tête à la manière des chevaux enharnachés et panachés, par le mouchoir tenu à la main qu'elles agitent le long du corps. Toilettes tapageuses, attitudes provocantes complètent l'allure professionnelle et elles fredonnent quelques couplets créole du genre de ceux-ci :

N'a rien qui doucé tant que la ville
Vini logé cote moie,
Gna point dans morne, ma chère,
Gna point des métiers qui (si) doux
Femme qui sotte ne sait com'vo sa fair
Ça fait à nous grande piquié (pitié).
Comment toi vlé gagner cotte (beaux habits)
Si toi pas gagner argent.
Yo vos dit, femme est bien sotte
Si pas connaît faire payer blanc. »

(Moreau de Saint-Méry.)

on exagère leur magnificence. Leur coiffure favorite est un mouchoir des Indes qu'elles nouent autour de la tête. Le parti qu'elles tirent de ce chiffon est incroyable et fait le désespoir des Européennes qui veulent les imiter et qui ne voient pas qu'il est impossible que les couleurs dures et tranchantes, faites pour animer le teint monotone et livide des mulâtresses, ne contrastent pas d'une manière trop prononcée avec l'albâtre et les roses. Elles ont le goût assez sûr dans le choix des étoffes dont elles s'habillent ou des bijoux dont elles se parent et qui, pour le plus grand nombre, se réduisent à des pendants d'oreille d'or pur ou émaillé. Une plus grande recherche dans leur toilette ne conviendrait point à leur nonchalance (1).

Jacmel, juin 1789.

Je pars dans quelques jours pour aller m'établir sur une habitation où je trouverai un nouvel ordre de choses. Mon goût pour la campagne et la solitude me faisait attendre avec impatience le moment de pouvoir m'y livrer tout entier. L'habitation où je vais a été jusqu'ici négligée dans tous les points, ce qui offre à mon industrie un vaste champ pour les expériences qui aideront beaucoup à rectifier ce que j'ai déjà acquis de connaissances théoriques.

Au Désert, juillet 1789.

Nous partîmes de Jacmel, M[me] de L...; sa fille et la

(1) Les femmes de couleur, surtout les quarteronnes, séduisent à première vue tous les Européens. Vaublanc, après son éducation en Europe, revient à Saint-Domingue. « A dîner, le surlendemain de mon débarquement, avec mon frère, chez un conseiller à la Cour royale du Cap, nous fûmes servis par trois jeunes quarteronnes. C'était la première fois que je voyais des femmes de cette couleur, au quatrième degré. Elles étaient blanches, mais pâles, d'une figure distinguée, avaient de grands cheveux noirs, des dents fort blanches. Leur langage était traînant et semblait annoncer la nonchalance. Leur taille était surtout remarquable. Elles n'avaient jamais porté les ridicules corsets de la France. Leur corps était cambré, très souple, et montrait cette souplesse dans tous ses mouvements. Un magistrat, dont la table était si bien environnée, paraissait singulier à des jeunes gens d'Europe. » (*Souvenirs*, I, 169.)

nourrice, en voiture; trois négresses, un nègre, un négrillon à pied, et moi à cheval. Nous suivîmes pendant une heure et demie le vallon étroit et sinueux à travers lequel court le torrent qui donne son nom au quartier de la Gosseline. Cet espace offre tantôt des habitations, dont aucune, à une sucrerie près, n'est d'un revenu considérable, tantôt des bois environnés de rochers, et rarement interrompus par quelques pâturages que l'on nomme ici des savanes. Si cette étendue de pays était habitée comme elle devrait l'être et que les propriétaires sussent profiter des sites avantageux que le terrain leur offre pour y placer leur *manoir*, il est certain qu'avec tant soit peu d'intelligence à seconder la nature, l'aspect en serait tout autrement agréable. Cette négligence provient d'abord d'un défaut de goût, assez commun chez les habitants de la campagne, ainsi que d'un vice, dont on ne saurait trop définir la nature, mais qui fait qu'au lieu de citoyens, il n'y a à Saint-Domingue que des passagers, plus occupés à se préparer les moyens d'en sortir qu'à se procurer ceux d'y passer une vie agréable et douce.

Ce vice, ce mauvais esprit, qui heureusement n'est pas celui de toutes les colonies, fera à jamais de celle-ci un séjour d'autant plus désagréable que les privations, les désagréments de tous genres, auxquels le climat et l'esclavage soumettent les habitants, ne sont compensés par aucune des ressources d'agrément que procure ailleurs le commerce de la société. A peine dans la partie que j'habite se connaît-on entre voisins. Des prétentions rarement fondées ou ridicules, des jalousies de fortune, plus ridicules encore, des démêlés d'abornement, d'usurpation de terrain, qui ne devraient point exister si MM. les arpenteurs, que l'on paie cependant très cher (1), savaient ou faisaient mieux leur métier, enfin les dégâts, causés par les

(1) L'arpentage d'une concession, note ici Wimpffen, revient ordinairement à près de 1 000 écus. Beaucoup devaient leur fortune aux *erreurs* des arpenteurs. « Les concessions ont de tout temps été mal données, mal expliquées, mal délimitées, écrivait un gouverneur en 1711, c'est ce qui cause les troubles et les procès. »

nègres ou les bestiaux, entretiennent une mésintelligence ou tout au moins une tiédeur qui interdit une communication réciproque et, comme il n'y a rien de si triste que le solitaire qui ne l'est point par goût, ni rien de plus exigeant que celui dont rien ne justifie les prétentions, il ne faut pas s'étonner que chaque hibou reste dans sa masure, ni qu'il règne tant d'insociabilité chez des hommes aussi peu sociables.



Boucan primitif.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Cela n'était pas de même autrefois. Lorsqu'un nouveau quartier s'établissait, l'éloignement des ports, la rareté des habitants, le plaisir de revoir des compatriotes, le souvenir des secours que l'on avait reçus des autres, formaient, entre les établis et les établissants, un commerce de procédés d'où naissait un degré de liaison dont le besoin et la

curiosité faisaient la base et que l'habitude cimentait. C'est alors que régnait ici cette hospitalité célèbre, disparue avec les causes qui en avaient fondé le besoin. Les choses ont bien changé de face à cet égard. Dans les quartiers anciennement établis, on ne va plus au-devant de celui qui arrive avec l'empressement de la joie. On ne le reçoit plus avec la franche cordialité des vieux temps. Entre proches voisins mêmes, si l'on se voit encore, on ne se cherche plus. Si vous voyagez, on vous reçoit, on ne vous accueille plus. Si vous avez besoin de chevaux pour continuer votre route, on attend que vous les demandiez. On trouve des prétextes à un refus... On vous les offrait autrefois (1)! On sera fort aise de vous voir arriver, mais on sera charmé de vous voir partir. J'ai indiqué une des causes de cette révolution. Les autres ne sont pas difficiles à deviner, quand on sait combien la fortune influe sur les mœurs et combien il est rare de trouver de la sensibilité pour des besoins que l'on n'éprouve pas.

Lorsque nous fûmes arrivés au pied des montagnes (2),

(1) « Les habitants de Saint-Domingue sont en général moins prompts qu'ils ne l'étaient autrefois à rendre des services, parce qu'ils ont été trompés trop souvent et trop cruellement. Il y en a même qui ne donnent plus l'hospitalité, si ce n'est à des voyageurs qui leur sont recommandés ou à des gens dont le nom est connu, parce qu'il a été fait chez eux des filouteries, des vols, par ceux qu'ils recevaient avec bonté. Maintenant (1777) un homme à pied n'a guère d'accès à la case principale d'un riche colon; on lui fait donner à manger et un lit dans un appartement séparé, mais un homme *honnête*, connu et recommandé, peut parcourir toute la colonie sans frais et avec agrément. » (Hilliard d'Auberteuil, *Considérations sur la colonie de Saint-Domingue*, II, 26-27.)

(2) « A la rivière Salée, dit Moreau de Saint-Méry, commence l'espace d'environ dix lieues qui ne finit qu'à la rivière du Corail et que l'on nomme le Désert. Arrivé au bout du canton de la rivière Salée, on commence à monter le morne de la Tête de Bœuf, qui est long et roide. A la droite du chemin est une caverne considérable qui contient beaucoup d'eau. Après avoir redescendu ce morne avec la même peine, on se trouve dans un lieu qui présente des cultures. Là, le point de vue a quelque chose de majestueux et d'imposant. On aperçoit dans un lointain gradué les parties montagneuses que la route doit franchir, les chaînes du canton de Plymouth qui les surmontent et la montagne de la Flotte qui, par son élévation, domine au-dessus de cette masse et se perd dans les nuages. Après avoir joui de ce magnifique spectacle, on ne tarde pas à arriver à un bois

le chemin étant impraticable pour une voiture, Mme de L*** monta à cheval et les enfants furent alternativement portés par les négresses. L'ensemble de ces montagnes ne promet rien de flatteur partout où elles ne sont pas couvertes de bois. Leur pente rapide est revêtue d'un ton grisâtre qui annonce, dit-on, qu'elles renferment des métaux. Ce ton de couleur désastreux, joint à l'entassement confus et bizarre de ces masses incohérentes, leur donne un air de désordre et de vétusté qui n'offre que la triste image de la ruine et du chaos. Du pied de la montagne au désert, on compte à peu près une lieue que l'on fait en rampant autour de ses sinuosités par un chemin très étroit, mal dirigé, mal entretenu, qui suspend parfois le voyageur sur le bord d'un abîme, mais où l'on trouve quelques points de repère ombragés où la caravane reprenait haleine (1).

L'arrivée au Désert ne nous offrit rien de séduisant. Un glacis à sécher le café, un moulin à grager, une grande case qui tombe en ruine, deux autres, tout aussi caduques, dont l'une sert de cuisine et la seconde de logement à l'économe, un four à chaux, un vestige de jardin, un pigeonnier branlant sur les quatre piliers qui le supportent, le tout entassés au hasard, sans choix, sans ordre, sans

---

avec lequel commence réellement à présent le Désert qui, finissant au morne de la Mahautière, n'a guère plus que six à sept lieues pendant lesquelles ce nom ne lui convient que trop encore. Après avoir longtemps monté et descendu à travers ce bois dans un sol rougeâtre et d'une nature un peu argileuse, on arrive au chemin qui mène de Plymouth à l'embarcadère Pestel aux Caïmites. Ce chemin doit être la séparation de la paroisse du quartier et de la sénéchaussée du Petit Goave d'avec la paroisse, le quartier et la sénéchaussée de la Grande Anse ou Jérémie. » (Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue*, II, 600-601.)

(1) « A deux lieues comptées de la croisée du chemin du Grand Goave à Jacmel avec celui de Léogane au Petit Goave, on trouve un défilé appelé le massacre, bordé de chaque côté de montagnes à pic, chargées de bois et ne laissant qu'une ouverture qui n'a pas trois toises de largeur. (Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue*, II, 519.)

combinaison, dans un entonnoir qui n'a qu'une seule échappée de vue.

Voilà notre séjour dessiné d'après nature. Ajoutez-y une douzaine de huttes des nègres perchées sur le dos d'âne d'une des arêtes de la montagne, et le tableau sera complet.

Nous trouvâmes le sol de la grande case, dont vous connaissez déjà la distribution, tellement miné par les rats, que l'on y enfonçait à mi-jambe. Il fallut le dépaver et combler cet abîme avec des terres rapportées. M[me] de L***, accoutumée à l'élégante aisance de Paris, quoique prévenue de l'état où elle trouverait sa maison de campagne, avait de la peine à retenir ses larmes à la vue de l'espèce de thébaïde qu'elle allait habiter. « Rassurez-vous, lui dis-je, je n'ai pas la baguette d'Armide, mais avec des arbres, de l'eau, des bras et la végétation de Saint-Domingue, si je ne change pas ce désert en Élysée, j'en rendrai du moins le séjour supportable. »

Une faute commune à tous les habitants qui commencent à s'établir, est d'abattre tous les bois à cent toises autour de leur établissement, lequel reste ainsi en proie à la double action du soleil et de la réverbération d'une terre qui, dépouillée de tout abri, ne tarde pas à renvoyer une chaleur égale à celle de la calotte d'un four allumé. On justifie ce maladroit procédé, comme toutes les autres balourdises, par de mauvaises raisons. On dit que le transport des matériaux étant très pénible, il faut se servir de ceux que l'on a sous la main. On dit que les ravages des ouragans rendraient le voisinage des arbres dangereux, etc. L'une de ces raisons n'est que l'excuse de la paresse ou de l'imprévoyance, l'autre celle de la sottise, puisque, pour préserver les bâtiments du danger de la chute des arbres, il suffirait de mesurer sur leur élévation la distance à laquelle on peut les laisser subsister.

Le jour de mon arrivée ici, j'avais vu avec plaisir qu'un bel avocatier avait échappé à la hache des barbares, précisément dans un endroit que la nature du terrain et le voisinage de l'eau rendait très propre à être embelli, sans

aucun frais qu'un peu de travail. Le lendemain, à mon réveil, le premier objet qui me frappa, fut cet arbre gisant tout de son long dans la poussière. Je courus dénoncer ce crime à l'économe. C'était lui qui l'avait ordonné! La dépouille de mon bel arbre allait servir à former l'entourage d'un terrain destiné à un parc pour les chevaux et il y avait, à deux cents pas de là, plus de bois qu'il n'en faudrait pour construire une flotte.

On avait envoyé ici une assez grande quantité de volailles de toutes les espèces. A notre arrivée, nous ne trouvâmes presque rien. Les dindons se sont hâtés de regagner les bois. Les poules, abandonnées à leur intelligence, s'étaient dispersées dans les caféiers où elles pondaient, où elles couvaient, où elles couchaient et où leurs œufs, leurs poussins et elles, étaient la proie des nègres, des rats et des couleuvres, ainsi que les canards. Lorsque je fis mes représentations à cet égard à l'économe, il me donna pour raison que c'était l'usage et que le soin de la volaille *détournerait* un nègre ou une négresse, c'est-à-dire qu'il les ôterait à des travaux plus essentiels. Je lui répondis qu'il fallait corriger un mauvais usage par un bon, qu'avec un semblable régime, nous finirions par mourir de faim, que le but essentiel du travail des nègres était de nous faire vivre avant de nous enrichir, etc. Je mis donc ordre à ce désordre. Je réparai, moi-même, un vieux poulailler. Je fis enlever pendant la nuit toute la volaille que j'y renfermai l'espace de quelques jours. La basse-cour s'est très accrue. Les poules, dont la ponte n'est presque jamais interrompue, couvent deux ou trois fois par an. Nous sommes abondamment pourvus et d'œufs et de poulets. L'économe commence à comprendre que j'avais raison et je lis dans la contenance satisfaite des coqs qu'ils me savent gré d'avoir pris sur moi d'établir l'ordre et de maintenir la police dans leur sérail.

Quant aux dindons, par un raffinement de friandise, je les ai laissés dans les bois parce que la vie sauvage bonifie leur chair. Lorsque nous voulons en manger un, je prends mon fusil, je vais à la chasse et je rapporte un coq d'Inde

comme on rapporte ailleurs un coq de bruyère ou une perdrix. Le délabrement du colombier a aussi rallumé mon ancienne passion pour cette branche de l'économie rurale. J'ai volé au secours des amis de ma jeunesse. Je leur ai prodigué tous les soins qu'exigent la propreté et la salubrité de leur domaine et je me suis livré à ce travail avec tout l'intérêt attaché à une occupation qui réveillait en moi des souvenirs bien chers.

Au Désert, août 1789.

Le jour de l'arrivée du courrier de France fut solennisé comme un jour de fête. On dispensa les nègres du travail. On les régala de viande salée, de morue et d'eau-de-vie. On leur permit de danser un *calenda* (1), sans qu'au-

(1) « Le *calenda*, dit le père Labat, vient de la côte de Guinée et suivant toutes les apparences du royaume d'Arada. Les Espagnols l'ont apprise des nègres et la dansent dans toute l'Amérique, de la même manière que les nègres. Comme les positions et les mouvements de cette danse sont des plus déshonnêtes, les maîtres, qui vivent d'une manière réglée, la leur défendent et tiennent la main afin qu'ils ne la dansent point, ce qui n'est pas une petite affaire, car elle est tellement de leur goût que les enfants qui n'ont presque pas la force de se soutenir, tâchent d'imiter leurs pères et mères, à qui ils la virent danser et passeraient les jours entiers à cet exercice. » (*Nouveaux voyages aux îles*, II, 52.) Le père Labat revient encore sur cette passion des nègres pour le calenda. « Il est très à propos, dit-il, d'avoir toujours tous ses esclaves chez soi, les fêtes et les dimanches, non seulement pour remédier aux accidents du feu qui peut s'allumer dans les cannes ou pour d'autres besoins, mais encore pour les empêcher de courir chez les voisins et y commettre quelque désordre. J'aimais mieux permettre aux nôtres de danser toutes sortes de danses, excepté le calenda, que de les laisser aller dehors. Je payais assez souvent le violon et je leur faisais donner quelques pots d'eau-de-vie pour se divertir tous ensemble. Je crois bien que malgré toutes mes précautions, ils dansaient le calenda de toutes leurs forces, lorsqu'ils ne craignaient pas d'être découverts. Leur passion pour cette danse est au delà de l'imagination : les vieux, les jeunes et jusqu'aux enfants. Ils semblent qu'ils l'aient dansée dans le ventre de leurs mères » (*Op. cit.*, 53-54). Et ailleurs il expose comment les calendas échappent à l'action des lois. « On a fait, dit-il, des ordonnances dans les îles pour empêcher les *calendas*, non seulement à cause des postures indécentes et tout à fait lascives, dont cette danse est composée, mais encore pour ne pas donner lieu aux trop nombreuses assemblées des nègres, qui se trouvant ainsi rassemblés dans la joie et le plus souvent avec de l'eau-de-vie dans la tête, peuvent faire des révoltes, des soulèvements ou des parties

cun d'eux se doutât que c'était à des lettres de Paris qu'ils devaient tout cela. Assez de gens ont cru qu'un séjour de quelques mois suffisait pour connaître les noirs. Ils ont, d'après cela, entrepris de tracer leur portrait avec un ton d'assurance qui en impose même à celui qui a vécu des années entières au milieu de cette espèce d'hommes, à la vérité comme un bûcheron vit au milieu des forêts sans voir autre chose que des bois dans les différentes espèces d'arbres qui les composent. Cependant, les moins étourdis de ces peintres ont distingué le nègre africain du créole et cette distinction, absolument nécessaire, annonce au moins du jugement. C'est du premier que je m'occuperai, c'est là

pour aller voler. Cependant, malgré ces ordonnances et toutes les précautions que les maîtres peuvent prendre, il est presque impossible de les en empêcher, parce que c'est de tous leurs divertissements celui qui leur plaît davantage et auquel ils sont plus sensibles. » (*Nouveaux voyages*, II, 53.)

Le même voyageur a donné une description assez détaillée de cette danse. « Les danseurs, dit-il, sont disposés sur deux lignes, les uns devant les autres, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre. Ceux qui sont las de danser et les spectateurs font un cercle autour des danseurs et des tambours. Le plus habile chante une chanson qu'il compose sur-le-champ, sur un tel sujet qu'il juge à propos, dont le refrain, qui est chanté par tous les spectateurs, est accompagné de grands battements de main. A l'égard des danseurs, ils tiennent les bras à peu près comme ceux qui dansent en jouant des castagnettes. Ils sautent, font des virevoltes, s'approchent à deux ou trois pieds les uns des autres, se reculent en cadence jusqu'à ce que le son du tambour les avertisse de se joindre en se frappant les cuisses les unes contre les autres, c'est-à-dire les hommes contre les femmes. A les voir, il semble que ce soient des coups de ventre qu'ils se donnent, quoiqu'il n'y ait cependant que les cuisses qui supportent ces coups. Ils se retirent dans le moment en pirouettant pour recommencer le même mouvement avec des gestes tout à fait lascifs, autant de fois que le tambour en donne le signal, ce qu'il fait souvent plusieurs fois de suite. De temps en temps, ils s'entrelacent les bras et font deux ou trois tours en se frappant toujours les cuisses et se baisant... Avec tout cela, cette danse ne laisse pas d'être tellement du goût des Espagnols créoles, qu'elle fait la meilleure partie de leurs divertissements et qu'elle entre même dans leurs dévotions. Ils la dansent dans leurs églises et à leurs processions et les religieuses ne manquent guère de la danser, la nuit de Noël, sur un théâtre élevé dans leur chœur, vis-à-vis de leur grille qui est ouverte, afin que le peuple ait sa part de la joie que ces bonnes âmes témoignent pour la naissance du Sauveur. Il est vrai qu'elles n'admettent point d'hommes avec elles pour danser une danse si dévote. » (Labat, *Nouveaux voyages*, II, 52-53.)

le véritable nègre. L'autre n'est que le singe noir et malin de son maître, dont il ne copie guère que les vices (1).

Le nègre est beaucoup plus difficile à définir que l'on ne pense. Pour le faire avec succès, il faudrait l'avoir étudié dans les différentes périodes de sa vie, savoir s'il était en Afrique libre ou serf, riche ou pauvre, chasseur, agriculteur, artisan, pêcheur, pasteur, prêtre, artiste ou guerrier. Il faudrait l'avoir vu dans sa patrie, dans ses propres foyers, l'avoir suivi dans les habitudes de sa vie privée, au sein de sa famille, sous l'action du gouvernement, des lois, des usages, de la religion, des préjugés de son pays, savoir quelles étaient ses relations, ses goûts, son régime, ses travaux, ses plaisirs et ses peines. Il faudrait alors comparer son état présent à son existence passée, observer l'influence de sa transplantation sur son tempérament, sur ses idées, sur son humeur, sur le degré de sensibilité dont il est susceptible. Il faudrait encore distinguer ce qui appartient à l'espèce en général du caractère particulier de l'individu, savoir s'il a laissé dans son pays un père, une mère, une compagne, des enfants, des amis. Il faut étudier, connaître, approfondir l'impression que fait sur lui la certitude d'être arraché pour toujours aux lieux qui l'ont vu naître, à tout ce qu'il aimait. Enfin, si on veut le juger sur les règles les plus fautives, il faut, ce me semble, absolument séparer l'homme des circonstances, de la

(1) « Convaincus de larcin, note de Vaissière, ils ne se déconcertent jamais, mais nient toujours avec une stupide obstination. Là-dessus mille traits sont classiques : celui, par exemple, du nègre qui, accusé d'avoir dérobé un pigeon, nie le fait, qu'on fouille, sur lequel on trouve la preuve toute vivante de son vol et qui s'écrie : « Ah gadé pigeon là ! Hé bien ! li prend chemise moin pour colombie li » ; ou celui de cet autre au travers de la chemise duquel on touchait les patates qu'il avait volées et qui soutenait que c'étaient des pierres. On le déshabille. Les patates tombent et lui de s'écrier : « Haye, maître ! diab mauvé ! Li faire roche, la troûvé patates ! » La dissimulation et le mensonge sont d'ailleurs les vices courants des nègres. Un nègre se confesse. Le prêtre lui demande s'il a volé « des poules ? — Non. — Des moutons ? — Non. — Des cochons ou d'autres animaux ? — Non. » La confession finie, le pénitent, fou de joie, va trouver ses camarades et leur dit : « Ah ! moin gagné bonheur ! Li nommé moin tout ? moin li blié pintade ? C'est ça qui a sauvé moin. » (De Vaissière, *Saint-Domingue*, 207-208.)



L'Africain hospitalier.

Tableau peint par G. Morland, gravé par la citoyenne Rollet. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

la nature et de l'éducation. Je crois cette tâche très difficile à remplir. Je doute qu'elle l'ait jamais été et je suis très sûr qu'elle ne le sera point par moi qui pense déjà entreprendre un ouvrage au-dessus de mes forces, en ne hasardant qu'une simple esquisse. Ce qui prouverait que le nègre n'est pas mieux connu de ses panégyristes que de ses détracteurs, c'est l'extrême disparate de leurs jugements. Il est toujours chez l'un tout ce qu'il n'est pas chez l'autre. Il suffit que l'un lui refuse une faculté, une vertu, pour que l'autre la lui accorde. Ce n'est pas le moyen de s'entendre. Les *habitants*, qui vivent avec eux, sans s'embarrasser de les connaître, les connaissent mieux que celui qui se charge de les définir, par la raison qu'ils ne jugent pas, comme lui, du tout sur quelques expressions. Ne craignez pas qu'ils achètent un *mondongue* pour un *Sénégalais*, un *ibbo* pour un *Arrada* (1).

Le nègre est à peu près comme nous, bon ou méchant, avec toutes les modifications qui nuancent ces deux extrêmes. Ses passions sont celles de la nature brute. Il est luxurieux sans amour et gourmand sans délicatesse. La femme n'est pour lui qu'un instrument de plaisir. Quand il a faim, il lui est assez indifférent de manger un morceau de charogne ou un poulet, un crapaud ou une pintade. Il est

(1) Ce sont des races opposées de nègres que les habitants distinguaient très bien d'emblée. « Leur peau, dit Ducœurjoly des Aradas, est d'un noir rougeâtre. Le nez est écrasé. Ils ont les dents très blanches et le tour du visage assez beau. Ils se font des incisions sur la peau qui laissent des marques ineffaçables, au moyen desquelles ils se distinguent entre eux... Ces nègres sont estimés les meilleurs pour le travail des habitations. Plusieurs connaissent parfaitement les propriétés bonnes ou mauvaises de plusieurs plantes inconnues en Europe. » (*Manuel des habitants de Saint-Domingue*, I, 33.) « Les moins estimés de tous les nègres, dit-il ailleurs, sont les Bambaras. Leur malpropreté, ainsi que plusieurs grandes balafres qu'ils se font transversalement sur les joues, depuis le nez jusqu'aux oreilles, les rendent hideux. Ils sont paresseux, ivrognes, gourmands et grands voleurs. On fait peu de cas des nègres mandingues, congos et mondongues. Ceux-ci ont les dents levées en pointe et passent pour anthropophages chez les autres peuples. » (*Op. cit.*, II, 24-25.) Les Sénégalais passent pour difficiles à mener, mais excellents pour le travail si l'on parvient à les discipliner. Doux, mais peu intelligents, les Congos sont de bons domestiques. (*Archives des Colonies*, F 61. *Mémoire de 1790*.)

paresseux parce qu'il a peu de l'espèce de besoins que le travail satisfait et qu'il ne conçoit ou ne veut concevoir ni la nécessité de travailler pour nous, ni la justice de le faire sans autre rétribution que des coups de fouet. Il aime le repos, non pour en jouir à notre manière, non pour retrouver dans le calme les jouissances morales qu'interrompt l'activité physique, mais pour ne rien faire, car ne rien faire a toujours été la première passion de tous les peuples de la zone torride. Il ne sait ni former ni rompre, sans savoir pourquoi, ces liaisons insignifiantes qui n'ont pour objet et pour garants de leur durée que l'intérêt ou la convenance du moment. Il n'aime ni ne hait habituellement, mais lorsqu'il fait l'un ou l'autre, c'est avec frénésie (1). Quelques-uns ont le caractère tour à tour bas et vain, souple et dur, féroce et timide du despote ou de l'esclave. Ils couvent la vengeance ou l'exhalent en menaces. Mais voulez-vous voir ces lanceurs de foudre à vos pieds? Montrez-leur la pointe d'une aiguille.

Les nègres ne sont généralement ni dissimulés, ni faux, ni perfides. On trouve quelquefois parmi eux un fripon qui aura été en Afrique ou médecin, ou prêtre, ou sorcier, et c'est alors un homme très dangereux (2).

(1) Cette haine s'est manifestée cruellement par la suite, mais même sous l'Ancien régime, bien des auteurs sérieux ont attribué *le mal de mâchoire*, sorte de tétanos colonial qui enlevait tant d'enfants à Saint-Domingue, aux négresses accoucheuses. On prétendait qu'elles enfonçaient une épingle par la fontanelle dans le cerveau de l'enfant. Peu avant 1789, une négresse arada de l'habitation Rossgnol-Desdunes, au quartier de l'Artibonite, avoua avoir empoisonné ou tué de cette manière plus de soixante-dix enfants « pour les arracher à l'esclavage ». (Descourtilz, *Voyages d'un naturaliste*, III, 119-120.)

(2) Le baron de Wimpffen a vécu au milieu de créoles, croyant à la puissance mystérieuse des sorciers noirs et fort inquiétés par les faits et gestes de ces redoutables *médecins*. A en croire les anciens colons, le poison joua toujours un rôle capital à Saint-Domingue, au moins depuis le début du XVIIIe siècle. En 1746, de Larnage prétendait que sur cent cinquante nègres perdus par lui depuis 1737, plus de cent avaient péri par le poison. « C'est une chose de fait, écrivaient en 1728 MM. de la Rochelar et Duclos, qu'il y a dans ces pays-ci des nègres, non sorciers, mais qui connaissent des simples, avec lesquelles ils font mourir leurs maîtres ou leurs camarades, sans qu'on puisse en procurer des preuves juridiques. » A certains moments,

Il faut, dans la manière de les conduire, leur imposer des devoirs très simples, des lois très claires, et les y assujettir avec beaucoup d'exactitude, mais avec une extrême

il se produit de véritables paniques. On consulte les autorités médicales. Poissonnier des Perrières, medecin ordinaire du roi, rédige un mémoire niant l'intervention des simples et attribuant les décès constatés à l'intervention de l'arsenic et du sublimé corrosif. C'est aussi l'avis de d'Estaing et de Magon : « Il est reconnu, écrivent-ils au ministre en 1766, d'après l'examen le plus suivi, que le sublimé et l'arsenic colorés par différents sucs d herbes sont la base du poison que les nègres emploient, et le peu de soin avec lequel ils gardent, sans même les mettre sous clef, ces deux poisons dont on se sert, il est vrai, pour les maladies vénériennes des nègres et pour les poux de bois qui détruisent ici les charpentes. » Mais l'avis des autorités n'est pas celui des habitants Ils sont convaincus que les nègres ont le secret d'un poison terrible dont les effets font périr tantôt subitement et tantôt d'une maladie de langueur : « Comment expliquer, dit l'un d'eux, qu'une herbe ressemblant à de l'absinthe bâtarde, trouvée dans la chambre d'un nègre, donnée par infusion à une chienne devant douze témoins dans la maréchaussée de Fort-Dauphin l'ait fait tomber raide mort. En réalité ils ont des secrets apportés d'Afrique et certains même prétendent qu'à l'aide de talismans et en arrangeant ces plantes près du lit ou à la porte de leur maître, ils les empoisonnent. » Toute la colonie est tremblante de peur à la moindre alerte et ce n'est pas sans motif. En 1755, François Marcandal, un nègre de Guinée, a formé un vaste plan de destruction des blancs. Il a fanatisé les noirs, les amenant à lui obéir non comme à un chef, mais comme à un dieu. « Ses ordres, dit un contemporain, étaient exécutés avec cette obéissance passive et aveugle où le Vieux de la Montagne avait su amener tous ses disciples. Il envoyait la mort à tous les maîtres ou toutes les maîtresses contre lesquels il avait de petits ressentiments .. Enfin ce nègre allait exécuter son plan de destruction qu'il avait médité avec une constance et une habileté qu'on serait presque tenté d'admirer. Le jour, l'heure étaient pris où tous les vases qui contenaient l'eau de toutes les maisons du Cap devaient être empoisonnés. L'heure, à laquelle il devait surprendre avec sa troupe les blancs dans les angoisses des convulsions de la mort, était indiquée. Les capitaines, les lieutenants et sous-lieutenants de sa troupe étaient nommés. Il avait une liste exacte de tous les nègres qui devaient de là le suivre pour se répandre ensuite dans la plaine, y massacrant tous les blancs. Il savait les noms de tous ceux qu'il trouverait de son parti dans chaque atelier. La colonie enfin allait être anéantie, lorsque le hasard seul, un hasard qui tient du miracle, fit découvrir les projets du nègre. » Dès lors on lui fit une chasse énergique. Surpris dans une case à nègres, ivre de tafia, sur l'habitation Dufresne au Limbé, il réussit à s'évader et à gagner la savane. Par arrêt du Conseil du Cap, il fut, après une nouvelle capture, condamné à être brûlé vif et mourut avec un courage féroce. (De Vaissière, *Saint-Domingue*, 236-249.)

justice, car l'indulgence n'est pour eux que de la faiblesse, l'injustice un défaut de jugement qui provoque leur haine ou leur mépris. J'ai voulu faire, par moi-même, plusieurs expériences qui m'ont parfaitement convaincu de la justesse de cette observation. Soit qu'ils n'aient que des idées fausses ou confuses sur le tien et le mien, soit que le défaut de propriété leur en fasse méconnaître le droit, soit qu'ils supposent que l'état d'esclavage les fait rentrer dans l'état de nature où tous les biens sont communs, la plupart des nègres sont voleurs. Comme tous les hommes, dont la religion se réduit à quelques pratiques superstitieuses, ils n'ont nulle idée d'une morale conventionnelle. Ce qu'un nègre a de bon appartient tout à la nature. La coupable négligence des *habitants* à l'instruire des principes simples et fondamentaux du christianisme le laisse vivre, vieillir et mourir dans son ignorance natale. Quand on en a rassemblé un certain nombre, on les mène à l'église, sans qu'ils sachent où ils vont. Un prêtre les baptise sans qu'ils sachent ce qu'on leur fait, et les voilà chrétiens. Le résultat le plus clair de cette cérémonie est pour eux le changement de nom. On dit au nègre Mazimbo qu'il s'appellera désormais Eustache. Ses organes, accoutumés à chanter une langue harmonieuse et douce, se refusent à l'expression de ce mot barbare. Il l'oublie à mesure qu'on le lui répète et l'infortuné s'afflige de ne plus s'entendre nommer du nom dont l'appelait sa mère. J'observe que toutes les fois que les nègres sont entre eux, ils ne se servent jamais de leur nom de baptême. Malgré l'espèce d'orgueil que leur inspire, dit-on, l'honneur d'être chrétiens, j'ai cru m'apercevoir que ceux qui affectent d'y attacher un certain prix, le font plus dans l'intention de plaire à leur maître que par aucun autre motif (1).



(1) « Les jésuites, raconte Vaublanc, avaient une habitation qui appartenait à leur ordre. Ils n'ont rien négligé pour instruire les nègres dans la religion, les accoutumer à ses pratiques. Malgre leurs talents si connus de la persuasion et quoiqu'ils sussent à merveille s'insinuer dans les esprits, ils ne purent réussir comme ils l'auraient voulu. Ils éprouvaient quelquefois des refus formels de croire ce

Le nègre s'occupe peu de l'avenir. Que peut-il lui promettre? Aussi sa prévoyance n'atteint-elle guère au delà de sa vue. Ce n'est qu'à force de temps et de persévérance que l'on parvient à lui persuader qu'il est de son intérêt de cultiver son jardin et de conserver, pour s'en couvrir la nuit, le vêtement qu'il jeta le jour.

Ce qui paraît en même temps singulier et contradictoire, c'est que sensible au plaisir jusqu'à la frénésie, il supporte avec un calme qui le ferait croire insensible la plus cuisante douleur. Les apprêts du châtiment semblent lui faire plus de mal que le châtiment même. Le nègre chante en dansant. Il chante en travaillant. Il chante en mourant. Nous bravons la mort; lui la nargue. Lorsque son camarade expire, il ne dit point : « Il est mort. » Ce mot paraît n'avoir pour lui aucun sens. Il dit : « Ly allé » (il s'en est allé, il est parti). Cette manière de s'exprimer tient à l'opinion qu'en mourant il retourne dans sa patrie, préjugé qui détermine plus d'un nègre à se pendre pour arriver plus vite chez lui. Que serait-ce si, à son indifférence pour la vie, cet homme joignait les vertus que suppose le mépris de la mort?

Passé un certain âge, les nègres paraissent tenir peu aux liens du sang. Il y a quelque temps, le hasard permettait qu'après une longue séparation un père retrouvât son fils dans l'atelier que j'ai sous les yeux. Cette rencontre imprévue n'occasionna, de part ni d'autre, ni surprise, ni émotion, ni mouvements pathétiques. Le père et le fils se sont retrouvés comme deux voyageurs qui se seraient vus quelque part.

On compte parmi les nègres de bons et de mauvais, d'excellents et de détestables sujets. Des dispositions plus ou moins favorables les rendent plus ou moins propres à

qu'ils annonçaient. L'un d'eux, prêchant en chaire, disait à un nombreux auditoire de nègres que tout ce qu'ils avaient venait de Dieu et comme il leur nommait les légumes et les fruits qu'ils lui devaient, un vieux nègre lui cria : « Tu te moques, père Boutin. Si je ne les plantais pas, ils ne viendraient pas. » Leur intelligence ne s'étendait pas plus loin. » (*Souvenirs*, I, 207.)

recevoir un certain degré de poli et d'instruction. L'exemple du nègre créole, capable d'acquérir tous les talents, toutes les vertus, lorsqu'il trouve dans son maître des soins et un modèle à suivre (1), prouve que l'infériorité

(1) Il n'est pas douteux que sur beaucoup d'habitations les nègres étaient bien traités. Duval-Sanadon insiste sur les soins donnés aux négresses qui vont être mères et aux négrillons : « Dès que leur état est connu, dit-il, elles sont dispensées du travail commun et détachées de l'atelier. On leur impose une tâche légère qu'elles font à leur gré, à peu près quand et comme elles veulent. La plupart du temps, elles se rendent au jardin (aux cultures de tout genre) à sept ou huit heures, s'en retournent à onze, reviennent fort tard après-midi, et s'en vont de bonne heure... Quand les douleurs se font sentir, elles se rendent à l'hôpital et même bien des habitants poussent l'attention jusqu'à les recevoir à la grande case, où elles sont plus à portée de tous les soins qu'exige leur situation. Quelque part qu'elles soient admises, on les leur prodigue et il serait difficile de les pousser plus loin en faveur de leur maîtresse. Lorsqu'on juge qu'elles peuvent sortir, c'est-à-dire au bout de neuf ou dix jours, on leur permet de retourner à leurs cases, où elles restent jusqu'à ce qu'il convienne de les purger, ce qui se fait ordinairement trois semaines après l'accouchement. On leur accorde ensuite une semaine de repos et elles ne rentrent jamais au travail qu'après un mois révolu. A cette époque, lorsque leur enfant est bien portant, elle reçoivent un présent plus ou moins considérable en argent (un louis et parfois une once portugaise) et des hardes pour le nouveau-né. On n'exige plus d'elles qu'un travail modéré. Elles s'y rendent toujours après le soleil levé et s'en retournent avant son coucher. Quant à leurs enfants, une ou deux vieilles négresses qui suivent pour cet effet l'atelier, sont chargées du soin de les garder pendant que les mères travaillent, et celles-ci viennent leur donner à téter aussi souvent que les appellent les cris de leurs nourrissons. On les sèvre à dix-huit ou vingt mois. La mère rentre alors dans l'atelier comme les autres. L'enfant passe dans de nouvelles mains. Une ou deux négresses d'un âge avancé sont les gardiennes et les conductrices de cette petite bande formée d'enfants nouvellement sevrés et d'autres jusqu'à l'âge de dix ans. Leur emploi est de veiller sur ce petit troupeau pendant l'absence de leurs pères et mères. Une case particulière est consacrée à ce seul usage. Là ils se rassemblent, dansent et jouent jusque vers les onze heures qu'on les mène se baigner. A midi, lorsque les nègres sortent du travail et reviennent à leurs cases, chacun de ces marmots court se jeter dans les bras maternels... Voici l'ordre qu'un habitant avait établi. Pour soulager les familles d'une partie du fardeau de leurs enfants et ménager d'autant les provisions destinées à la nourriture de tous, chaque jour il faisait cuire une certaine quantité de riz et de fèves uniquement pour le compte des négrillons. A midi, la petite bande joyeuse se rendait à la grande case sous la conduite des deux surveillantes. Loin d'être effarouchés à la vue des blancs, et familiarisés au contraire avec eux par l'habitude d'un traitement doux et humain, ils

des Africains est, à bien des égards, l'ouvrage de leur éducation. Mon nègre dessiné sur le nu, mais avec une scrupuleuse fidélité, diffère, à bien des égards, de celui que des écrivains célèbres ont paré de tous les charmes de leur éloquence. Cela est dans l'ordre. Ces Messieurs ont, du haut de leur théâtre, montré à l'Europe un nègre qu'ils n'avaient jamais vu que des yeux de l'imagination, un personnage dramatique (1). Moi, je vous montre celui de la nature et des colonies.

venaient souvent relancer le maître lui-même jusque dans son cabinet. Toujours prêt à recevoir cet hommage enfantin, il jouait avec eux, les appelait chacun par leur nom, et se prêtait à leurs caresses naïves, il souffrait non seulement sans murmure, mais avec plaisir leurs jeux bruyants et leur tapage. C'était un père au milieu de ses enfants. Bientôt tous se réunissaient sous la galerie et là se donnait un ballet exécuté par ces petits danseurs, avec la légèreté, la mesure et la justesse naturelle à ce peuple. Point d'autre orchestre que leurs voix, et toujours des couplets chantés à l'unisson, ou même en partie, avec un ensemble et un accord dont vraiment on ne peut se faire une idée en Europe. La danse durait une demi-heure, et puis à un signal toujours fort bien entendu, tous volaient à la chaudière, c'est-à-dire chacun à son plat qui avait été rempli pendant le bal. Le repas fini, c'était de grands remerciements, force salutations pour le maître et tous disparaissaient en sautant, en dansant, comme ils étaient venus. Veut-on savoir, conclut-il, ce que deviennent les négrillons depuis l'âge de dix ans jusqu'à celui de quatorze ou quinze, qu'ils sont en état de travailler? Les uns sont employés à la grande case comme domestiques, les autres sont gardiens des chevaux, mulets, bœufs, etc., et les filles gardent la volaille. » (*Discours sur l'esclavage des nègres*, 92-95.)

Il ne faut pas oublier que le négrillon deviendra un travailleur utile et un reproducteur nullement négligeable. L'intérêt est donc conforme à l'humanité.

(1) Wimpffen fait allusion au roman de Joseph Lavallée, célèbre alors, *Le nègre comme il y a peu de blancs* (Madras et Paris, 1789). Écrit pour complaire aux Amis des noirs, ce roman fut accueilli avec des transports d'admiration. L'auteur de cette sorte de *Case de l'oncle Tom* s'était, comme il le reconnait, chargé de faire aimer les noirs. « Je sais, disait-il, qu'un roman n'est pas fait pour opérer cette grande révolution (mettre fin à l'esclavage), mais un roman est lu de tout le monde et peut-être est-il de la bonne politique de faire aimer d'abord ceux que l'on veut servir ensuite (Préface, XII)... Si l'on me reproche de n'avoir écrit qu'un roman, je répondrai : les actions de mes héros sont les traits détachés de la vie de différents nègres. Je les ai recueillis, rassemblés, liés ensemble et je n'en ai fait qu'un tout. Ce n'est donc pas précisément un roman. C'est l'histoire d'un caractère national que j'offre dans le caractère d'un seul homme. » (Préface XIII.) Aujourd'hui les malheurs de Ita-



Nègres libres de Saint-Domingue.

Dessin et gravure d'Abraham Brunias.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Au Désert, septembre 1789.

Nous avons ici trois vaches qui nous donnent un lait d'une excellente qualité et en assez grande abondance pour permettre de prendre, sur la consommation journalière, de quoi avoir un peu de beurre et du fromage frais. Mais comment faire du beurre et du fromage sans baratte et sans formes? Comme Robinson faisait des habits sans aiguilles et sans fil. Le procédé est très simple. On secoue la crème dans un bocal de verre jusqu'à ce que le mouvement ait séparé les parties grasses des fluides. Deux ou trois lavages dans de l'eau fraîche achèvent de donner aux premières la consistance dont elles ont besoin pour se former en masse. La manipulation du fromage fut plus difficile, vu le manque d'une forme de terre ou tout au moins de jonc. J'y suppléai par un sac de canevas dont le fond est maintenu, ainsi que l'ouverture, par deux cercles assujettis chacun aux quatre extrémités de deux bâtons croisés. La nature du terrain et l'abondance du pâturage m'avaient fait désirer de pouvoir joindre des chèvres à nos vaches. Je me faisais une fête de les voir aussi dans les bois, errer de précipice en précipice, de rocher en rocher, se prendre dans les longs filaments de lianes et se débarrasser de là, en suspendant à leurs longues cornes les touffes de leurs brillantes fleurs. Mais l'observation, qu'aucun obstacle ne les empêcherait de se répandre dans les caféiers et d'y causer de grands ravages, m'obligea d'y renoncer.

J'avais apporté assez de graines de légumes et de fleurs pour pouvoir semer tout le jardin. Il fallut commencer par deux opérations indispensables : la forme régulière dont aucun potager ne peut se passer et l'ameublissement de la terre beaucoup trop compacte et trop grasse pour le genre de productions qu'elle était destinée à porter. Mais ne m'étant pourvu que de pelles et de houes, je sentis bientôt la privation du plus indispensable des instruments aratoires,

moko et les vertus de Gernance, la férocité de d'Urban laissent froid un lecteur devenu difficile et blasé. Du talent de l'auteur, il ne faut rien dire : il était d'intentions plus pures qu'artistiques.

ou du moins de celui qui est à la culture des jardins ce que le peigne est à la toilette des jolies femmes, c'est-à-dire d'un rateau ; et je parvins, non sans peine, non sans avoir maudit cent fois les détracteurs de l'éducation d'Émile, à en fabriquer deux, tant bons que mauvais. Presque tout a réussi au delà de mes espérances. Des légumes, jusqu'alors étrangers à Saint-Domingue, ont germé et crû, ainsi que l'oseille, le persil, le serpolet et le cresson. Nous mangeons des petits pois presque toute l'année. Des fleurs, jusqu'alors inconnues à ces régions de feu, le narcisse, l'hyacinthe, le réséda, l'humble violette même, ont embelli et parfumé les bordures de mes carreaux. Au lieu du buis qui borde si tristement vos plates-bandes, on emploie ici l'ipécacuanha, dont les tiges d'un vert charmant ne servent point d'asile à la race avide des insectes. Il est vrai que la rapide végétation, qui fait croître et monter les plantes à vue d'œil, oblige de les resemer plus souvent. Il est vrai que cette rapidité ne laissant point à la graine le temps de se former, on est réduit à renouveler sans cesse les semences. Il est vrai encore que tous mes soins, pour sauver la fleur du melon et de la vigne des ravages des fourmis, ont été perdus. Il faut cependant observer que ce fléau n'est que local, car Saint-Domingue produit, presque pendant toute l'année, d'assez bon raisin et de délicieux melons. Je ne sais s'il est vrai, comme on me l'a dit, qu'il n'est permis d'y cultiver la vigne qu'en treille, que si un habitant osait planter quelques ceps en plein champ, le commerce est en droit de les lui arracher et que l'on est par conséquent réduit à ne boire ici que du vin, que l'on peut d'autant plus hardiment appeler de son crû que s'il échappe à la falsification dans les magasins de la métropole, il est rare que la même quantité de gros vin d'Anjou ou de Provence, parti de là dans deux barriques, n'arrive ici dans trois, sous le nom justement célèbre de Bordeaux.

Les artichauts viennent ici excellents et beaucoup plus gros qu'en France, surtout lorsque l'on a l'attention de les planter sur les hauteurs, au nord et à l'ombre. Les asperges ne demandent que le même soin qu'on leur donne ail-



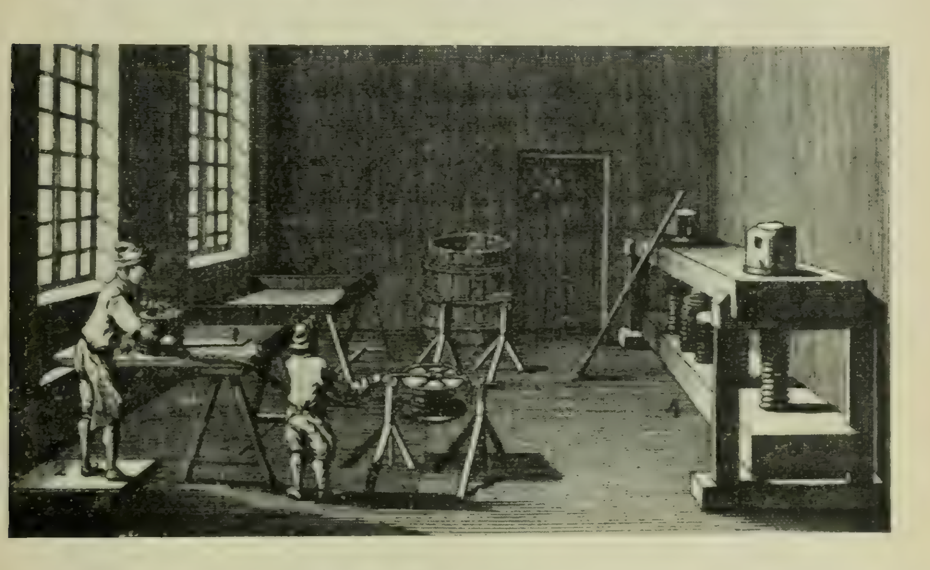
leurs et ne se font pas attendre aussi longtemps. J'avais fait un essai de pommes de terre, qui ont peu fructifié, quoique je leur eusse choisi le sol léger qu'elles aiment, parce qu'elles ont été entièrement négligées. La patate est plus nourrissante, m'ont répondu les colons auxquels j'ai proposé de lui adjoindre la pomme de terre. C'est-à-dire que la patate, et la jaune surtout, étant plus filandreuse, plus grosse, pèse davantage sur l'estomac et se digère plus laborieusement, mais je crois la pomme de terre infiniment plus saine. Si elle est moins nourrissante, suppléez à la qualité par la quantité. Le seul avantage que la patate ait sur la pomme de terre est un parfum agréable qui plaidera toujours puissamment pour elle.

Les cultures européennes qui ont le mieux réussi à Saint-Domingue sont celles du mil ou millet et du maïs. Ce dernier surtout croît d'une beauté extraordinaire. On le mange en épi avant sa maturité, rôti sous la cendre, et il est très bon. Réduit en farine, on le mange en bouillie à l'eau ou au lait, et il est excellent. On peut en faire tout ce que les Bretons et les Normands font de leur sarrasin. Les fourrages, qui servent à la nourriture des bestiaux, sont le bois-patate, c'est-à-dire la tige et les feuilles de cette racine, celle du petit mil en vert, l'herbe de Guinée et les têtes de la canne à sucre qu'il faut mettre au premier rang par la propriété d'engraisser les animaux qui s'en nourrissent. La verdure douce et tendre des champs consacrés à la culture de ces deux dernières espèces, forme un contraste tout à fait aimable avec le vert plus sombre des bois et surtout des caféiers.

Au Désert, septembre 1789.

Un préjugé commun en Europe parmi les gens à demi instruits est que le riz ne se cultive et ne prospère que dans les terrains inondés. Si vous dites à un Français que cette denrée croît ici sur les plus hautes montagnes, il vous rira au nez parce que ses demi-connaissances ne lui ont pas appris qu'on le cultive de la même manière dans la Loui-

siane. Le grenadier et le figuier se sont très bien naturalisés ici, de même que l'aubergine et la tomate des pays méridionaux. Mais toutes ces petites cultures d'agrément sont négligées par les neuf dixièmes des habitants à un point incroyable. L'oranger même y reçoit rarement le degré de soins qu'il demande pour s'améliorer ou du moins ne pas dégénérer. Rien cependant ne serait plus facile que de se



Les rolleurs de tabac.

(*Commerce de l'Amérique par Marseille,* 1764.)

procurer des graines de Malte ou des plants de Portugal, de propager ici ces deux espèces, à l'exclusion de toutes les autres, et d'avoir aux Antilles la pomme d'or des Hespérides. Ce long, mais imparfait dénombrement de plantes étrangères au sol de Saint-Domingue, vous fera faire une question fort simple : Que produisait donc cette île avant l'arrivée des Européens ? Rien ou presque rien. Je cherche ce qui pouvait faire le fond de la nourriture des indigènes et je ne trouve dans le règne animal que des caïmans très rares, des crabes de terre ou *tourlouroux*, des couleuvres, des lézards et quelques oiseaux, car les rats eux-mêmes, dont le pays est si extraordinairement peuplé, sont des

émigrants d'Europe. Le règne végétal n'offre que quelques herbes, quelques racines, quelques baies, quelques mauvais fruits, à l'exception de l'ananas et de la sapotille, dont la douceur surpasse celle de tous les fruits connus en Europe, mais dont on se dégoûte d'autant plus aisément, — et je ne crois pas ces deux dernières productions indigènes de Saint-Domingue — le citron, d'une très petite mais très bonne espèce, l'orange amère, l'igname marronne et peut-être le chou caraïbe, s'il n'a pas été importé des Iles-du-Vent. Joignez la pêche sur les côtes et dans les rivières très peu poissonneuses à ces faibles ressources et vous demanderez encore de quoi vivaient les habitants d'un pays que l'on nous peint comme extraordinairement peuplé, car, à en croire la forfanterie espagnole, jamais aucune contrée de la terre n'a dû l'être comme Saint-Domingue, au moment de la découverte, puisque Colomb, marchant contre Manicate, un des caciques de l'île, le trouva dans la plaine de Vega-Réal à la tête de cent mille combattants.

Au Désert, novembre 1789.

Vous auriez une fausse idée de la vie que je mène ici si vous pensez que mes travaux se bornent à la surveillance de la basse-cour, au soin du colombier, à la culture du jardin, à la surintendance de la cuisine et à la main-d'œuvre de la marcairerie. J'ai étendu mon département sur tout ce qui peut contribuer à embellir, à égayer notre solitude. Ma première entreprise a été d'élargir, dans une étendue de quatre à cinq cents pas, le chemin qui conduit ici, afin d'avoir une promenade de plain-pied. Ce travail que j'ai fait seul et avec l'activité si singulièrement contrastante avec mon extérieur, m'a coûté d'autant plus de fatigues qu'il me fallait couper dans le vif et déplacer plusieurs blocs considérables de rocher, sans autre secours que celui d'une mauvaise houe et d'un levier dont l'usage m'a bien appris à calculer les forces. Lorsqu'après de longs efforts j'étais parvenu à amener et à suspendre une de ces masses sur le bord de la ravine, j'appelais Mme de L... pour la voir précipiter.

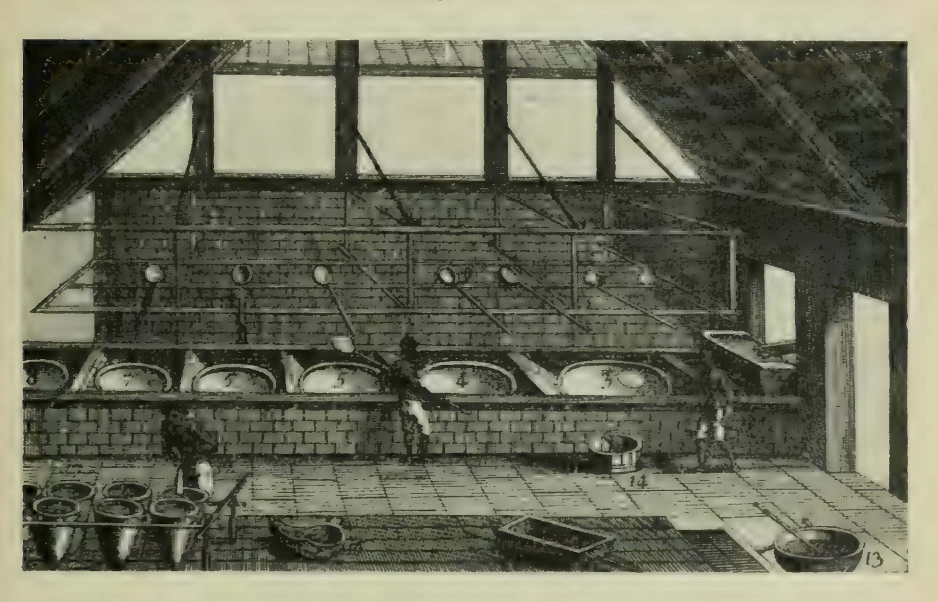
Deux fontaines, l'une au fond du demi-cercle dans lequel l'établissement est renfermé, l'autre à gauche, en dehors de la barrière par laquelle on y entre, donnent naissance à deux ruisseaux dont le premier, après quelques détours, formait un petit marais d'où il ressortait, en coupant à angle droit et minant le chemin pour se jeter dans le ravin. L'autre, tout en échappant à sa source, occasionnait un second cloaque en s'infiltrant au milieu du chemin où il se perdait. Mon premier soin fut de creuser un fossé d'une largeur proportionnée au volume du premier ruisseau, dans toute la longueur du marais qui, par cette opération, se trouva changé en une prairie charmante que j'embellis encore en extirpant les plantes rudes et grossières qui la déparaient pour leur substituer des plants d'ananas dont la tige pourprée et divergente, surmontée d'une belle pomme d'or que termine une couronne de verdure, est une véritable décoration. J'avais conçu un projet ambitieux pour l'exécution duquel il fallait d'abord joindre les deux ruisseaux à la sortie du marais. Cette jonction opérée, le reste de mon plan offrait encore de terribles difficultés, mais elles n'étaient pas insurmontables. La crainte d'échouer et l'espoir de surprendre me firent garder le silence. Si l'élévation des fontaines donnait une grande facilité pour l'écoulement des eaux, le sol haché et poreux, à travers lequel il fallait les conduire, présentait des obstacles effrayants à vaincre. Je les vainquis tous à force d'essais, de persévérance et d'industrie. Ils devinrent même l'occasion de quelques embellissements auxquels je n'avais d'abord pas songé, en me donnant la facilité de ménager quelques cascades, et si l'ignorance des principes les plus simples de l'hydraulique me fit faire bien des fautes, chaque faute m'apprenait à en éviter une autre. Au bout de huit jours, les deux ruisseaux, réunis et guidés à travers le chemin par un canal solide et régulier à l'aide de quelques pierres plates assujetties et comme suspendues au bord du ravin, formèrent, sous un dôme de verdure taillé dans un massif de bambous, une chute qui, jointe au murmure des cascatelles, rompant enfin et pour toujours

le long silence de notre solitude, frappa tout à coup d'étonnement et de joie et les échos qui la répétèrent et Mme de L***, à laquelle j'avais voulu ménager cette surprise ou plutôt cette jouissance.

C'est là que nous passons une partie de la journée, elle à travailler, moi à lire, sa fille à barboter dans le ruisseau, avec sa chemise pour tout vêtement, au sein de la nature, de l'innocence et de l'amitié. Cette vie, occupée et paisible, ne laisse pas d'avoir ses charmes. Il y a loin, sans doute, de la voûte de bambous, sous laquelle je repose, au plafond doré, aux magnifiques lambris de l'appartement que j'occupais naguère dans le palais des rois, sans compter les brillants tableaux dont mon imagination tapissait alors ma carrière... Tout cela a péri dans un naufrage, mais en perdant jusqu'à l'espérance, j'ai conservé un bien impérissable, l'art de jouir de ce qui reste.

En attendant qu'une suite de travaux que je ne puis exécuter qu'insensiblement me permette d'ajouter à ce qui est fait les embellissements de détail dont le lieu est susceptible, j'ai planté, à la suite du jardin, une allée d'avocatiers qui prolongera son ombre jusque sur le chemin. Le revers du coteau qui porte les cases à nègres, et au pied duquel est située la prairie, n'offre aujourd'hui que quelques caféiers languissants, quelques arbres clairsemés. J'en augmenterai le nombre, je le couvrirai d'arbustes et de buissons, tels que le pimentier vert et rouge, le grenadier, le citronnier, l'odorant acacia. Le noir sapin y contrastera avec le frangipanier rose et blanc. A côté du charmant papayer, dont la tige, plus légère et moins ambitieuse que la colonne du palmiste, gagne en grâce ce qu'elle perd en majesté lorsque l'œil la compare à celle de son majesteux rival, brillera la reine des fleurs et la fleur de tous les climats, la rose. Au lieu du chemin raide et raboteux par lequel les nègres descendent à l'habitation, un sentier large et doux parcourra ce bocage où les lianes, dirigées avec art, suspendront leurs touffes colorées aux branches de l'oranger, du sampal, de l'acajou, du calebassier, du canificier, et si le riche Européen consacre une partie de

sa fortune à voir dégénérer dans ses jardins le tulipier ou le magnolia de l'Amérique, pourquoi ne satisferai-je pas un sentiment plus actif et plus doux que celui de la curiosité, en naturalisant ici quelques arbres de mon pays? Croyez-vous que j'éprouverais un sentiment moins vif, en retrouvant à Saint-Domingue le tremble et le bouleau de



Sucrerie.

(*Commerce de l'Amérique par Marseille*, 1764.)

nos bois, que le fut celui du jeune Potaveri, en revoyant en France des arbres d'O'taïti?

Si l'expérience de ses prédécesseurs, dont à peine un sur mille parvenait à réaliser assez de fortune pour aller mourir infirme et vieux dans sa patrie, n'eût pas été une leçon perdue pour le premier qui planta ici ses tabernacles, si la sottise de sacrifier des plaisirs réels et présents à l'ambition de se procurer un jour des jouissances incertaines et factices, ont permis à cet honnête homme le degré d'intelligence nécessaire pour savoir que le besoin de faire fortune n'exclut pas toujours celui de vivre heureux en attendant qu'on l'ait faite, au lieu d'enterrer sa case

dans le trou où elle est aujourd'hui, il l'eût bâtie sur le plateau que l'on trouve à droite en sortant de l'habitation. C'est le but ordinaire de nos promenades depuis que j'ai rendu le chemin praticable. Là, un horizon également étendu, varié, rompu par des masses de rochers ou des sommets de montagnes, offre à gauche la baie de Jacmel en plein, les gorges ténébreuses du vallon de la Gosseline, quelques-unes de ses habitations, un torrent et la montagne de la Selle; à droite, un des quartiers les plus cultivés de l'île, des mornes moins âpres, de larges vallées, des rivières qui serpentent, des établissements plus riches, plus fréquents, et enfin la mer de Léogane et l'île de la Gonave.

Voilà le terme de nos courses, l'objet de nos regrets, celui de nos projets à venir. C'est là que nous attendons souvent la nuit pour revenir à pas lents nous renfermer dans notre tombeau. « Voyez, disais-je hier au déclin du jour à Mme de L***, combien les hommes, tout en se plaignant de leur existence, ne savent rien faire pour l'étendre et l'embellir. Voici la plus belle des heures. C'est celle où les larmes du malheureux cessent de couler avec sa sueur, où le ciel moins embrasé permet de respirer un air plus pur et plus frais. Pourquoi mon oreille n'est-elle frappée que du cri aigre et discord de cette troupe de perroquets ou du croassement de l'immonde crapaud qui gémit au fond de la ravine? Pourquoi la cloche de l'angelus n'annonce-t-elle pas dans chaque habitation que la nuit amène le repos? Pourquoi les aboiements du chien fidèle ne m'avertissent-ils pas que je puis dormir en paix sur la foi de sa vigilance? Pourquoi, au lieu de cette voix isolée qui fuit et se perd dans les ténèbres, au lieu du sourd et monotone tam-tam que ce nègre produit en frappant sur un corps sans résonance, n'entends-je pas le son du galoubet ou de la flûte champêtre se marier à la voix juste et douce des négresses et marquer les pas légers de cette troupe d'esclaves, qui oublient en dansant et les travaux du jour et ceux qui les attendent à leur réveil? — Tout cela sont des balivernes, vous disent les gens sages qui ont

leurs entrailles dans leur gousset et leurs longues oreilles encore plus près de l'esprit que de la tête. Nous sommes venus à Saint-Domingue pour y faire fortune et non pour voir sauter des nègres ou entendre rouler des cascades. La prévoyance nous ordonne de vivre, non pour le présent mais pour l'avenir. » En attendant que cette manie devienne aussi la nôtre, nous avons augmenté notre basse-cour de quatre paires de pintades grises et blanches et de deux hoccos mâle et femelle. Le premier de ces oiseaux anime singulièrement une habitation lorsque l'on parvient à l'y fixer.

Au Désert, décembre 1789.

La culture des terres est un objet trop important pour ne pas jeter un coup d'œil sur celle de ce pays-ci. Quoique la première en rang, je ne parlerai point de celle du sucre, parce que je ne suis point à portée de la suivre assez pour la connaître dans tous ses détails (1). J'ai seulement fait une question à laquelle on n'a trop su que répondre. J'ai demandé pourquoi, travaillant en plaine, obligé de sillonner la terre et d'entretenir un assez grand nombre de bœufs, de chevaux ou de mulets pour le charroi des cannes, pour le transport de la denrée, etc., on ne préférait pas à l'usage de faire tracer les sillons à la houe l'usage infiniment plus simple et plus expéditif de la charrue, usage qui non seulement réduirait de beaucoup le nombre des nègres que cette culture exige aujourd'hui, mais produirait encore la double économie d'un capital considérable et d'un mobilier très cher, souvent ruineux par les vicissitudes auxquelles il est sujet, puisque à l'inverse de ce que l'on voit ailleurs, la fortune du cultivateur repose ici beaucoup plus sur ce mobilier même que sur le fonds qu'il fait valoir.

(1) De Vaublanc juge le travail des nègres beaucoup moins pénible que celui des mineurs ou des ouvriers des manufactures d'Europe. « Quant à la sucrerie, dit-il, le travail qu'elle exige n'est ni fatigant ni malsain. Les hommes, qui récurent les chaudières où se fait le sucre, respirent une odeur balsamique, aussi saine qu'agréable. » (*Souvenirs*, I, 175.)

Le hasard, la routine, une intelligence très bornée ont longtemps présidé à la culture du café qui ne date ici que de 1715, époque de la destruction des cacaoyers. Ce n'est que depuis quelque temps qu'à l'ancien usage d'entasser les pieds des caféiers sans ordre a succédé l'usage plus raisonnable de donner aux plantations une forme régulière, celle du quinconce, sans contredit la plus avantageuse en ce qu'elle offre à l'air une circulation plus libre et plus égale, qu'elle laisse entre les plants la distance nécessaire pour que l'un ne nuise point à l'autre, enfin en ce qu'elle abrège et facilite également et la récolte et les sarclages. Mais j'ignore si la méthode de les étêter à la hauteur de quatre à cinq pieds, afin d'obtenir par une sève plus concentrée dans la tige inférieure une plus grande quantité de fruit, n'abrège pas leur durée. C'est à l'expérience comparée à prononcer sur cette question, mais, malgré les imperfections de la culture du café, on estime qu'elle donne aujourd'hui, année commune, un produit de 80 millions.

La culture la plus attrayante pour l'homme moins jaloux de s'enrichir que pressé de jouir, est sans contredit celle du coton. Elle est moins lucrative que les autres, mais elle se fait moins attendre. Elle demande moins de bras. moins de travaux, moins de bâtiments, etc. A peu près tous les terrains lui conviennent, quoiqu'il y en ait, tel que celui des Gonaives, où il acquiert une qualité supérieure. Il a à redouter de certains vents qui brûlent sa fleur, des papillons qui la dévorent et la concurrence des cotons du Levant et de l'Inde, et enfin le plus ou moins de vogue qui fait languir, qui suspend, qui arrête quelquefois la manufacture de ses draps ou de ses toiles et décourage le cultivateur, toujours incertain sur le débit d'une denrée dont la récolte n'est pas toujours sûre.

Je n'ai sur l'indigo que des notions très vagues. Je ne connais point d'habitant qui le cultive et j'ai vu quelques habitations où l'on y a renoncé. Leur hauteur, leur fraîcheur, la beauté du fruit des cacaoyers fait regretter aux gens de goût que l'on ait également renoncé à cette culture. Quant à la casse, au rocou, au gingembre, au bois du



Vue de la rade de Léogane.

Dessin d'Ozanne, gravé par N. Ponce. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Brésil, à peine ces objets qui étaient, il y a cent ans, la principale et presque la seule ressource de Saint-Domingue, y sont-ils connus de nom, depuis que l'on y cultive le coton, le sucre et le café. On parle aussi de transplanter aux Antilles le *rima* ou l'arbre-à-pain des îles de la mer du Sud. Mais y trouvera-t-il le sol de sa patrie ? Mais résistera-t-il aux ouragans et surtout au commerce, plus dévastateur que le plus terrible ouragan?

Au Désert, décembre 1789.

Ici il n'existe que peu d'industrie. Tous les meubles de nécessité, d'agrément ou de luxe, sont apportés de France tout faits, dans un pays qui offre au menuisier, au tourneur, à l'ébéniste, les différentes espèces d'acajou, le mancenillier, etc. Le commerce achète ces bois à vil prix, les fait travailler à bon marché et revend ici à raison de six francs le même pied de planche qu'il a acheté six sols. C'est porter le droit de commission un peu haut.

Qu'arrive-t-il de là? Que parmi les habitants qui font ce que l'on appelle très improprement un *bois neuf*, c'est-à-dire qui abattent les arbres d'une certaine étendue de pays pour en cultiver le sol, infiniment peu usent de la précaution d'extraire et de conserver les bois précieux avant de livrer l'abatis aux flammes qui dévorent ainsi de véritables trésors.

On trouve à Saint-Domingue une très belle espèce de fougère. Il est donc à présumer que l'on y ferait du verre qui serait peut-être d'une qualité supérieure à celui d'Europe. Les terres offriraient de même à la patrie une matière toute nouvelle à mettre en œuvre et quand on sait combien la maladresse et l'étourderie des nègres augmente et renchérit la consommation de ces deux objets de première nécessité, on déplore que l'industrie n'ait encore fait aucun essai pour se les procurer à un prix moins ruineux. On n'a jusqu'ici pu employer le pitre qu'à faire des licols pour les chevaux et les ânes. Son fil, d'un blanc éblouissant, plus fort que le chanvre, plus souple et moins cassant

que le crin, les remplacerait avantageusement dans une partie des ouvrages de tissu et de corde auxquels on emploie ces deux matières. Il se fait ici, mais en petite quantité, des chapeaux de latanier qui sont plus légers que les nôtres et moins susceptibles de s'échauffer à l'ardeur du soleil ou de se corrompre en pompant tour à tour la poussière et l'humidité. Il serait donc bon d'en étendre l'usage, vu qu'ils conviennent mieux au climat et seraient moins chers et plus durables que le feutre.

Les mulâtresses font avec quelques fruits, tels que le citron, l'ananas, etc., des confitures assez grossières, parce que la cherté du sucre raffiné les réduisant au sirop ou à la mélasse, ne permet pas de leur donner le degré de finesse et de bonté qui, à l'exemple des liqueurs de la Martinique, leur assurerait une grande réputation et un débit rapide (1).

(1) Au XVIIIe siècle, quiconque a un peu d'initiative réussit à Saint-Domingue, si humbles que soient ses débuts. « J'ai vu, raconte de Laujon, un homme qui avait commencé par traîner, au Port-au-Prince, sa petite charrette. Il avait ensuite loué deux noirs pour exploiter les petits bourgs et les campagnes environnantes. Il entreprenait quelquefois des voyages dans le nord et dans le sud de la colonie, et il avait fini par prendre un magasin au Port-au-Prince, renouvelant ses marchandises par les envois de denrées qu'il faisait en France et les retours qu'il en recevait. J'ai retrouvé, quatre ans après, ce même homme à Paris, et je ne pouvais pas en croire mes yeux quand je le vis dans un brillant équipage. » Et il conclut : « Il n'y avait pas d'état, à cette époque, qui ne fît profiter de ses fruits celui qui l'exerçait. La bonne conduite faisait tout. Les seuls hommes qui se perdissent étaient ceux qui dissipaient les produits de leurs travaux dans la débauche et dans l'ivrognerie. » (A. de Laujon, *Souvenirs de trente années de voyage à Saint-Domingue*, I, 127-128.) Lavallée évoque avec esprit le type du perruquier à la mode. « Au Cap, au Port-au-Prince, dit-il, vous envoyez chercher un perruquier. Il arrive. C'est un blanc. Croyez-vous que c'est lui qui vous peignera ? Point du tout, car le privilège des blancs dans ce pays-là est de gagner de l'argent à ne rien faire. Il arrive donc suivi de quatre nègres. Il y en a un pour démêler les cheveux, un autre pour les garnir, un troisième pour mettre les papillotes, un quatrième pour terminer la coiffure. Pendant qu'ils opèrent, le superbe Figaro, en habits de soie, chapeau sous le bras, l'épée sur la hanche, la canne sous le coude, préside à l'accommodage. A la plus légère distraction, à la moindre maladresse, un soufflet violent tombe sur la joue du pauvre nègre et souvent le renverse. Il se relève sans sourciller et continue. Que celui dont la toilette se fait à pareil prix est à plaindre ! Cependant elle s'achève, cette toilette. La même main qui a asséné ce

Un seul art et deux métiers font ici parvenir ceux qui les exercent à la fortune lorsqu'ils ne se laissent pas séduire par l'ambition de devenir habitants. L'un est l'art terrible de la médecine; les autres, les métiers de maçon et celui de charpentier surtout. Certes il ne faut chercher ni chez les uns ni chez les autres un certain degré de savoir et d'intelligence. Un ignorant disciple de Saint-Côme, petit chirurgien de navire, ne peut être qu'un bien mauvais médecin dans un pays où l'art d'Esculape veut que l'on joigne une étude toute nouvelle et des connaissances botaniques très étendues à une pratique déjà très exercée.

La maçonnerie se borne à si peu de chose que ce métier ne demande que les talents d'un manœuvrier très ordinaire. M. Cottin en avait passé un de cette espèce dont toute la science se bornait à savoir gâcher du mortier. Il est aujourd'hui propriétaire de deux nègres et fait le *monsieur* tout comme un autre. La construction des cases et des moulins exige quelque chose de plus du charpentier. Depuis l'ouverture du commerce avec les États-Unis d'Amérique, il arrive ici des carcasses de maisons construites avec plus de soin et bien moins chères que celles que l'on fait sur les lieux, mais il s'en faut de beaucoup que l'on y emploie des bois d'une qualité égale à ceux de ce pays-ci. Je pense que cette considération assurera la préférence aux ouvriers français, dès que la concurrence les forcera à baisser de prix, à mieux travailler leurs matériaux et à développer plus de goût et d'intelligence dans la construction.

Au Désert, janvier 1790.

J'ai fait deux courses dans la même semaine. L'une est une visite à un habitant, l'autre une partie de chasse au cochon marron, car pour peu qu'on laisse de liberté à cet

soufflet reçoit la piastre que le nègre outragé vient de lui gagner et va déployer ailleurs et avec la même insolence et la même bassesse, et cela s'appelle gagner sa vie. » (Joseph Lavallée, *Le nègre comme il y a peu de blancs*, III, 191-192.)

animal domestique, il échappe dans les bois où il reprend la forme, les mœurs, le caractère du sanglier.

M. Baudoin, l'économe et moi, nous partîmes avant le jour pour aller à trois lieues d'ici, au fond de la Gosseline, dîner chez son père, *habitant* de ce quartier (1). Après avoir quitté au pied des mornes le chemin de Jacmel au



Le moulin de la sucrerie.
(Labat, *Nouveaux voyages aux îles de l'Amérique*, 1724.)

désert, nous fûmes obligés de mettre nos souliers et nos bas dans nos poches et de remonter, pieds nus et l'espace d'une lieue, la rivière, comme le chemin le plus doux et le plus commode, quoique le sable, à peine submergé dans quelques parties, fût parfois si brûlant que nous étions obligés d'y courir comme sur des charbons allumés. Les gorges silencieuses, que nous traversâmes, m'offrirent de

(1) En 1792, Baudoin était capitaine général du district de Jacmel, c'est-à-dire tout simplement commandant de la garde nationale, (Corre, *Les papiers du général de la Salle*, 30.)

nouvelles espèces d'arbres, d'arbustes, de plantes et de fleurs. Parmi les premiers, celui qui me frappa le plus fut le *mapou*, sans contredit le plus gros de tous les arbres si, comme j'en doute et comme le dit Raveneau de Lussan (1), il est vrai que ses compagnons firent d'un seul tronc de *mapou*, un canot qui portait jusqu'à 80 hommes. Quelle que soit la résistance qu'une pareille masse oppose à l'action du vent, j'en vis un déraciné par le dernier ouragan. On se tromperait toutefois si l'on voulait juger de la force de ces vents par la taille des arbres qu'ils jettent à terre. Nulle part je n'ai trouvé à l'humus, qui recouvre le fond de roche, de sable, de coquillage ou de pierre de chaux de Saint-Domingue, plus de deux ou trois pieds de profondeur. Aussi les racines des plus gros arbres, au lieu de pivoter ou de se diriger diagonalement, courent-elles toutes dans une direction tellement horizontale qu'elles rampent en grande partie à découvert sur la surface de la terre. Ce qui les distingue encore des espèces de nos climats, c'est que leur tige droite et lisse ne commence à pousser des branches que vers le sommet ou tout au plus aux deux tiers de leur hauteur, de sorte que sans les sous-bois qui garnissent les intervalles, une forêt ressemblerait ici à un vaste amas de colonnes supportant un dôme de verdure. Il existe cependant à cet égard une grande différence entre la crête et le talus des montagnes et le fond des gorges ou les plaines. On ne se fait jour dans les bois qui couvrent les hauteurs que la hache à la main. On parcourt les autres sans rencontrer que peu ou point d'obstacles. Une différence de végétation aussi sensible à des distances si rapprochées, produit une variété très agréable dans les parties où elle a lieu. L'un est le séjour de la misanthropie

(1) Raveneau de Lussan, jeune Parisien amoureux des aventures, s'échappa de la maison paternelle pour suivre les troupes qui allaient au siège de Condé. Cadet au régiment de la Marine, puis retombé sur le pavé de Paris, il partit pour Saint-Domingue en qualité d'engagé. Rebuté par la cruauté de ses maîtres, il s'enrôla sous les ordres de Laurent de Graff, fit campagne dans la mer du Sud et rapporta le *Journal* qu'il dédia au marquis de Seignelay, secrétaire d'État.

sauvage, l'autre est l'asile de la douce mélancolie. Cette différence prouve, ce me semble, que l'exposition, les divers degrés d'élévation et la nature du sol surtout influent, pour le moins autant que la latitude, sur le genre des productions de la terre.

Je suis convaincu que, malgré les travaux et les recherches de quelques botanistes français, il n'y a pas encore une seule branche de l'histoire naturelle de Saint-Domingue parfaitement connue. Ce ne sera ni un naturaliste voyageur, ni un *habitant* curieux qui la complétera (1). L'un manquera bientôt de santé, de persévérance et de temps; l'autre n'aura ni les connaissances, ni l'usage, ni la passion que ce genre d'étude exige. Cette gloire utile serait réservée au Gouvernement, et n'eût-il en cela d'autre intérêt que d'étendre son influence, il aurait un moyen bien simple d'y parvenir par l'établissement d'une *habitation du roi* où l'on transplanterait et rassemblerait successivement toutes celles des productions indigènes du règne végétal qui mériteraient d'être connues pour leur rareté ou leur beauté ou les propriétés dont la connaissance ajouterait de nouvelles découvertes à la botanique, si utile à la chimie, si nécessaire à la médecine.

Nous fûmes rendus à l'habitation de M. Baudoin vers neuf heures. Comme nous étions attendus, nous trouvâmes le déjeuner prêt et ce secours, très nécessaire à un homme qui, pour la première fois de sa vie, venait de faire trois lieues pieds nus, arrivait très à propos. Je trouvai dans M. et Mme Baudoin des gens d'un excellent sens et dont la conversation me fut très instructive. Leur réception amicale et très franche, l'aisance avec laquelle ils me firent les honneurs de leur maison, leur empressement à me la rendre agréable, la complaisance avec laquelle ils répondaient à mes questions, à mes observations, à mes

(1) Ce fut à la fois l'un et l'autre. Allié à une famille créole, les Desdunes-Lachirotte, Descourtilz fit un long séjour à Saint-Domingue à l'abri des baïonnettes françaises, puis comme prisonnier de Toussaint-Louverture, et rédigea ses *Voyages d'un naturaliste*, dédiés à Lacépède, à son retour en France.

critiques même, me rappelaient l'ancienne bonhomie, la vieille hospitalité de Saint-Domingue.

Je parcourus leur habitation dans toutes ses parties. Comme elle était sur un pied différent de celles que j'avais vues ailleurs, je demandais la raison de tout et je vis avec plaisir qu'étrangers à l'ambition d'aller mourir ailleurs que sur la terre qui les avait nourris, l'imperfection de quelques branches de la culture, de quelques détails de l'économie domestique provenaient moins de la négligence des habitants que de la modération de leurs désirs. « Nous avons de quoi vivre honnêtement, me disait M. Baudoin. Tourmenterai-je ma vieillesse pour me donner une aisance que je n'ai jamais connue et dont je n'ai pas besoin pour vivre heureux? Il faut bien laisser quelque chose à faire à nos enfants. » L'habitation est située dans une gorge assez étroite, mais dans une position très pittoresque. Je vis là, pour la première fois, le gempa ou sablier, un des plus beaux arbres des Antilles. Il tire son nom de son fruit, dont aucune description ne pourrait vous donner une idée juste. C'est, en effet, une espèce de sablier d'une forme très agréable. J'en emportai un, dont je me sers aujourd'hui et dont je ne me servirai pas longtemps, vu que ce fruit a cela de particulier qu'il éclate et se brise avec une explosion semblable à celle d'un pétard au moment où on s'y attend le moins. La cause de cet effet singulier n'appartient point à l'usage d'y mettre du sable, comme le croient quelques personnes, mais à un certain degré de maturité, puisqu'il a lieu même pendant que le fruit est encore suspendu à l'arbre.

Nous retournâmes au Désert par un chemin différent, mais à peu près de la même manière que nous étions venus. J'eus besoin de quelques jours de repos, tant pour me remettre des fatigues de cette course qu'afin de me préparer à la chasse d'un sanglier, dont l'économe avait reconnu les allures et auquel il avait tendu un piège dont il se promettait beaucoup de succès.

Le jour désigné pour cette expédition, je montai de très bonne heure à l'endroit où les nègres s'étaient rendus pour

le travail (1), afin de prendre avec moi mon ami Mazimbo que j'affectionne pour sa gaîté, sa bonne volonté, la douceur de son caractère et son attachement pour sa compagne Laone. Un heureux hasard m'ayant permis de sauver la vie à cette bonne et intelligente négresse, ils en ont l'un

(1) « Le travail des nègres, constate Girod-Chantrans, commence avec le jour. A huit heures ils déjeunent. Ils se remettent ensuite à l'ouvrage jusqu'à midi. A deux heures, ils le reprennent jusqu'à la nuit, quelquefois même jusqu'à dix et onze heures du soir. Les deux heures qu'on leur accorde chaque jour, avec les fêtes et dimanches, sont destinées à la culture des vivres dont ils se nourrissent. On donne pour cet effet à chaque esclave une petite portion de terre dans laquelle il plante ce qui lui plaît. Le manioc, les patates, les tayaux, les ignames, les giraumonts, les bananiers, les poix-congo, les ananas, sont les espèces de vivres qu'ils cultivent le plus volontiers. Un nègre, assidu au travail, de son petit terrain a souvent des vivres au delà de sa consommation, Il en fait alors un objet de commerce, avec la permission de son maître, dans la ville ou la bourgade la plus voisine, et rapporte chez lui en échange des salaisons, du tabac à fumer, du tafia ou quelques vêtements. Ces vivres surabondants des habitations servent, dans les villes, à la nourriture des nègres domestiques, artisans, et même à celle de plusieurs blancs, trop économes ou trop misérables pour manger du pain. Quelquefois il arrive, dans les années de sécheresse, que les nègres de campagne manquent de vivres pour eux-mêmes. Alors les propriétaires attentifs suppléent à ces années de disette par des réserves fondées pour le besoin. Ceux qui négligent ces précautions ne tardent pas à en être punis. Les maladies se mettent dans leurs ateliers, font périr un grand nombre d'esclaves. Le découragement et le mécontentement s'emparent des autres. Plusieurs prennent la fuite. Les travaux se ralentissent et l'habitation tombe en ruines. » (*Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique pendant la dernière guerre*, 131-132.)

Girod-Chantrans décrit ailleurs l'atelier d'une sucrerie en plein travail. « Ils étaient, dit-il, au nombre de cent hommes et femmes de différents âges, tous occupés à creuser des fosses dans une pièce de cannes et la plupart nus ou couverts de haillons. Le soleil dardait à plomb sur leurs têtes. La sueur coulait de toutes les parties de leurs corps. Leurs membres, appesantis par la chaleur, fatigués du poids de leurs pioches et par la résistance d'une terre grasse, durcie au point de faire rompre les outils, faisaient cependant les plus grands efforts pour vaincre tous les obstacles. Un morne silence régnait parmi eux. La douleur était peinte sur toutes les physionomies, mais l'heure du repos n'était pas venue. L'œil impitoyable du gérant observait l'atelier et plusieurs commandeurs, armés de longs fouets, dispersés parmi les travailleurs, frappaient rudement de temps à autre ceux mêmes qui, par lassitude, semblaient forcés de se ralentir, nègres ou négresses, jeunes ou vieux, tous indistinctement. » (*Voyage d'un Suisse*, etc., 137.)

et l'autre conçu un tel attachement qu'il ne tiendrait qu'à moi de porter leur reconnaissance jusqu'au plus aveugle dévouement. Je trouvai Mazimbo appuyé sur le manche de sa houe, fixant d'un œil pensif l'horizon prêt à s'enflammer des premiers rayons du jour. « Que fais-tu là, Mazimbo? lui dis-je. Que regardes-tu? — *Pays moi ly là* », me dit-il en étendant le bras vers le soleil levant, et je vis quelques larmes rouler sur sa paupière. Pays moi ly là aussi, pensai-je, mais j'ai l'espérance de le revoir un jour, et toi, pauvre nègre, tu ne reverras jamais le tien. « Sais-tu tirer, Mazimbo? — Oui, maître, moi connais. — Eh bien, quitte là ta houe, et viens avec moi à la chasse. » L'économe arriva sur ces entrefaites avec un second fusil, dont j'armai Mazimbo qui, transporté de cette preuve de confiance, se tourne fièrement vers Laone qui lui sourit, laisse couler un regard de supériorité sur ses camarades travaillant et ne pense déjà plus ni au soleil ni à son pays.

Nous avions une bonne demi-heure à faire dans une contrée hachée de précipices et couverte de bois presque impénétrables pour arriver au fond d'une espèce d'abîme. Mazimbo, le fusil en bandoulière, la hache à la main, nous précédait et nous débarrassait d'une partie des lianes qui obstruaient le chemin. Nous allions marchant, sautant, rampant ou glissant. Grâce aux avis de M. Baudoin, qui veillait sur ma marche, j'évitai plusieurs fois de me déchirer les mains en voulant me retenir à une sorte de buisson qui porte une large épine aussi tranchante qu'un rasoir. Parvenu à la hauteur où nous devions trouver l'ennemi, nous nous séparâmes pour l'environner et l'assaillir à la fois. Mais, soit qu'il nous eût éventés, soit qu'il fût alors occupé ailleurs, nous ne trouvâmes que l'empreinte encore fraîche de son corps dans un endroit marécageux où il s'était vautré. Le piège de l'économe placé tout à côté était encore tendu. A en juger par la largeur des pinces, ce sanglier doit être une bête monstrueuse. Nous la suivîmes quelque temps à la trace, mais le fourré des bois et le manque de chiens nous firent renoncer à l'espérance de le joindre. Notre retour fut moins pénible, parce que le che-

min était frayé et que les montagnes rapides sont plus faciles à escalader qu'à descendre.

Tuera qui voudra le sanglier de Calydon. Cet essai m'a pour jamais dégoûté de la chasse de Saint-Domingue, où tout le gibier se réduit au cochon marron, à la pintade sauvage, au ramier qui ne fait que passer et à quelques autres oiseaux, tels que la tourterelle, à peu près de la grandeur de nos cailles et assez commune, des bécassines assez rares, des perroquets presque impossibles à joindre, et l'oiseau palmiste dont on vante l'excellence. Celui que je serais le plus curieux de me procurer, mort ou vif, serait un oiseau-mouche que je guette depuis longtemps, mais ce petit animal tourbillonne avec une telle rapidité que la plus extrême attention suffit à peine pour l'apercevoir sans qu'il soit jamais possible de le distinguer, et encore moins de le saisir au tiré. Il y a encore ici quelques autres espèces d'oiseaux dont l'un est honoré par les habitants du nom de rossignol à raison d'un ramage assez doux. Bien différent de celui dont il usurpe le nom, ennemi du silence et de l'ombre, il ne se perche que sur le sommet des arbres et ne chante que dans le milieu du jour. C'est mal prendre son temps pour être écouté. Si je me suis fait une loi sévère de ne tirer aucun de ces aimables compagnons de notre solitude, j'ai en revanche déclaré une guerre à mort aux couleuvres que l'on prétend n'être pas fort dangereuses, mais qui n'en sont pas moins des hôtesses désagréables, et qui deviendraient très familières si on les tolérait. Elles diffèrent de grandeur, depuis la taille commune des nôtres jusqu'à un pied de diamètre. Cette espèce est, dit-on, la plus rare et la moins malfaisante. Elle s'établit assez volontiers dans les magasins, où l'on n'est pas fâché de la voir, en ce que, mortelle ennemie des rats, elle ne tarde pas à en purger tous les lieux qu'elle fréquente.

Au Désert, février 1790.

Il y a des gens auxquels il suffit de mettre le pied dans

un pays étranger, pour se croire obligés d'y trouver tout étrange. De là l'exagération avec laquelle des voyageurs parlent des pluies de Saint-Domingue qui, à les en croire, ne tombent du ciel que par torrents. Le fait est qu'il n'y pleut guère que par orage, et que ces soi-disant cataractes n'ont rien qui les distinguent des pluies du même genre que l'on voit partout. Presque toujours accompagnées de tonnerre, elles ne durent jamais plus de quelques heures. Pendant une partie de l'année, elles sont suppléées par des rosées extraordinairement abondantes. Une sécheresse fatale désole quelquefois le cultivateur pendant toute la saison humide, c'est-à-dire depuis juillet jusqu'en octobre, tandis que des pluies extraordinaires provoquent, à l'époque de la sécheresse, une végétation inattendue et ruineuse. Cette différence de l'humide au sec est presque la seule qui distingue ici les saisons. Comme le cours diurne du soleil divise les vingt-quatre heures en deux parties à peu près égales de jour et de nuit, sa révolution annuelle ne produit de même qu'une variété presque insensible dans la température. Je pense cependant que les causes locales ont, à cet égard, une influence tout aussi marquée que le mouvement de rotation du globe, c'est-à-dire que la différence de climat tient autant au lieu qu'à la saison, de sorte que dans les plaines la chaleur sera plus sensible en hiver qu'elle ne l'est en été dans les montagnes, tandis qu'ici les chaleurs de l'été se rapprocheront davantage des froids de l'hiver des plaines, si l'on peut appeler froid le degré de température qui permet de respirer plus à son aise, ou tout au plus de prendre après le coucher du soleil un costume moins léger que la chemise et le pantalon de toile dont on était vêtu pendant le jour.

Je suis très porté à croire qu'ici, comme partout, les travaux des hommes, en dépouillant la terre des bois qui la couvraient et en provoquant ainsi une évaporation extraordinaire des parties salines, aqueuses et métalliques qui nourrissent la végétation et servent à développer une plus grande quantité de germes, ont non seulement beaucoup altéré son principe, mais ont encore produit une révolu-

tion notoire dans le climat. Avantageuse à certains égards, cette révolution est devenue fatale à la fertilité des terres, du moment que les cultivateurs ont porté la hache dans la



L'industrie du tabac.
(Labat, *Nouveaux voyages aux îles d'Amérique*, 1724.)

partie des bois qui, placés comme des pompes aspirantes sur les crêtes des coteaux et les sommets des montagnes, y entretiennent, dans de vastes réservoirs, et les sources des fontaines et celles des ruisseaux qui s'échappent de leurs flancs. J'ai vu de ces impitoyables défricheurs déplorer amèrement la perte de la seule source qui désaltérait leur famille et leurs nègres, sans se douter que c'était à leur

propre imprudence qu'ils devaient cette privation subite, cette perte irréparable partout ailleurs, mais qui, par une combinaison singulière de bien et de mal, se trouve quelquefois abondamment réparée par les suites du même phénomène qui est ici, à raison de sa fréquence et de ses effets, la terreur et le fléau de l'espèce humaine, les tremblements de terre.

De quatre que j'ai déjà vus, trois ont eu lieu vers midi. Le vent, quelque fort ou modéré qu'il fût, cessait tout à coup. Une commotion plus ou moins prononcée marquait cette pause, et la brise recommençait à souffler immédiatement. Chacune de ces trois commotions a été, douze heures après, suivie d'une espèce de ressentiment d'une secousse qui m'a paru moins forte que la première, mais assez sensible pour me réveiller en sursaut. Le long de la côte du sud est une ouverture ou caverne dans laquelle la mer pénètre jusqu'à une distance inconnue et que l'on nomme le gouffre. Chaque fois que la terre doit trembler, il part de là un mugissement sourd et profond qui porte au loin la menace et l'effroi. Grâce à l'empressement avec lequel on s'est hâté d'exterminer la race des indigènes de cette île, on ne connaît de ses mœurs et de ses opinions morales et religieuses que ce que le besoin de justifier sa destruction a pu dicter de calomnies à ses bourreaux. Mais, si les peuples les plus éclairés de la terre se prosternaient devant les chênes de Dodone ou l'antre de Trophonius, l'ignorant et timide Américain n'eût-il pas été bien excusable de rendre un culte de terreur à cet organe de la destruction et d'adorer, comme l'habitant de la Nouvelle-Zélande, celui qui secoue la terre?

Jacmel, mars 1790.

J'arrive du Port-au-Prince où mon hôte m'avait engagé à l'accompagner. Nous partîmes de Jacmel à cheval, suivis d'un seul nègre, charpentier de son métier et que nous élevâmes au grade de valet de chambre-palefrenier pour le voyage. Notre première pause fut chez un habitant, dont

j'ai oublié le nom, où nous dînâmes, et qui nous reçut avec plus de cérémonie que n'en avait fait M. Baudoin. Un orage, survenu à l'heure du départ, nous détermina à coucher chez lui. Que ceux qui, pour sentir leur existence, ont besoin de vivre dans les autres et ceux qui manquent du degré d'apathie ou de la mesure de raison nécessaire pour se suffire à eux-mêmes, et ceux encore qui répugnent aux soins de la vie domestique, que ceux-là se gardent bien de devenir jamais habitants de certaines contrées de Saint-Domingue. Quant à moi, qui ne suis jamais moins seul que lorsque je suis seul, moi qui sais par expérience que l'on peut vivre dans un désert, pourvu que l'on sache s'y créer des occupations analogues à ses goûts, s'y faire des habitations conformes à son caractère, moi j'ai parfaitement compris que, malgré l'isolement total, malgré la profonde solitude de ce séjour, son propriétaire pouvait y vivre heureux, comme le sera toujours tout homme qui, avec l'expérience des hommes, avec la modération des désirs, avec le goût de la vie agricole, saura se réduire à seconder la nature et à jouir de ce qu'il a, sans appeler le luxe des arts, ni les chimères, ni les prétentions de la vanité dans l'asile de la simplicité et de la paix (1).

Le chant du coq nous retrouva à cheval, dirigeant notre route sur Léogane par le chemin que le Gouvernement a fait pratiquer dans cette partie de l'île. L'étendue qu'il parcourt est en général peu habitée, de sorte que nous voyageâmes presque toujours dans les bois, passant,

(1) Cette vie avait d'ailleurs des compensations pour un homme qui avait le goût et la passion de l'autorité. « Chaque propriétaire vivant ici sur son bien, ou son fondé de procuration, dit Girod-Chantrans, peut être considéré comme un petit sultan. L'économe de l'habitation, le raffineur, l'écrivain, tous personnages blancs, sont, si l'on veut, ses vizirs. Les commandeurs, gens de confiance, choisis parmi les nègres créoles, faits pour suivre et diriger les travaux, aux ordres des blancs, sont des espèces de cadis. Là finissent les dignités. Il ne reste plus ensuite que la vile populace, nègres et négresses, destinés sans distinction aux travaux les plus rudes et à des châtiments barbares pour les moindres fautes. » (*Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique pendant la dernière guerre*, 130.)

repassant à gué jusqu'à vingt-deux fois dans l'espace de quelques heures la rivière qui, après d'innombrables détours, va se jeter dans la mer à Jacmel. Il s'en faut que le pays que nous traversâmes, quelque rude qu'il fût, soit dépouillé de tout agrément, car si une des principales beautés du paysage est dans le contraste de la nature cultivée avec la terre brute, il est des beautés de détail et de caractère qui appartiennent exclusivement à celle-ci et que l'on ne trouve que dans les pays de montagnes où elles naissent à chaque pas de la variété des aspects et des formes, des gradations de la lumière et des ombres, du cours tantôt ralenti, tantôt plus rapide des eaux. Ce que l'on croirait difficilement d'un pays aussi riche par sa culture et son numéraire, c'est que de deux espèces d'habitations que l'on rencontre de temps à autre dans ces déserts, l'une n'offre que le tableau de l'inertie dans la misère, l'autre celui de la négligence et du désordre de la pauvreté, en contraste avec les prétentions de l'opulence dirigée par le plus mauvais goût. C'est ainsi que vous rencontrerez une voiture élégante traînée par des chevaux ou des mulets de couleurs différentes, inégaux de taille, avec des cordes pour traits, couverts d'un harnais sale, et conduits par un postillon chamarré d'or et les pieds nus (1).

Nous arrivâmes chez M. Denis à neuf heures. Je trouvai dans cet *habitant*, qui a passé une partie de sa jeunesse en France, plus d'instruction que n'en ont ordinairement ses confrères. Un jardin bien entretenu, une bibliothèque assez bien choisie, le plan bien entendu sur lequel il se propose de rebâtir sa maison et d'en orner les avenues, me procurèrent avec lui une conversation de quelques heures

(1) Lavallée peint, d'après des témoins oculaires évidemment, ce joli et malicieux tableautin de genre : « M. le riche habitant se rend, le dimanche, à la messe, dans son carrosse. Dix grands nègres sont montés derrière. Madame son épouse y va de même dans un char magnifique. Qui croyez-vous qui garnit le derrière de sa berline? Des nègres? Point du tout. Dix grandes négresses, jupons volants, cornettes flottantes et jambes nues. » (Joseph Lavallée, *Le nègre comme il y a peu de blancs*, II, 294.)

et quelques courses agréables. Une très jolie créole du voisinage vint par hasard contribuer aux agréments d'un dîner, aussi bon qu'il était possible de le donner à des hôtes inattendus, et pendant lequel on parla beaucoup du nouveau plan d'habitation de M. Denis, tandis que la belle voisine paraissait uniquement absorbée dans les détails d'un plan de campagne, dont toute la subtilité de ses manœuvres ne put me dérober le but, la conquête de notre hôte (1).

Dès que le soleil, plus incliné vers l'horizon, nous permit de continuer notre route, nous partîmes pour aller coucher chez Mme Fauchet, dont l'établissement est situé assez près de la mer sur la route de Léogane.

Quoique son habitation ne soit qu'une cotonnière insignifiante, comme le sont aujourd'hui toutes celles qu'une longue culture a épuisé, elle est d'un rapport considérable pour toutes les ressources qu'une économie intelligente sait tirer de ce que l'on nomme les *vivres*, tels que les légumes, les fruits, les fourrages, les bois, le bétail, la basse-cour, etc., lorsque l'on se trouve à la portée d'un port ou d'une rade foraine. Ces sortes d'établissements n'ont sans doute pas l'éclat d'une sucrerie ou d'une caféière opulente, mais ont l'avantage d'exiger un mobilier infiniment moins cher, leur rapport, fondé sur des besoins ininterrompus de première nécessité, indépendant du despotisme et des caprices du commerce, joint celui de donner un revenu journalier d'autant plus solide qu'ici le propriétaire ne voit point l'intérêt d'une dette énorme, ou le désir de se soustraire à d'onéreux engagements, absorber, avec le produit de sa culture et le fruit de ses travaux, l'espérance de sa fortune à venir.

Nous trouvâmes Mme Fauchet trop occupée des détails et du tracas de son ménage pour attendre d'elle le degré d'attention que des voyageurs plus exigeants eusssent pu

(1) Pendant la Révolution de Saint-Domingue, M. Denis réussit, aidé par un nègre fidèle, à gagner l'île de Cuba, où il établit une habitation dans le Département oriental.

lui demander. Notre intention, en arrivant chez elle, avait été d'y laisser nos montures jusqu'à notre retour, et de lui demander, selon l'antique usage, une voiture et des chevaux pour nous rendre à Léogane, mais sa voiture n'était pas en état, son nègre postillon était malade, et ses mulets en course. Grâce à l'usage de lâcher les chevaux dans les savanes, à la difficulté de les reprendre et à la paresse des nègres toujours plus pressés d'arriver que de partir, nous ne pûmes monter à cheval qu'assez tard dans la matinée, mais cependant assez tôt pour aller dîner à Léogane.

La ville de Léogane, à peu de distance de la mer, et composée de quelques rues aboutissant à une grande place carrée, était autrefois la résidence des gouverneurs. Elle ne serait aujourd'hui qu'un désert, sans un mouillage qui permet aux navires d'y charger les sucres, que l'on cultive dans la plaine, à laquelle elle donne son nom (1). Nous reçûmes un accueil honnête, et trouvâmes un bon dîner chez MM. Sheridan et Gatchair, négociants, dont la voiture et les chevaux se trouvèrent heureusement en état de nous conduire au Port-au-Prince où nous arrivâmes à nuit close.

Le Port-au-Prince !... Quand on a connu en France des colons, et surtout des colons créoles, on n'approche pas de Port-au-Prince, devenu la résidence de tous les pouvoirs, la capitale du pays de la terre le plus riche, le plus fertile en délices, le trône du luxe et de la volupté, sans éprouver le secret frémissement, la douce et vague anxiété qui précède l'admiration et prépare à l'enthousiasme... Enfin,

---

(1) La ville de Léogane, ruinée par les tremblements de terre de 1751 et 1770, fut ensuite rebâtie, mais en 1789 elle n'avait que 280 maisons. « Elles sont, en général, meublées avec beaucoup de goût et une sorte de luxe que ce goût dirige, dit Moreau de Saint-Méry. Elles sont très aérées... Les rues qui sont très bien percées ne sont point pavées et elles n'ont pas toutes un égout suffisant, de sorte que l'eau stagne dans plusieurs points et l'on voit dans d'autres des amas d'ordures et de choses combustibles près des maisons de bois. » (Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue*, II, 455-456.)

j'arrive entre deux rangs de cabanes, roulant sur une voie poudreuse que l'on nomme rue, et cherchant en vain Persépolis dans un amas de baraques de planches. Stupéfait, je demande à mon compagnon où nous sommes. « Au Port-au-Prince. — Sans doute comme on est à Paris dans le faubourg Saint-Marceau? — Vous verrez cela demain. » Le lendemain, malgré mon empressement à précéder le soleil, dix heures du matin me surprirent cherchant encore, dans le véritable Port-au-Prince, le *Port-au-Prince* des Américains sans pouvoir le rencontrer (1). Je trouvai bien, de temps en temps, quelques cases plus vastes, plus ornées que les autres. Un édifice en pierre, isolé et assez régulier, m'annonça bien la résidence du gouverneur. Je vis bien une place de marché que l'intendant actuel, M. Barbé de Marbois, vient de décorer de deux fontaines d'un bon goût d'architecture, mais inabordables par les ordures dont les nègres qui viennent y puiser de l'eau ne cessent de souiller les avenues. A la suite de cette place, sur un tertre qui la domine, je vis encore une petite esplanade plantée de

(1) La description de Moreau de Saint-Méry est beaucoup moins pessimiste : « Le tremblement de terre de 1751, qui renversa les trois quarts des maisons, inspira l'idée de ne la rebâtir qu'en bois. La ville avait acquis un grand accroissement, lorsque le tremblement de terre du 3 juin 1770 la renversa de fond en comble, et en ce moment elle est encore plus considérable qu'elle ne l'était alors. Le Port-au-Prince, où l'on ne voyait en 1751 qu'environ cent maisons, en compte aujourd'hui 895, dont les loyers sont évalués à 3 106 639 livres 11 sols 8 deniers. Toutes ces maisons sont de bois ou maçonnées entre poteaux, d'après l'ordonnance des administrateurs du 8 août 1770, qui défend de les construire autrement. Il en est un très petit nombre, élevées depuis quelques années, qui ont un premier étage, mais elles font, par cela même, une exception très remarquable, puisque toutes les autres sont avec un simple rez-de-chaussée. Vues du dehors, les maisons ont beaucoup moins d'apparence ; la plupart d'entre elles ont sur la rue une galerie que couvre leur toit, prolongé en appentis, mais ces galeries qui sont pavées ou carrelées abritent contre un soleil ardent et elles dispensent de la nécessité de passer dans les rues qui sont des champs couverts d'une poussière épaisse lorsqu'il a plu et des bourbiers à la moindre pluie, car il n'y a plus de vestiges du pavement de ces rues, fait en vertu d'ordonnances du 29 novembre et du 22 décembre 1757. » (Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue*, II, 318-320.)

quelques allées de jeunes arbres, avec un bassin à jet d'eau au milieu, et destinée à servir de terrasse à la nouvelle intendance que l'on projette de bâtir. Mais tout cela, en supposant des rues plus régulières, constituerait à peine une de nos villes de troisième ordre, tout cela est l'ouvrage de M. de Marbois, et de deux ou trois années, et prouve que les Américains ont vu et voient encore le Port-au-Prince actuel, comme les Hébreux voyaient la Jérusalem céleste dans la vieille Jérusalem. Que la présence du Gouvernement, la résidence des corps administrateurs, un spectacle, une garnison, un port, un entrepôt de commerce, entretiennent au Port-au-Prince le centre de toutes les affaires, le rendez-vous de tous les intrigants, de tous les chercheurs de fortune, une activité, un mouvement que l'on ne trouve pas dans toutes les villes de la colonie, cela est tout simple ; mais il n'en sera pas moins vrai qu'à quelques différences, aux mœurs, au costume près, la comparaison qui se présente le plus naturellement à la vue de cette ville, est celle d'un camp tartare, tel que les voyageurs le décrivent, et qu'avec la meilleure volonté de se prêter à l'illusion, avec toute l'indulgence que réclame la prévention patriotique, tout homme raisonnable me saura gré de mettre un terme aux mensonges, aux exagérations avec lesquelles la bêtise et la mauvaise foi en imposent à l'inexpérience.

Je dînai, ce jour-là, chez M. de Marbois où je me retrouvai pour quelques heures en Europe. Cet administrateur, que ses services et son mérite personnel ont porté à la place qu'il occupe, se propose de publier incessamment un compte rendu (1). Malgré les travaux publics, les embellissements utiles, les améliorations nécessaires que l'on doit à M. de Marbois, on lui reproche d'être plus ministériel que patriote, plus courtisan que citoyen, plus fiscal qu'administrateur, et les deux premiers noms commencent à

(1) C'est l'*État des finances de Saint-Domingue contenant le résumé des recettes et dépenses de toutes les caisses publiques*, 1785-1788 ; 2e partie : 1788 ; 3e partie : 1789. Cette troisième partie est du chevalier de Proisy.



Vue du Port-au-Prince.
Dessin de Pérignon, gravé par N. Ponce.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

prendre une consistance dangereuse pour celui qui voudrait fonder ses prétentions au respect public sur d'autres titres (1). Si le compte rendu de M. de Marbois est le fruit

(1) François Barbé de Marbois, qui avait alors quarante-quatre ans, était fils d'un directeur de la monnaie. Conseiller au Parlement des Trois Evêchés, il devint intendant de Saint-Domingue, en novembre 1785. En essayant de mettre de l'ordre dans les finances de la colonie, il se fit d'innombrables ennemis. Solliciteurs de concessions, fonctionnaires prévaricateurs, gens de loi vivant des abus de la procédure, voulaient voir en lui une sorte de tyran qui méritait l'exécration générale. On lui reprochait, en outre, son indulgence pour les gens de couleur. Impopulaire parmi les colons, tombé dans une sorte de disgrâce, il finit par s'embarquer pour la France à la précipitée, pour éviter les manifestations hostiles dont on le menaçait. « Son départ, note Laujon, plus juste pour lui que Wimpffen, fut un grand sujet de regrets pour les personnes qui rendaient justice à ses mérites et à ses qualités particulières. Les hommes de couleur surtout se montraient inconsolables, et je ne puis pas donner de plus grandes preuves de leur attachement à ce grand administrateur que dans le fait que je vais rapporter et qui eut lieu plus de vingt-cinq ans après l'époque à laquelle M. Barbé de Marbois avait quitté la colonie. Je déjeunais au Port-au-Prince, en 1818, chez un homme de

de ce reproche, s'il a pour but de confondre les fripons qu'il surveille, les sangsues auxquelles il fait rendre gorge, la meilleure manière de répondre aux clameurs des uns, aux calomnies des autres, sera de prouver, par les faits, que sans nuire aux intérêts que le souverain confie à son zèle, son administration a sensiblement accru la prospérité de la colonie.

Jacmel, mars 1790.

C'est au précédent gouverneur, au comte de la Luzerne, aujourd'hui ministre de la marine, à qui l'on doit la fondation d'un Jardin du Roi au Port-au-Prince (1). Il est à peu près tout ce que peut être un semblable établissement dans son origine. Sa décadence ou sa prospérité dépendront à l'avenir du degré d'importance que ses successeurs attacheront à ce monument, de leur goût pour l'histoire natu-

couleur, qui était à la fois sénateur et un des premiers chefs militaires du pays : il s'appelait Canot. Il me dit, à la sortie de table, qu'il avait quelque chose de fort précieux à me montrer. Je le suis, et nous arrivons à une de ses remises, où j'aperçois une voiture couverte avec le plus grand soin. Il ordonne de la découvrir, fait ôter une quantité de petits emballages, me fait voir un carrosse surmonté d'un siège et me demande si je le reconnaissais. Je lui dis que ce genre de voiture était dans ma jeunesse peu connue à Saint-Domingue, parce qu'on se servait de trois chevaux conduits par un postillon, et que le siège devenait inutile, mais que je croyais cependant en avoir vu une tout à fait semblable à M. de Marbois. « Précisément, me répond-il, cette voiture lui appartenait. Je me la suis procurée et mes enfants en prendront autant de soin que j'en ai pris moi-même. » Voilà ce dont j'ai été témoin et je ne pense pas qu'un mot de plus puisse s'ajouter à ce récit pour donner la preuve du souvenir que les hommes de couleur conservaient alors de M. de Marbois. » (A. de Laujon. *Souvenirs de trente années de voyages à Saint-Domingue*, etc., I, 284-286.)

(1) César Henri de La Luzerne (1737-1799), neveu de Malesherbes par sa mère, fit carrière dans l'armée. Parvenu au grade de lieutenant général, il fut envoyé en 1786, en qualité de gouverneur, aux Iles-sous-le-Vent. En 1787, il fut appelé au ministère de la Marine et démissionna le 12 juillet 1789, lors du renvoi de Necker. Il reprit le pouvoir peu après, mais violemment attaqué pour ses actes administratifs à l'Assemblée, il se retira définitivement le 20 octobre 1790. L'année suivante, il passa en Angleterre, où il assista aux derniers moments de son frère Anne César, alors ambassadeur à Londres. Plus tard il émigra en Autriche où il mourut.

relle des plantes. Il est sans doute malheureux que le sort d'une institution utile dépende ainsi du goût, du caprice et de l'ignorance d'un seul homme. Mais l'inconvénient que l'on peut redouter ici tient à un vice d'une tout autre conséquence : le perpétuel changement, la brièveté du séjour des chefs dans un pays où ils ne peuvent apporter que des notions théoriques très imparfaites, des principes que l'expérience met à chaque instant en défaut. A peine un gouverneur, en lui supposant l'intention de ne pas vouloir administrer au hasard, a-t-il eu le temps d'acquérir les connaissances locales qui doivent fonder les bases de son administration, qu'il se voit remplacé par un successeur tout aussi novice que lui.

Cette détestable méthode dut son origine à la rapidité avec laquelle certains gouverneurs ont accumulé ici une fortune scandaleuse. Dès lors, cette place cessa d'être donnée au mérite pour devenir la proie de l'ignorance, de l'étourderie, de la rapacité de tel grand qui, de ruiné qu'il arrivait, devait, sous peine de passer pour un mauvais sujet ou pour un sot, reparaître en France au plus tard après trois ans, avec la même fortune dont trois générations de dissipateurs avaient à peine consommé la ruine. Que devient la fortune publique entre de pareilles mains? Comment et aux dépens de qui se font ces fortunes particulières? Le Gouvernement n'est ici ni commerçant ni cultivateur. Sa dignité lui interdit et l'agiotage et toutes les petites ressources qu'une tolérance coupable abandonne à l'industrie peu scrupuleuse des subalternes (1). Ses appointe-

(1) Gouverneurs généraux, intendants, appartiennent à des familles qui ont déjà marqué en France. Ce qui leur fait ambitionner des postes aux colonies, c'est à la fois le désir de servir avec éclat et les avantages du fonctionnaire aux colonies. « Ces avantages, note M. Chailley-Bert, étaient considérables, les uns, légaux et les autres illicites. Parmi les avantages illicites, il y avait le commerce des marchandises françaises aux colonies et des marchandises coloniales en France. Il y avait encore les concessions de terres, les pots de vin, les impôts perçus sans droit, etc. Les avantages légaux étaient les traitements fixes et les prestations en nature de toutes sortes... A Saint-Domingue, en 1760, le roi constate que les traitements ont toujours été insuffisants, partant que les gouverneurs et autres officiers se sont crus autorisés à les augmenter par mille moyens : pré-

ments sont à la vérité considérables, mais sa dépense est en proportion, et quelque économe qu'on le suppose, comment croire qu'un traitement de quelques cent mille livres produise, en quelques années, un bénéfice de quelques millions ? Et quand on pense que les deux branches du gouvernement civil et militaire sont surchargées d'un tas de contrôleurs, de commissaires, de commis, de receveurs, d'inspecteurs, de généraux, de commandants, etc, qui tous travaillent, avec une diligence admirable, avec une égale émulation, à justifier la confiance que leurs supérieurs respectifs ont mis dans leur intelligence, on n'est plus étonné que les colons eurent quelquefois trouvé dans leur désespoir le courage d'arrêter, d'embarquer et de renvoyer en France des administrateurs assez aveugles pour ne plus mesurer l'étendue de leur pouvoir que sur la distance qui les séparait de sa source.

Le gouverneur actuel, M. le comte du Chilleau (1), est dans ce moment occupé à faire sa tournée dans l'île. Les vues bienfaisantes qu'il annonce le distinguent déjà, autant que sa réputation militaire, de la foule de ses prédécesseurs. Elles font espérer de son administration tout ce que l'on peut attendre d'un homme résolu à sacrifier beaucoup de considérations secondaires à celles du bien public. Cette marche décidée et son intention bien connue de

sents, droits, fermes, etc. Il déclare supprimer ces accessoires et fixe le principal comme il suit : Gouverneur général, pour lui et sa maison, 150 000 livres par an ; intendant, lui et ses bureaux, 120 000 ; commissaire de la marine, 15 000. Vers le même temps je relève le traitement d'ingénieurs géographes à 12 700 livres, le traitement de procureur général à 10 000 livres. Ce sont là des sommes, surtout pour l'époque, considérables. Le gouverneur général n'avait — j'ai taché d'en faire le compte — certainement pas 30 000 livres de frais ; cela lui faisait un traitement net de 120 000 livres, soit quelque chose comme 300 000 livres de ce temps-ci. » (*L'Economiste français*, 8 octobre 1892.)

(1) Marie-Charles du Chilleau avait servi pendant la guerre d'Amérique et participé à la victoire de la Dominique. Commandeur de Saint-Louis, puis grand-croix, il fut, en 1788, désigné par le ministre de la Marine au choix du roi comme le plus digne d'occuper les hautes fonctions de gouverneur général de Saint-Domingue et des Iles-sous-le-Vent. Arrivé à Saint-Domingue en décembre 1788, il mécontenta tous les partis par ses indécisions.

dégarrotter la colonie d'une partie de ses liens, en ouvrant ses ports au commerce des États-Unis, ont déjà donné l'alarme aux commerçants français. En vain les vœux de la majorité des colons sollicitent depuis longtemps cette mesure. En vain ses bénédictions en ont-elles sanctionné la sagesse. La minorité des fripons saura bien, à force d'or et d'intrigues, en prévenir l'accomplissement, et prouver à M. du Chilleau qu'ici, comme ailleurs, le pouvoir de ses pareils sera toujours en raison inverse de ce qu'il devrait être, illimité pour faire le mal, circonscrit dans les bornes les plus étroites dès qu'il s'agit de faire le bien.

J'ai dit du Port-au-Prince tout ce qu'il est possible d'en dire. L'excessive chaleur et l'insalubrité de l'air que l'on y respire nous engagèrent à quitter, un jour plus tôt que nous nous l'étions proposé, une ville rebâtie sur les bords du même gouffre qui l'a déjà engloutie une fois. A l'insalubrité qui provient de sa position au fond d'une baie et sur un terrain brûlé, il faut ajouter celle d'un immense marais qui, couvert de mangliers dans toute son étendue, borde une partie du chemin de Léogane et communique directement avec la mer. De là s'exhale en tout temps une vapeur méphitique que les vents portent le long de la côte directement sur le Port-au-Prince. En observant à mon retour, avec plus d'attention que je n'avais fait en allant, la position de ce marais, je crus entrevoir la possibilité de le faire disparaître par une opération, à la vérité immense, mais rien moins qu'impraticable. Il s'agirait de construire, dans toute sa longueur, une digue de quelques pieds d'élévation qui le séparerait de la mer. Ce premier procédé donnerait nécessairement au fond un degré de consistance qui, en permettant de le traverser dans sa largeur par des canaux bien dirigés, le sécheraient bientôt entièrement. J'ignore combien de millions tournois et de milliers de nègres une semblable entreprise pourrait coûter. Mais si les souverains sacrifient quelquefois des millions d'écus et des milliers d'hommes à la défense ou à l'usurpation d'un coin de terre moins précieux que celui-ci ne peut le devenir, il me semble que l'amour du bien public, l'intérêt de la géné-

ration vivante, sa conservation et celle de sa postérité, seraient des motifs suffisants pour justifier ce sacrifice momentané. Les Hollandais ont fait à Batavia, à Surinam, en Hollande même, et par le même principe, des travaux bien plus considérables avec beaucoup moins d'espoir de succès.

Nous dînâmes, entre le Port-au-Prince et Léogane, chez un habitant sucrier avec lequel j'avais fait connaissance dans la première de ces villes.... Je ne sais comment font ces riches habitants de la plaine, mais rien ne ressemble plus au malaise que leur opulence. De là, nous fûmes coucher à Léogane chez un nègre plus que centenaire et libre, qui y tient une bonne auberge. Cet homme de bon sens, et doué d'une excellente mémoire, avait appartenu à l'un des premiers gouverneurs. Il est bon à entendre et serait très bon à consulter par qui voudrait avoir de justes notions sur les premiers temps de la colonie. Il avait vu poser la première pierre du gouvernement de Léogane, dont je fus chercher et dont je trouvai quelques ruines sur les renseignements qu'il me donna. Ainsi le Nouveau Monde même a déjà ses antiquités! Nous reprîmes à Léogane nos chevaux qui, bien reposés, nous permirent de nous rendre ici en un jour et d'une traite.

Si cette course a étendu mes connaissances locales, si elle a rectifié quelques-uns de mes jugements, la réforme n'a pas toujours été favorable aux habitants de Saint-Domingue. Parmi beaucoup d'anecdotes, dont quelques-unes peuvent être fausses, il en est une que la multiplicité et la gravité des témoignages ne me permettent pas de révoquer en doute, quelque révoltante qu'elle soit. Une femme que j'ai vue, une belle femme, une des plus belles femmes de l'île, donnait un dîner d'apparat. Furieuse de voir paraître un plat de pâtisserie manqué, elle ordonne que l'on saisisse son nègre cuisinier et le fait jeter dans le four encore brûlant... et cette horrible mégère y reçoit encore journellement des hommages... car elle est riche et belle.

Voilà ce que l'on m'a dit; voici ce que j'ai vu.

Le lendemain de mon retour ici, je me promenais devant

la case d'un habitant avec un de mes voisins, lorsque nous l'entendîmes ordonner à un de ses nègres d'aller dans l'enclos de ce même voisin, d'y déraciner deux jeunes orangers qu'il lui indiqua et de les replanter incessamment sur la terrasse d'une maison qu'il fait bâtir. Le nègre part. Le voisin le suit, le surprend en flagrant délit, l'arrête et le conduit à son maître, chez lequel j'étais entré dans l'espoir d'être témoin d'une scène de confusion qui ne devait être que plaisante. Imaginez ce qui se passa en moi lorsque sur le rapport du voisin, j'entendis le maître ordonner froidement à un autre de ses nègres d'attacher le prétendu voleur sur une échelle et de lui administrer cent coups de fouet. Nous restâmes frappés d'un tel étonnement, le voisin et moi, que stupéfaits, pâles, frémissants, à mesure que le malheureux nègre subissait en silence le châtiment barbare qu'il n'avait point mérité, nous nous regardions sans pouvoir proférer une parole (1)... Et celui qui l'ordonnait, celui qui punissait ainsi son propre crime sur l'aveugle instrument de sa volonté, à la fois lâche auteur et froid témoin de la plus atroce injustice, est ici un des premiers organes de la loi, le protecteur en titre de l'innocence!

Au Désert, avril 1790.

Me voici de retour au désert, mais depuis ma course au Port-au-Prince, mon aversion pour le séjour de Saint-

(1) Tant de rouerie était sans doute rare chez les gens bien avisés. On disait : « Heureux comme nègres de Gallifet ». Lavallée cite une liste de propriétaires grands seigneurs, remarquables par leur humanité. Pour Vaublanc, les nègres étaient heureux sur les habitations bien ordonnées. « Le dimanche, dit-il, on leur permet de remplir des jarres de gros sirop et d'aller les vendre à la ville. J'en ai vu qui élevaient des chevaux sur l'habitation et l'un d'eux éleva un cheval fort joli que je lui achetai au prix de douze cents francs, qui faisaient huit cents francs de France. Ainsi tous ceux qui profitaient des moyens d'industrie qu'on leur donnait étaient très heureux. Un médecin-chirurgien venait tous les jours sur l'habitation. Je l'ai vu, pendant la guerre avec l'Amérique, ordonner pour un nègre du vin de Bordeaux, et quoique la bouteille coûtât alors cinq et six francs de France, on lui donnait exactement ce que le médecin avait ordonné. » (*Souvenirs*, I, 175-176.)

Domingue a tellement augmenté que je m'occupe sérieusement des moyens de quitter ce triste et malheureux pays. Elle vient encore d'être renforcée par un de ces événements sur lesquels l'attention publique ne fait que glisser ailleurs, mais qui, dans les lieux où les hommes, moins distraits par le tumulte des grandes sociétés, se retrouvent plus aisément dans les autres, laissent une impression de tristesse et plus durable et plus profonde. Un homme bien né, que des malheurs, dont il avouait partager le tort avec la fortune, avaient, ainsi que tant d'autres victimes d'une erreur trop commune, conduit ici dans l'espoir d'y parvenir rapidement à une fortune brillante, végétait depuis longtemps comme maître de langue italienne dans un pays où l'on ne se soucie pas même de savoir le français, lorsqu'à force de démarches il parvint à une place de sous-lieutenant dans la maréchaussée coloniale. Par une suite des fonctions attribuées à ce corps, il est ici essentiellement chargé de l'exécution des contraintes rigoureuses que le commerce exerce encore envers ses débiteurs. Réduits à des appointements très modiques, les individus qui le composent, comme tout ce qui tient à l'administration publique, suppléent par leur industrie à la modicité de leur solde, dans un pays où la livre de pain coûte 15 sols, c'est-à-dire qu'ils volent pour ne point mendier. M. de X... venait quelquefois nous voir, parlait facilement plusieurs langues, connaissait une partie de l'Europe et avait été dans les colonies anglaises. Il y a quelques jours qu'après avoir causé jusqu'à neuf heures du soir, il nous quitta pour aller acheter de la poudre à tirer. Je lui demandai s'il comptait aller à la chasse. « Oui, me dit-il, je me propose de tuer demain un singulier animal. » Nous nous séparâmes sur cela et la première chose que j'appris le lendemain fut qu'il s'était cassé la tête d'un coup de pistolet, mais avec la précaution de mettre le plus grand ordre dans ses affaires et d'écrire plusieurs lettres, dans l'une desquelles il rendait compte des motifs qui le déterminaient à quitter son poste avant d'avoir été relevé. Je me rappelai alors que, dès avant mon voyage du Port-au-Prince, la conversation ayant amené la



Fête de Cour.

Peinture de Jean Raoux. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

matière du suicide (1) et, différant avec lui d'opinion, il m'avait cité avec chaleur ces deux vers :

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre et la mort un devoir.

Il ne m'eût pas été difficile de lui démontrer la fausseté de cette pensée, en lui prouvant qu'il s'en faut de beaucoup que le malheur d'avoir tout perdu livre nécessairement notre vie ni à l'opprobre ni même à un genre d'humiliation qui nous fasse un devoir de la mort. Cependant, je me bornai à répondre aux vers du poète par deux vers d'une femme et la sentence d'un philosophe :

Il est plus grand, plus difficile
De souffrir le malheur que de s'en délivrer.

« Il y a bien plus de constance à user la chaîne qui nous tient qu'à la rompre. » Mais le malheureux ne me disait pas qu'après avoir cherché longtemps, et toujours en vain, à régler sa dépense sur la modicité de ses appointements, il avait eu la faiblesse de faire comme tout le monde (2). En-

(1) « C'était, note de Wimpffen, à l'occasion d'un habitant qui, disait-on, s'était pendu lui-même. Il est vrai que sa jeune veuve est véhémentement soupçonnée de lui en avoir épargné la peine et de s'être fait aider par un gros et vigoureux nègre qui, depuis lors, paraît avoir acquis sur sa maîtresse un ascendant très décidé. Dans une case, presque attenante à celle que j'habite, un mulâtre marié vivait avec une mulâtresse célibataire. Soit dégoût, soit repentir, il était sincèrement revenu à sa femme. La Médée olivâtre dissimule sa rage afin de mieux assurer sa vengeance. Elle continue à entretenir avec les deux époux des relations d'amitié assez intimes pour les attirer chez elle où, dans un dîner qu'elle leur donne, elle les empoisonne l'un et l'autre. Le mari est mort avec tous les symptômes du poison ; la femme languit encore. On parla de ces deux événements, comme de la nouvelle du jour. Personne ne songe à contester des faits aussi atroces et voilà les mœurs des *fortunés* habitants de Saint-Domingue. »

(2) « C'est ici le pays de la mauvaise foi, écrit M. de Bellecombe en 1783, et les débiteurs trouvent dans le dédale de la chicane, introduite dans cette colonie pour sa ruine, des moyens infaillibles de se soustraire à la loi. Il n'y a que ceux contre qui les créanciers ont obtenu des condamnations par corps, que le Gouvernement a des moyens de contraindre à payer, en les faisant mettre en prison, quand ils ne paient pas. Il faut autrement des procédures éternelles, pour condamner les débiteurs et, l'arrêt rendu, il n'y a encore rien de fait, puisque la saisie réelle n'a pas lieu. Ceux qui devraient

voyé chez un habitant pour une exécution de contrainte, le déliteur l'avait, au prix de quelques portugaises, engagé à suspendre l'exécution de ses ordres, en rendant compte qu'il ne l'avait point trouvé. Cette action qui, dépouillée du motif d'intérêt, n'eût été qu'un mensonge officieux, et qui par les circonstances devenait, tout au plus, un service vendu, fut à ses yeux une bassesse, une infamie, pour laquelle il ne vit d'autre expiation que la mort. Vous conviendrez que s'il ne faut qu'un sophisme et un moment d'erreur pour céder à une forte tentation, il faut encore plus de délicatesse et de probité que de courage pour s'en punir comme cet infortuné l'a fait. Oui, l'homme qui ne connaît d'autre asile que le tombeau contre le remords d'une mauvaise action était digne de ne pas la commettre, surtout lorsqu'elle est ignorée du public, et pour ainsi dire, justifiée par la séduction de l'exemple général (1). Ce triste

donner l'exemple sont ceux qu'il est le plus difficile de forcer à payer. » M. de Fayet est net sur les tripotages des huissiers : « Ce sont des fripons qui prennent des deux mains. » (1733). Et sa conclusion est rigoureuse : « Tous les colons doivent deux fois plus qu'ils n'ont... Il est d'usage ici en effet que, quand on a prêté, on ne rend point, que quand on achète un terrain ou une habitation on ne la paie jamais... L'habitant se prête à faire tous les billets qu'on veut, sachant qu'il évitera toujours de payer. »

(1) On a publié une lettre du chevalier de Madaillan, sous-ingénieur au Cap Français, au gouverneur de Conflans (21 mars 1749) dans laquelle il demandait à repasser sans délai en France « dans l'impossibilité où il est de faire son devoir de chrétien à Saint-Domingue et dans la crainte où il se trouve de succomber aux mauvais exemples qu'il voit régner dans la colonie ». (Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue*, 92.) « Dans un mémoire au roi (1726), écrit Chailley-Bert, je relève contre des fonctionnaires, des officiers, des magistrats, un certain nombre de griefs que personne aujourd'hui ne pourrait ou n'oserait formuler contre les nôtres. Le roi recommande au gouverneur intérimaire et à l'intendant de bien se méfier des fraudes et d'abus assez usités. Ce sont, par exemple, des officiers qui retiennent aux soldats leur farine et leur solde ; des chirurgiens-majors qui vendent aux soldats des congés à deniers comptants ; des officiers qui exigent des marchands arrivant de France leurs marchandises au-dessous du cours ; des juges qui se servent de leur pouvoir pour se dispenser de payer leurs dettes, etc. Les exactions excusaient et autorisaient la méfiance du roi. Cette méfiance se manifestait de plus d'une façon. Par exemple, aux fonctionnaires, autres que ceux que j'ai cités plus haut, lesquels étaient dans la

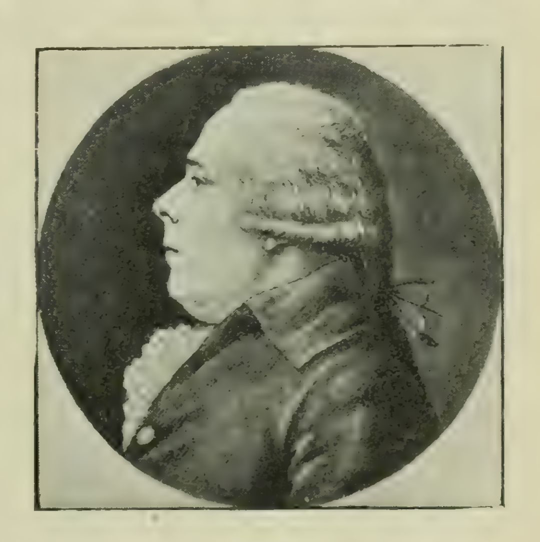
événement renferme une double, et sans doute, une inutile leçon, tant pour les confrères du malheureux qui la donne, que pour les gouvernements qui, par le plus impolitique des calculs, ne laissent pour subsister à leurs agents que des ressources illicites, dont par là ils consentent à partager le blâme et l'odieux. N'apprendront-ils donc jamais qu'il est au moins inutile de prétendre à la considération publique, lorsque l'on sacrifie le droit de surveiller et de punir la fraude à une économie aussi barbare qu'immorale? Ne sauront-ils jamais que le service gratuit des fripons est précisément celui que l'État paie le plus cher (1)?

colonie à demeure fixe, il était interdit d'acquérir des biens dans la colonie ou de s'y marier avec des filles créoles, pour cette raison que « de pareils établissements sont d'autant plus contraires à l'administration dont ils sont chargés que la régie de leurs biens et les alliances qu'ils contractent les détournent du véritable esprit de leurs fonctions et peuvent donner lieu à des vues d'intérêts particuliers, toujours préjudiciables au bien général ». Voilà pour les hauts fonctionnaires ; quant aux petits, ils étaient ou devaient être sous la surveillance continuelle, soit de l'administration municipale qu'y établit Choiseul, soit de leurs chefs hiérarchiques. » (*L'Economiste français*, 8 octobre 1892, article de M. J. Chailley-Bert.)

(1) Dans cette voie, l'on risque d'aller loin. « Un comptable qui, portant une main coupable dans sa caisse, a osé y puiser à son profit, se considère bientôt comme le possesseur légitime de son larcin : il oublie qu'il n'a rien à prétendre sur les fonds qu'il a ainsi détournés. Il se défend. Il combat pour les garder comme si l'administration n'avait pas le droit absolu de les retirer de ses mains. Il a profité de ses détournements pour acheter des maisons, des esclaves, des habitations. Il s'est tellement identifié avec ce qu'il a dérobé que ses concitoyens eux-mêmes, oubliant l'origine de cette fortune usurpée, lui accordent sur sa parole la considération qui accompagne d'ordinaire une fortune légitimement acquise. Si l'administrateur le presse, il se prévaut d'un premier délai pour en solliciter un second. Il convient, s'il le faut, qu'il a diverti les fonds publics, mais il allègue qu'il est à la veille de faire un grand revenu, qu'il est ruiné si on use de rigueur avec lui, que le roi perdra tout par trop de rigueur. » (De Proisy, *Etat des finances de Saint-Domingue* (1785-1788), 14-15.) De Vaissière cite un exemple : « M. du Coudray, receveur de l'octroi du Petit Goave, ayant été convaincu d'un détournement de 320 000 livres au moins, « nous lui demandâmes, M. le gouverneur et moi, écrit l'intendant Duclos, ce qu'il avait fait de sommes si considérables; il nous répondit qu'il ne croyait pas devoir plus de 280 000 livres, qu'il avait employées à l'achat de son habitation, de laquelle somme il pouvait peut-être se trouver redevable, mais que le surplus devait être dû par un commis. » (De Vaissière, *Saint-Domingue*, 90.) Le procès-verbal

Au Désert, avril 1790.

A la tête de l'affreux dénombrement de tous les maux auxquels les nègres sont sujets, il faut placer le *pian* que l'on distingue en plusieurs espèces, qui est, je crois, le seul qu'ils aient communiqué à leurs maîtres et « qu'on peut appeler, en bon français, la *grosse vérole* », dit le R. P. Labat. Je ne sache pas que l'on ait encore trouvé la méthode de guérir radicalement ce mal, non plus que l'art d'empêcher beaucoup de nègres de satisfaire la dépravation de goût qui leur fait rechercher et manger avec la plus sensuelle avidité, non seulement des charognes, des crapauds, des couleuvres, mais encore de la terre, dont l'usage ne tarde pas à les jeter dans une sorte de marasme ou de dépérissement contre lequel tous les secours de l'art échouent. Cependant, la mort n'est pas le seul événement qui fasse perdre aux colons les capitaux qu'ils sacrifient à l'achat des nègres. La désertion, que l'on nomme ici *mar-*



Moreau de Saint-Méry.
Physionotrace Quénedey.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

cité est du 10 avril 1734, mais cinquante ans plus tard, il en est de même. Quand Barbé-Marbois veut faire inspecter la caisse du receveur général du Port-au-Prince, c'est contre lui un tolle général. « La chaleur avec laquelle cette affaire a été débattue par quelques meneurs du Conseil, écrit-il au ministre, m'a donné quelques soupçons qu'ils sont débiteurs de la caisse municipale et qu'ils craignent qu'à l'inspection on y trouve leurs bons. » (*Archives des Colonies*, C 6, 156.)

ronnage, existe à différents degrés dans tous les ateliers, sans que ni la rigueur, ni les bons procédés, ni les chaînes, ni les colliers de fer aient jamais corrigé celui qui s'est une fois adonné à ce genre de vie que les bois, dont plusieurs cantons, et surtout ceux qui avoisinent la partie espagnole, sont encore couverts, favorisent singulièrement, tandis que d'un autre côté, le défaut de nourriture, en les forçant à se rapprocher des lieux habités, facilite les moyens de les reprendre.

Pour obvier autant que possible aux inconvénients de la désertion, on estampille les nègres sur la poitrine avec un fer chaud qui leur imprime le nom du maître auquel ils appartiennent et de la paroisse qu'il habite. Lorsqu'on les prend, ils sont conduits à la geôle du chef-lieu de chaque quartier et ensuite signalés dans les papiers publics, afin d'en faciliter la réclamation dans un terme prescrit, après lequel ils sont publiquement vendus à l'enchère, et communément fort au-dessous, non de leur valeur, car il est rare que l'on parvienne jamais à la fixer, mais de leur prix marchand. Il n'y a que les gens mal à leur aise ou les mauvais calculateurs, tels que sont la plupart des avares, qui se laissent prendre à l'appât du bon marché (1).

L'usage des habitants de Saint-Domingue est d'estimer leur revenu sur le nombre de leurs noirs, à raison de quinze cents livres chacun, d'où celui qui en a soixante, conclut qu'il a quatre-vingt-dix mille livres de rentes. On trouve dans le voyageur Labat un calcul de recette et de dépense, duquel il résulte que de son temps (en 1694),

(1) Laujon raconte qu'un de ses amis de Saint-Marc lui donna le conseil d'acheter « plusieurs de ces noirs qui, par différentes causes, désertent l'habitation de leur maître, que la maréchaussée arrêtait et qui se vendaient ensuite par autorité de justice. Ces derniers étaient annoncés avant et après leur vente dans les papiers publics. Leur signalement était donné avec la plus grande exactitude et les propriétaires avaient, pendant une année, le droit de les réclamer en payant les frais de capture... Les noirs qui se vendaient à la barre du siège offraient aux acquéreurs de si grandes chances à courir et même de si grands dangers, qu'ils ne me coûtèrent pas cher... J'y eus tout le bonheur imaginable. N'étant pas réclamés dans les termes d'usage, ils me restèrent et tournèrent à merveille. » (Laujon, *Souvenirs de trente années de voyages*, I, 294-297.)

c'est-à-dire à une époque où la denrée coloniale était à vil prix, une sucrerie de 120 nègres, dont il évalue la dépense à 6610 livres et la recette à 44.640, devrait, toute déduction faite, donner un revenu net de 38030 livres. Labat oublie de porter en compte et la consommation courante des nègres qu'il faut remplacer et les non-valeurs provenant des maladies, du *marronnage*, etc., les incendies, et les réparations journalières, et la mortalité des bestiaux qui servent au transport des denrées, et les ravages des ouragans, et les mauvaises récoltes, et les retards, les difficultés de l'exportation en temps de guerre, et enfin l'intérêt excessif que le commerce exige pour des avances dont peu de nouveaux habitants sont dans le cas de se passer : d'où je conclus, non d'après le calcul de Labat, mais d'après le mien, qui réduit le bénéfice net aux deux tiers, que le propriétaire de soixante noirs n'a de fait que 60000 livres de revenu et je m'estimerai heureux de ne posséder pour toute fortune que ce qu'il a de moins.

Il est extraordinaire que les pertes considérables auxquelles les deux fléaux de la désertion et des maladies exposent les habitants n'aient pas encore éclairé le plus grand nombre sur les mesures de précaution qui préviendraient une partie des maux dont ils sont l'origine.

L'usage général est d'assigner un terrain particulier pour l'établissement des cases à nègres : là sur un plan régulier; là dispersées au hasard, selon le caprice du maître ou les convenances locales. Chacune de ces cases est occupée par deux, trois ou quatre esclaves absolument abandonnés à leur intelligence, quand on n'a pas l'attention de mêler les nouveaux venus avec les anciens ; car, pour peu qu'un atelier soit nombreux, je défie la surveillance la plus active de parvenir à y faire régner l'ordre, et surtout la propreté si nécessaire à la santé. Le nègre imprévoyant ne juge de la valeur d'une chose quelconque que par son utilité présente, sans aucune idée du besoin de l'entretenir pour en prolonger l'usage. Parfait contraste de l'homme du vieux poète Régnier, du

Delayant qui toujours a l'œil sur l'avenir,

il cassera le vase dans lequel il aura bu, comme nous cassons la coque d'un œuf après l'avoir mangé. Le temps n'a pour lui point de futur ; il ne connaît que le passé et le présent. Quelque sensible qu'il soit à de certaines privations, il est, comme je vous l'ai déjà dit, incapable du degré de prévoyance qui les prévient. Il ne songera donc pas plus à réparer sa case qui tombe en ruine que son compatriote le singe ne pense à entretenir, en y jetant du bois, le feu devant lequel il se chauffe avec tant de plaisir, et tel est à peu près partout le caractère de l'homme naturel perfectionné par l'esclavage.

Ces notions sur le caractère du nègre ne sont étrangères à aucun habitant. Pourquoi donc la plupart d'entre eux négligent-ils de pourvoir aux inconvénients qui en résultent par un système de police domestique adapté aux lieux, aux hommes et aux choses ? J'ai beaucoup rêvé au meilleur mode d'établissement pour les nègres et, malgré ses inconvénients, je n'en ai pas trouvé de plus convenable que celui dont j'aurais au moins tenté l'essai, si la fortune m'eût destiné à devenir habitant. Je pose en fait qu'il faut regarder un atelier de nègres comme un corps de soldats que l'on ne conduit au but de son institution qu'à l'aide d'une méthode uniforme et d'une exacte discipline. Au lieu donc d'éparpiller mes nègres dans un nombre indéterminé de cases, je les casernerais dans une seule, vaste, propre, commode et bien aérée. Je les assujettirais à un régime sain, en les forçant à manger par plat, comme les matelots et les soldats. Rassemblés ainsi sur un seul point, ils y seraient sous l'immédiate et constante surveillance de leur commandeur, de l'économe et du maître même, par conséquent moins libres de se livrer et à la dépravation de leurs goûts (1), et à l'esprit d'indépendance naturel à tout

(1) « Il n'y a point, dit le père Labat, de nation au monde plus portée au vice de la chair que celle-là. Je fus avertis un jour que sept ou huit petits nègres ou négresses étaient sous des bananiers où ils faisaient des actions qui passaient leur âge et qui montraient une très grande malice. Le plus âgé n'avait pourtant qu'environ neuf ans. J'allai les trouver et les ayant pris en flagrant délit, j'ordonnai à la cuisinière de la maison de les fouetter d'importance.



Le port de Nippe.

Dessin d'Ozanne, gravé par N. Ponce. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

être isolé, et aux impressions de tristesse et de mélancolie que la solitude entretient et qui conduisent quelques-uns d'entre eux au dégoût de la vie.

Au lieu de leur donner, comme on le fait, une portion de terre à cultiver pour leur usage aux extrémités de ma possession, je leur assignerais un terrain régulièrement divisé autour de leur demeure, que cet enclos de jardins embellirait et, si les lieux le permettaient, j'y joindrais un bassin ou un canal, ou je les ferais baigner au moins une fois par jour, persuadé comme je suis que la plupart des maladies cutanées dont ils sont atteints proviennent en partie de la négligence d'une précaution si nécessaire à la santé dans les pays chauds que les législateurs de l'Orient en avaient fait un devoir religieux ; et quand cette précaution n'aurait d'autre avantage que celui d'affaiblir la mauvaise odeur qui s'exhale de la peau des nègres et que les connaisseurs en fumet comparent à celle du porreau vert, ce serait déjà une raison pour ne pas la négliger. Les seuls nègres mariés, ou soi-disant tels, auraient le privilège d'habiter une case particulière, sans leur permettre, comme

A peine cette exécution était-elle commencée qu'un de nos vieux nègres me vint prier de faire cesser, parce qu'il avait quelque chose à me dire. Je voulus bien avoir cette complaisance pour lui et je dis à la cuisinière de s'arrêter. Ce nègre me demanda s'il n'était pas vrai que j'avais mis un tel nègre, qu'il me nomma, avec le tonnelier pour apprendre à faire des barriques. Je lui dis que oui, « Eh bien ! me dit-il, t'a-t-il apporté des barriques ? » Je lui répondis qu'il ne pouvait pas encore avoir appris à en faire parce qu'il n'y avait que peu de jours qu'il était en apprentissage, mais qu'il apprendrait peu à peu et qu'ensuite il en ferait. « Toi tenir esprit, me dit-il, pour tonnelier, mais toi bête pour petits hiches-là (fils). Pourquoi toi faire battre eux. » Je lui en dis la raison; mais il me répliqua encore une fois que j'étais bête. « Hé, pourquoi ? lui dis-je. — Parce que, me répondit-il, quand ils seront grands, tu les marieras et tu voudras qu'ils te fassent des hiches tout aussitôt. Et comment veux-tu qu'ils le fassent, s'ils n'ont pas appris tout doucement quand ils étaient jeunes. Vois M. B*** — c'était un de nos voisins qui n'avait point d'enfants — il n'a point d'enfants parce qu'il n'a pas appris à en faire quand il était petit. » Je voulus faire entendre raison à mon harangueur, mais il ne fut pas possible. Il en revenait toujours à dire que tous les métiers se doivent apprendre de jeunesse ou qu'autrement on n'est jamais bon ouvrier. » (*Nouveaux voyages aux îles françaises de l'Amérique*, II, 56-57.)

on le fait, de changer beaucoup plus fréquemment de femme que de chemise. Cette prérogative attachée aux mariages les multiplierait nécessairement, et avec eux la population.

Outre le samedi que l'on accorde aux esclaves comme jour de repos, j'instituerais des fêtes périodiques, consacrées tantôt à la danse qu'ils aiment avec passion, tantôt à des jeux publics dans lesquels l'émulation se disputerait des prix réservés à la force et à l'adresse. Je choisirais pour cela le jour de ma naissance, de mon mariage, de mon arrivée dans l'île, etc., et il ne faut pas douter que notre intérêt commun ne se trouvât très bien des relations de bienveillance et d'attachement réciproque qu'établiraient entre nous ces rapports de leurs plaisirs avec les époques les plus intéressantes de ma vie.

Indépendamment du motif de sûreté qui plaide pour le système du casernement des nègres, il faut encore l'envisager comme un obstacle tant aux courses nocturnes que quelques-uns d'eux se permettent sur les habitations voisines, qu'aux veillées qui, prolongées bien avant dans la nuit, en les privant du sommeil et du repos nécessaires à la réparation de leurs forces, achèvent de les épuiser. Sans doute l'humanité se révolte contre un excès de précaution, dont elle n'est trop souvent que le prétexte, quand on pense que la nuit est le seul temps que nous laissons au nègre pour jouir de lui-même. Il faut voir avec quelle volupté il savoure ces heures de calme et de liberté. Il faut entendre avec quelle chaleur, avec quelle volubilité, et en même temps avec quelle précision d'idées, avec quelle rectitude de jugement cet être morne et taciturne pendant le jour, maintenant accroupi auprès de son feu, raconte, parle, gesticule, raisonne, juge, approuve ou condamne et son maître et tout ce qui l'environne.

C'est là qu'il faut observer le nègre pour apprendre à le juger par ses jugements mêmes. Quoique, en bonne police, ces rassemblements nocturnes ne doivent être tolérés qu'avec une extrême précaution, je les épie avec soin, non pour les troubler, non pour influencer les suffrages par

ma présence, mais pour recueillir, à la faveur des ténèbres dont je profite, les traits originaux du caractère d'une espèce d'hommes qui, pour être bien gouvernée, a tout aussi besoin que la nôtre d'être bien connue, et quoique, à l'exemple de tous ceux qui écoutent aux portes, il m'arrive rarement d'entendre mon éloge, j'ai souvent puisé, dans les principes mêmes d'après lesquels ils me jugent, ceux de ma conduite à leur égard. C'est là qu'instruit que ma bonté passait quelquefois parmi eux pour faiblesse, j'ai conçu la nécessité de la remplacer, non par la rigueur, mais par la plus scrupuleuse justice. C'est là qu'informé de l'opinion exagérée qu'ils ont de l'infaillibilité de mon jugement, j'ai trouvé, dans leur prévention même, le secret de la renforcer en leur laissant croire que j'avais, par la seule étendue de mon esprit, pénétré ce que j'avais entendu de mes oreilles. Enfin, c'est là qu'une voix, qui croyait ne point l'être, m'a dit, de cent manières différentes, que la force, modérée par l'indulgence et dirigée par la justice, est la seule façon de conduire les hommes, quels que soient leur condition et leur pays.

Au Désert, avril 1790.

J'ai cru devoir faire une expérience. Pour cela, je profitai d'une absence de l'économe, en déclarant au nègre commandeur que je me chargeais des fonctions du premier, et qu'en conséquence ce serait moi qui, jusqu'à son retour, surveillerais les travaux. Je souris de la joie que cette nouvelle répandit dans l'atelier, car vous pensez bien que je ne fus pas tout à fait la dupe de son motif. L'engagement que je prenais, à l'époque de la récolte, ne m'assujettissait à autre chose qu'à vérifier soir et matin à la rentrée des nègres si chacun rapportait dans son panier la mesure de café qui lui avait été donnée pour tâche. Je m'attendais à ce qui arriva le premier jour. Mes amis les nègres ne sont pas moins sujets que mes amis les blancs à confondre la faiblesse avec la bonté, car, en Afrique comme en Europe, plus on reconnaît de supériorité d'esprit dans un autre,

plus on aime à transformer en vice une vertu dont l'usage ne paraît que l'avertissement importun du besoin que l'on a de l'indulgence qui la caractérise. A l'exception de Mazimbo, tous les autres apportaient à peine le quart de leur contingent. Sans me répandre en reproches, j'ordonnai que chaque paresseux reçût cinq coups de fouet bien appliqués, et l'exécution faite en ma présence, je déclarai que le lendemain la punition serait double pour ceux qui récidiveraient, triple le surlendemain, et ainsi de suite. Tous se le tinrent pour dit, à l'exception de six, qui reçurent leurs dix coups de fouet au bruit des huées de leurs camarades. Le troisième jour, il n'y en eut que trois qui furent, je pense, curieux de vérifier si je savais tenir mes résolutions. Ils n'eurent plus lieu d'en douter après avoir reçu, pour leur paresse, quinze coups de fouet, auxquels j'en fis ajouter cinq pour leur obstination. Ma méthode opéra tout ce que je pouvais en attendre, car ce fut depuis à qui excéderait la mesure prescrite. Aussi crus-je devoir récompenser mes dociles élèves de leur zèle par une gratification extraordinaire d'eau-de-vie, mais plus encore en leur témoignant assez de confiance pour ne plus inspecter que superficiellement leurs travaux, bien persuadé que celui qui eût tenté d'en abuser, eût trouvé un dénonciateur dans chacun de ses camarades.

La façon dont j'exerçais la police correctionnelle leur fournit une ample matière aux entretiens nocturnes, et depuis lors je crois m'apercevoir qu'au sentiment de bienveillance que la plupart me portaient déjà se joint un sentiment de respect très indépendant de la couleur qui nous distingue. Sans doute que si ces pauvres gens avaient voulu, remontant à la source, discuter le droit en vertu duquel je m'érige en arbitre suprême de l'usage de leurs facultés, ils m'eussent encore trouvé bien injuste dans ma justice; mais plus raisonnables dans leur ignorance que nous avec notre savoir, et confondant la force avec le droit, le sentiment de l'impuissance où ils se croient de se soustraire au joug qu'ils jugent, sinon légitime, du moins inévitable, leur tient lieu du calcul raisonné qui soumet

nos volontés individuelles à l'expression de la volonté générale, à la loi.

Je fis peu de jours après une expérience d'un genre propre à m'assurer et du degré d'impression qu'avait fait sur eux la rigueur à laquelle je m'étais vu systématiquement forcé et de l'altération qu'elle avait pu produire sur le degré d'attachement qu'ils m'avaient témoigné jusque-là. On avait laissé si peu d'intervalle entre la case que nous habitions et le talus rapide de la montagne, à laquelle elle était pour ainsi dire collée, qu'à la moindre pluie les eaux qui en dévalaient inondaient la pièce du milieu. Il était donc indispensable de porter un prompt remède à ce mal, ce qui ne pouvait se faire qu'en enlevant, dans toute la longueur de la case, à peu près deux toises dans la profondeur de ce talus, et je tenais d'autant plus à cette opération que mon projet était de transformer le terrain sec et aride qu'elle me ferait gagner entre le morne et la maison, en un parterre de fleurs et de verdure. Le temps de la récolte se rencontrant avec la saison des pluies, la nécessité de faire sécher le café, avant de l'emmagasiner, exige que l'on ne perde pas une minute de ce temps précieux. En conséquence, on supprime alors le jour de récréation que l'on donne chaque semaine aux nègres. L'ouvrage, que je projetais, pouvait s'exécuter en une demi-journée. Je leur fis donc proposer par le commandeur d'employer la matinée du premier samedi au déblaiement des terres que je voulais enlever, en leur laissant, par forme de gratification, le reste de la journée pour eux, et sept à huit heures de liberté n'étaient pas un don indifférent à des esclaves. Ma proposition fut unanimement rejetée, mais il fut, tout aussi unanimement, résolu qu'au lieu de rentrer dans leurs cases au moment où les travaux de la récolte finissent, à la chute du jour, ils viendraient, à la lueur du *bois-chandelle* (1), travailler à mon déblaiement autant d'heures que je le jugerais à propos, toute la nuit s'il le fallait. Si je fus touché

(1) Les nègres appellent *bois-chandelles*, parce qu'ils font des flambeaux de ses rameaux résineux, les sapins de la zone torride.

de cette preuve d'un dévouement que je n'avais aucun droit d'exiger, je le fus encore plus de l'allégresse avec laquelle ils entreprirent, de la promptitude avec laquelle ils achevèrent ce travail. Ni moi ni le commandeur n'avions besoin de les exciter. C'était à qui ferait le plus, le mieux, le plus vite, de sorte que ce que j'avais jugé devoir être l'ouvrage d'une bonne demi-journée fut exécuté en deux heures.

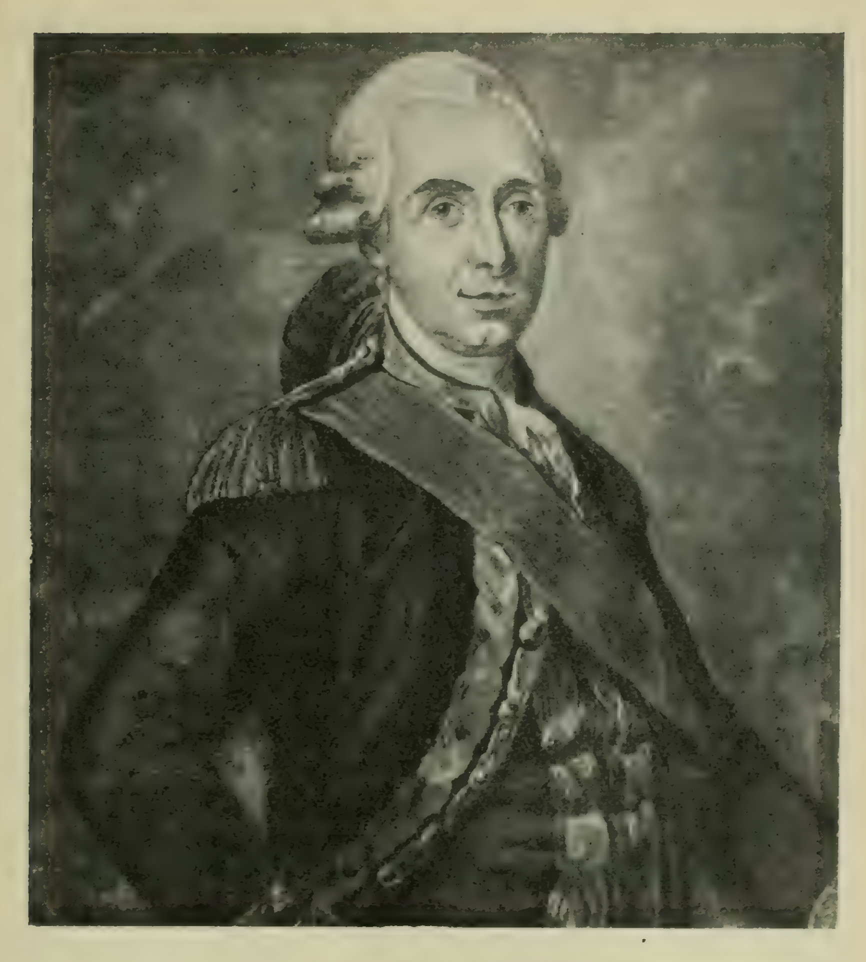
Au Désert, avril 1790.

Il en est des habitants de nos colonies comme des soldats avec lesquels Alexandre conquit la Perse. Les vainqueurs ont pris les mœurs des vaincus. Les colons ont préféré la honte d'adopter celles de leurs esclaves au mérite de leur en donner de meilleures. Mais une semblable assertion me ferait accuser de calomnie si je négligeais de l'appuyer sur des faits. Si chez nous, par exemple, il est convenu qu'un maître regardera comme une espèce d'injure que vous fassiez un enfant à sa servante, ici il vous en remerciera, comme du service le plus signalé qu'il pût recevoir de vous, car cet enfant, devenu sa propriété, augmentera d'autant son capital. Oui, si la tendresse paternelle émeut vos entrailles au point de vouloir soustraire votre fils à l'esclavage auquel le condamne la loi romaine *partus sequitur ventrem*, c'est-à-dire le ventre de sa mère, on vous le vendra à beaux deniers comptants, mais avec la précaution d'en régler le prix sur le degré d'empressement que vous témoignerez. Faute de cela, le maître de votre enfant ne manquera pas de le faire instruire dans quelque métier à la faveur duquel il est sûr ou de l'affermer, ou de le vendre, ou de le mettre en état de s'acheter lui-même un jour, c'est-à-dire de lui payer le prix de sa liberté.

Les filles sont une marchandise plus estimée que les garçons, parce que, outre les métiers qu'elles peuvent apprendre, pour peu qu'elles soient jolies, elles n'ont même pas besoin d'être adroites pour exciter parmi les célibataires blancs une émulation qui leur assure un prix impossible à

limiter, puisque c'est l'amour et l'amour-propre qui en décident... Rivaux du fils d'Alcmène, voulez-vous donc voir le génie du commerce couvrir les nègreries de Saint-Domingue de vos autels? Imitez celui des travaux de ce dieu qui, dans une nuit, donna au vieux Danaüs cinquante petits-fils. La seule chose qui étonne celui que l'expérience a mis au fait de la fertilité des ressources d'une certaine industrie, c'est qu'il ne soit pas encore tombé dans l'esprit à quelque spéculateur ingénieux d'accaparer, sous le titre d'*étalon banal*, la fabrication de tous les mulâtres à tant la pièce. Craindrait-on peut-être que le commerce métropolitain ne profitât de cette lumineuse pensée pour englober jusqu'à la manufacture du genre humain dans son privilège exclusif? Je n'en répondrais pas, car il y aurait tout autant de justice à interdire aux colons le droit de faire leurs propres enfants qu'à leur défendre la manipulation de leur sucre ou la filature de leur coton. Ainsi ce qui chez nous appauvrit le riche enrichit ici le pauvre. La luxure qui, chez nous, est à la fois un péché mortel et une passion ruineuse, se change ici en une source de spéculations lucratives. Une des manières de s'enrichir à Saint-Domingue est de faire beaucoup de bâtards et cette branche de la prospérité publique repose sur le même vice qui mine les fondements de toutes les sociétés, le défaut de mœurs.

On trouve ici, et surtout dans les ports, des blancs et des mulâtres qui se font un revenu considérable du seul loyer de leurs nègres et de leurs négresses. L'avarice a même étendu ses droits jusque sur les plaisirs de l'amour, car, de même qu'en Europe, une servante demande à ses maîtres la permission d'aller se promener, ici une négresse demande celle d'aller coucher avec tel ou tel blanc, et comme elle est, dans beaucoup de maisons, tenue de payer à sa maîtresse une certaine rétribution sur le prix de son travail nocturne, vous concevez que la *bégueule* qui, par un principe d'honnêteté, refuserait une semblable permission, s'exposerait au reproche très grave de mauvaise économie, vu que la plupart des négresses servantes n'ont que ce qu'elles gagnent à trafiquer de leurs charmes pour en couvrir la



Le marquis de Vaudreuil.
Portrait gravé par J.-B. Chapuy.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

nudité... ainsi la pudeur reçoit ici son voile des mains de l'impudicité! Soyons cependant justes, il ne faut regarder ce vice ni comme particulier aux colonies françaises ni comme une suite de la dépravation toujours croissante de nos mœurs. Il y a plus d'un siècle que le voyageur Dellon trouva le même usage complètement établi à la baie de Tous les Saints, où, dit-il, les femmes mêmes qui passent pour avoir quelque vertu ne font point scrupule de parer leurs

esclaves pour les mettre en état de vendre plus cher les infâmes plaisirs qu'elles donnent (1).

Lorsque l'avarice est le premier principe de la dépravation des mœurs, il n'y a plus que l'intervention du Gouvernement et de la religion qui puisse y mettre un terme, et lorsque tous deux sont parvenus au degré d'aveuglement nécessaire pour ne point voir que leur existence est inséparablement liée à ce premier de leurs devoirs, il est inutile de chercher la solution du problème d'une société sans morale, ailleurs que dans Barrême. Que l'administration civile, essentiellement chargée de la police, s'occupe de tout autre chose que du soin d'y surveiller les mœurs, c'est ce qui n'étonnera personne. Les Gouvernements n'ont jamais su tenir le juste milieu entre l'insouciance qui laisse tout dépérir et l'inquisition qui veut tout gouverner. Mais que la religion ou plutôt ses ministres consentent à partager ce reproche, c'est à quoi l'on ne devrait point s'attendre, quand on sait avec quelle sollicitude ils ont toujours épié, avec quel empressement ils ont toujours saisi l'occasion d'étendre, avec l'influence de leur ministère, le pouvoir qui en est une suite et le degré de considération attaché au pouvoir. Le clergé de cette colonie paraît avoir renoncé aux avantages que cette politique lui assure partout ailleurs. Tranquilles dans leurs presbytères, la plupart des curés y consomment en paix un revenu assez considérable pour les faire vivre dans l'aisance. L'office divin se célèbre, tant bien que mal, dans des églises où personne ne va, de sorte que pour ne pas prêcher dans le désert, ils ne prêchent point du tout. Ils s'évertuent encore moins à ranimer, par des exhortations particulières, le zèle très languissant de leurs ouailles. Je suis persuadé que l'on trouve parmi eux des gens d'un vrai mérite, même dans l'esprit de leur état, mais je suis obligé de dire qu'ils sont rares, parce que les supérieurs, chargés de la promotion des cures dans les colonies, ont contracté la mauvaise

(1) Dellon, *Relation d'un voyage aux Indes orientales*, 1685, II, 145-149.

habitude de n'y nommer que des intrigants ou les mauvais sujets dont ils veulent se défaire. Aussi le flambeau de la foi, confié à de pareilles mains, n'a-t-il pu jeter qu'une lueur très équivoque dans des contrées que le midi dévore de tous ses feux. Pour trancher le mot, rien n'est en général plus irrégulier que le clergé régulier de Saint-Domingue, composé en grande partie de moines défroqués. Jamais le célèbre adage de saint Paul, que la force se perfectionne dans la faiblesse, n'a offert à la véritable piété un espoir plus consolant ni mieux fondé pour l'avenir. En attendant, les conjectures que le malin public se permet, sur les enfants dont la mulâtresse de M. le curé accroît la population du presbytère, vont leur train, et comme cette crue de famille est pour le révérend père, comme pour le reste des colons, un sensible accroissement de fortune, vous comprenez que, dans le siècle égoïste où nous vivons, peu de gens sont disposés à croire qu'il ne le doit qu'à la bienveillance de ses paroissiens.

Je ne sais, cependant, si l'indifférence, la force de l'habitude, celle de l'exemple, et surtout le pouvoir de l'opinion, qui juge la chasteté une vertu si pénible, si étrangère aux mœurs et au climat de Saint-Domingue, que l'impuissance même n'y croit pas, ne balanceraient pas l'effet d'un scandale pour conserver au sacerdoce une partie de la vénération dont il a besoin, en supposant que le reste de sa conduite répondît à l'importance et à la dignité de son ministère. On est ici trop occupé de ce qui se fait chez soi pour s'enquérir beaucoup de ce qui se passe chez les autres. La médisance est fille de l'oisiveté, mais ce que l'on ne peut pas ignorer, c'est que, parmi les ministres du dieu de vérité, il se trouve des hommes assez pervers pour disputer d'astuce avec les jongleurs africains, en persuadant au nègre crédule que, moyennant un salaire convenu et toujours payé d'avance, ils lui feront retrouver ou le meuble qu'il a perdu ou la poule que les rats ont déjà digérée.

Juin 1790.

Je venais de recevoir une lettre du ministre pour M. de

Marbois lorsque j'appris qu'informé qu'un rassemblement, parti du Cap-Français, marchait sur le Port-au-Prince, dans l'intention de s'assurer de sa personne, il avait jugé prudent de ne point l'attendre et de s'embarquer pour la France avec sa famille. Déjà son opposition aux vues bienveillantes de M. du Chilleau, en réduisant ce gouverneur à aller plaider dans la métropole une cause que l'on voyait inséparablement liée à celle du bonheur public, avait soulevé tous les esprits contre lui. Il est à craindre que les suites de cette mésintelligence entre les deux administrateurs n'aient les conséquences les plus funestes pour ce pays-ci. Peut-être M. du Chilleau s'est-il trop hâté. Il est du moins constant que s'il eût voulu profiter de la confiance qu'il avait inspirée, il eût forcé son compétiteur à lui céder la place, et il n'y a aucun doute que dans l'état présent des choses, le salut de la colonie n'exigeât que tout le pouvoir fût concentré entre les mains d'un homme qui, à l'avantage d'être déjà en possession de l'estime générale, joint une fermeté de caractère qui eût nécessairement réuni toutes les opinions à la sienne. Si donc on veut prévenir les malheurs dont Saint-Domingue est menacée, on se hâtera d'y rétablir l'unité de pouvoir et de volonté à laquelle est attaché son salut en rendant M. du Chilleau aux vœux de la colonie. Dans les circonstances actuelles, de quelque côté que soit le tort, ce droit appartient à celui qui peut sauver la chose publique. Quant à moi qui crains que l'opinion contraire ne prévale, je me prépare à quitter, au moins momentanément, une contrée dont les habitants, déjà divisés d'opinion et privés de l'autorité tutélaire qui seule eût pu servir de point d'appui et de ralliement, vont être tour à tour les acteurs et les victimes d'une anarchie dont leur ruine complète sera l'infaillible résultat. Déjà un assassinat, devenu plus atroce par les formes mêmes dont on a osé le revêtir (1), a donné ici le signal du sanguinaire

(1) Il s'agit ici de la mort de Ferrand de Baudière, sénéchal du Petit Goave, jugé, condamné, exécuté par une assemblée illégale. Ce meurtre était la suite de faits qu'il importe d'indiquer brièvement. « Les mulâtres, raconte Malouet, avaient à Paris des députés et pour

enthousiasme qui marque les premiers pas de la Révolution française. Il faut espérer que l'on s'occupe sérieusement et que l'on réussira à réprimer les excès d'un premier mouvement d'effervescence. Ce n'est certes pas en attaquant dans leur principe les lois de justice et d'humanité qui servent de base à tout contrat social que vous parviendrez à fixer les droits de l'homme et du citoyen.

conseil un avocat honnête, M. Joly, avec lequel j'eus une conférence. Il me communiqua leur mémoire qui était modéré. Ils demandaient à être admis, comme tous les propriétaires, à l'exercice des droits politiques, ce qui était une imprudence pour eux comme pour nous, dans le sens où on l'entendait alors; mais améliorer leur condition, les rapprocher de nous, était la mesure nécessaire pour eux et pour nous. Les colons de Saint-Domingue se réunissaient alors, au nombre de deux ou trois cents, en assemblée délibérante à l'hôtel de Massiac. Ils y faisaient des motions, prenaient des arrêtés, disputaient, déraisonnaient suivant l'usage du temps. J'engageai les mulâtres et leur conseil à se présenter d'abord à cette assemblée, jugeant très important que les propriétaires eux-mêmes prissent, en cette occasion, une sorte de patronage sur les gens de couleur, en se montrant favorables à leurs prétentions, qu'on pouvait circonscrire dans des limites convenables si nous en prenions l'initiative. Je me rendis moi-même à l'assemblée dans cette intention, mais à peine pus-je me faire entendre... Mes observations furent aussi mal reçues que les pétitionnaires. On les traita avec hauteur. Ils se retirèrent mécontents et s'unirent bientôt aux promoteurs de la subversion projetée dans les colonies. » (Malouet, *Collection de mémoires sur les colonies*, II, 11-12.) Ceci se passait vers juin 1789. « Le 4 décembre, un membre distingué de la législature prononçait ces paroles hardies : « Je suis un des plus grands propriétaires de Saint-Domingue, mais je vous déclare que, dussé-je perdre tout ce que je possède, je le préférerais plutôt que de méconnaître les principes que la justice et l'humanité ont consacrés Je me déclare et pour l'admission des sang-mêlés aux assemblées administratives et pour la liberté des noirs. » Ces paroles fameuses du député Charles de Lameth parurent intempestives aux yeux du plus grand nombre Leur effet fut terrible. Elles épouvantèrent les grands planteurs et leur inspirèrent contre les hommes de couleur une haine profonde qui ne tarda pas à éclater. Elle décida au Cap l'exécution du mulâtre Lacombe, dont tout le crime était d'avoir signé une pétition, dans laquelle il réclamait les droits de l'homme. Les mulâtres de Petit Goave avaient adressé à l'assemblée électorale de l'Ouest une pétition dans laquelle ils demandaient humblement non pas l'égalité des droits, mais seulement quelques modifications à l'état où ils vivaient. Les signataires furent tous arrêtés. Ferrand de Baudière, sénéchal du roi, ancien magistrat plein de justice et de sagesse, coupable d'avoir rédigé leur placet, fut, incontinent et presque sans jugement, livré au bourreau, malgré tous les efforts tentés en sa faveur par le gouvernement colonial. » (Placide-Justin, *Histoire politique et statistique de l'île d'Hayti*, 179-180.) L'auteur est un homme de couleur.

En voilà assez pour quelqu'un qui parle d'aussi loin à des gens qui ne me paraissent pas avoir l'ouïe très sensible aux conseils de la raison, et c'est là, je l'avoue, ce qui me décide autant que toute autre considération à préférer le séjour de l'Amérique septentrionale à tout autre. Si rien ne traverse mes projets, je compte partir dans le courant du mois prochain ou au plus tard dans les premiers jours d'août. Où trouverai-je un lieu plus propre à observer, à juger notre révolution, que le pays qui, après avoir si sagement opéré la sienne, outre l'avantage d'offrir à quelques égards un beau modèle à suivre, a encore été l'école de quelques hommes, dont je ne suis pas étonné et dont je suis fort aise de voir le nom inscrit sur la liste de nos législateurs, dans l'espoir que l'expérience des choses aura suppléé en eux à celle de l'âge et de la réflexion, si toutefois la chose est possible?

Juin 1790.

Comme les femmes accouchent avec incomparablement plus de facilité ici qu'ailleurs, les enfants y gagnent déjà beaucoup en ne risquant pas d'être estropiés ou par les difficultés d'un enfantement laborieux ou par la maladresse de l'accoucheuse. Du ventre de leur mère, ils passent dans les bras de leur nourrice, que l'on établit sur une natte étendue au milieu de la chambre. Nus depuis les pieds jusqu'à la tête et baignés dans l'eau froide ou tout au plus dégourdie, au moins deux fois par jour, un simple linge pour les essuyer compose tout l'attirail si justement proscrit par Buffon et Rousseau. C'est dans cet équipage que j'ai trouvé la petite Pauline à mon arrivée. Elle n'était alors âgée que de deux mois et déjà elle rampait sur sa natte. A quatre mois elle se tenait debout. A six mois elle courait, tombait, se redressait, sans que personne s'alarmât de ces chutes ou s'empressât de la relever, sans jamais se faire le moindre mal. Le seul inconvénient de cette éducation naturelle est la difficulté d'habituer les enfants à se vêtir. Il a fallu beaucoup de temps pour accoutumer Pau-

line à porter des souliers. Son premier soin en s'éveillant est d'ôter la chemise qu'on lui a mise le soir, comme une de ses plus grandes jouissances est de courir nue à la pluie, et l'on se garde bien de la lui interdire, car j'ai mon expérience pour garant que cette sorte de bain est d'un usage très salutaire. Aussi Pauline à deux ans est-elle aussi forte, aussi formée que sont chez nous les enfants de cinq ans les mieux constitués, sans qu'elle ait jamais ressenti, pas même au moment critique de la dentition, aucun des maux qui tourmentent notre enfance. Elle m'étonnera bien si jamais je la vois, délicate et vaporeuse, fatiguer jusqu'à la tendresse de son amant de la capricieuse sensibilité de ses nerfs.

N'allons toutefois pas conclure de là que ce genre d'éducation physique peut convenir aux enfants de tous les pays. Il faut avoir égard à la différence des climats, aux variations de température qui marquent d'une façon beaucoup plus sensible la différence des saisons, de même qu'aux habitudes, au régime, aux usages, aux besoins qui attendent les enfants dans le genre de vie auquel on les destine. C'est ainsi qu'il y aurait autant d'imprudence à ne point les vêtir du tout en Europe qu'il y en a à les vêtir trop, à les baigner indistinctement dans toutes les saisons qu'à ne les baigner jamais, etc.

Il règne cependant ici un abus que les négresses y ont apporté et qui n'a que trop passé en usage chez les femmes créoles : c'est, au lieu de tenir les enfants à notre manière, de les porter à califourchon sur l'une ou l'autre hanche. Cela est beaucoup plus commode pour la mère ou la nourrice qui, conservant ainsi le libre usage de l'un de ses bras, peut aller, venir, marcher, même courir, sans être incommodée de son fardeau. Mais les avantages de cette méthode sont balancés par l'inconvénient de grossir le ventre et de déformer les cuisses des enfants. Je crois même qu'il faut lui attribuer l'arcure du tibia et les défauts de proportions que l'on remarque dans les jambes grêles de la plupart des nègres.

Ici, les enfants ne sont pas baptisés en venant au monde.

La cérémonie est quelquefois différée de dix ans et le clergé ne s'élève point contre ce genre d'anabaptisme. Il ne faut cependant pas considérer ce retard sous un point de vue hérétique. Ce n'est dans le fond qu'une affaire de calcul et de commérage. Il s'agit de trouver un parrain riche et célibataire qui, en renonçant, pour le filleul qu'il adopte, à Satan et à ses pompes, lui laissera son bien et paiera magnifiquement le casuel à M. le curé qui, par là, ne perdra rien pour avoir attendu.

Si l'on remet à l'époque où l'innocence commence à rougir de sa nudité la précaution de donner un voile à la pudeur des enfants, celle des mères n'a que tout juste ce qu'il lui faut pour cacher le nu, sans rien dérober des formes. Une seule jupe et un peignoir d'une mousseline assez claire composent leur vêtement journalier. On n'est donc pas réduit à fureter longtemps des yeux pour distinguer, à travers la nuance de carnation qui flotte sur ce léger costume, les impostures de l'art des vrais trésors de la nature. Lorsque la circonstance exige une toilette plus recherchée, elles y joignent un jupon de taffetas de couleur et un corset. Si quelques-unes ont la folie de s'astreindre à plus de parure, tant pis pour elles. Ce ne sont certainement pas les plus jolies et l'art qui dérobe des charmes à la beauté ne saurait embellir la laideur. Quant au visage, il faut bien se contenter de celui que l'on a reçu de la nature, car, quelque bien appliqué que soit le fard, on ne tarderait pas à voir s'écrouler les charmes de la plus jolie figure d'emprunt avec le céruse et le carmin dissous par la chaleur. Une femme créole, qui n'est jamais sortie de Saint-Domingue, serait une créature d'une espèce particulière, sans les rapports qu'une éducation, à peu de chose près la même, établit entre elle et les mulâtresses... Cela, il ne faut le dire qu'à l'oreille, car avec le préjugé subsistant ici, une semblable comparaison serait un délit, dont rien ne pourrait m'absoudre aux yeux de celles dont elle compromet la dignité (1). Je n'entends point parler des mœurs,

(1) On trouve partout des exemples du haineux mépris de la créole



Une habitation à Saint-Domingue.
(*Commerce de l'Amérique par Marseille*, 1764.)

mais je dis que les créoles ont d'autant plus de mérite à vivre chastes que l'exemple des hommes et l'éducation qu'elles reçoivent les laissent absolument sans ressource contre l'influence du climat et les dangers d'une éternelle oisiveté. Elles passent leur vie ou couchées ou *chintas*, c'est-à-dire assises à la manière orientale sur des nattes où leur jouissance de prédilection est de se faire chatouiller la plante des pieds par une esclave (1). A l'exception d'un peu de cuisine, elles ne s'occupent d'aucun des ouvrages de leur sexe, car partout où le travail est le partage de l'es-

blanche pour la mulâtresse, En voyant passer trois mulâtresses couvertes de jupes de mousseline garnies de dentelles, une créole de bonne compagnie s'écriait : « Voyez ces carognes? Elles mériteraient qu'on leur coupât leurs dentelles au ras du cul et qu'on les vendît sur la table au poisson du marché Clugny. » (*Archives des colonies* F3 139.) Girod-Chantrans note aussi la liberté de propos des dames créoles. « Elles plairaient bien davantage avec un ton plus décent. » (*Voyage d'un Suisse*, 243.)

(1) Presque chaque jeune créole blanche a une jeune mulâtresse ou quarteronne, et quelquefois même une jeune négresse dont elle fait sa *cocote*. La cocote est la confidente de toutes les pensées de sa maîtresse (et cette confidence est quelquefois réciproque), confidente surtout de ses amours. On ne quitte pas la cocote. On couche dans la même chambre, on mange et boit avec elle, non à table et aux repas, mais au moment où l'on savoure ces ragoûts créoles, où la familiarité semble mêler un sel de plus, dans les endroits perdus et loin de la vue des hommes. (Moreau de Saint-Méry, *Notes historiques. Archives des colonies*, F3 133.) D'autres écrivains laissent planer la même équivoque. De Laujon, ancien magistrat et qui, comme tel et comme viveur, a su bien des choses, écrit malicieusement : « Les femmes blanches étaient bonnes. Elles étaient tout âme et tout cœur. Or, avec de semblables dispositions, on fait peu de malheureux. » (*Souvenirs de trente années de voyages...*, I, 126.) D'autres sont plus crus. « L'amour, ce père des plaisirs et dont les peines mêmes sont à désirer, dit l'un d'eux, ne se montre pas là ordinairement avec la cour de Cythère. Tous ses alentours si prisés en Europe, toutes ses ressources, épuisées et renouvelées sans cesse, par des cœurs qui connaissent le grand art de jouir, ne s'accordent ni avec des tempéraments de feu, ni avec un ciel brûlant, ni avec les occasions fréquentes de les satisfaire. Quand la nature parle, l'homme paraît, subjugue et triomphe, sans ménager à sa compagne les gradations si fréquentes de sa défaite, sans enrichir l'amour-propre du sacrifice de l'amour. Aussi peut-on parler des plaisirs de l'amour dans un pays où il est restreint au besoin physique, ou tout au plus, aux lascives caresses de ces femmes consacrées, par la tache de leur naissance et la couleur de leur peau, à la vie déshonnête des filles de joie des rues Champfleury et Fromenteau? » (Dubuisson, *Nouvelles considérations sur Saint-Domingue*, II, 3-4.)

clave, l'oisiveté est nécessairement une prérogative essentielle du maître. Le seul art dans lequel elles excellent, le seul où leur diligence égale, dit-on, leur savoir, c'est l'art qui n'est pas la partie la plus indifférente de *l'Art d'aimer* d'Ovide (1) ou de Bernard.

Au Désert, juin 1790.

Dans les derniers entretiens qui ont précédé mon départ pour Saint-Domingue, un ami me recommanda à plusieurs reprises de me tenir en garde contre une erreur commune à la plupart de mes confrères en ne confondant pas le bonheur de ceux qui l'habitent avec la richesse d'une contrée. Et, en effet, qu'y a-t-il de plus riche que le Potose et de plus misérable que ses habitants? Ce n'est point une pensée jetée au hasard que celle du voyageur qui observe que ceux qui montraient les mines du Pérou à M. de la Condamine n'avaient point de souliers. Si le bonheur des colons de Saint-Domingue dépendait du contingent qu'ils versent dans la balance des richesses de l'État, ils seraient, sans contredit, les plus heureuses des créatures, puisque le résultat du commerce d'importation

(1) Il s'agit évidemment ici du livre III de l'*Art d'aimer* : « C'est la pudeur qui m'empêche d'aller plus loin, mais la belle Diane rit de mes scrupules : « Ce que tu passes sous silence, me dit-elle, est le plus important de nos mystères ». Que les femmes donc se connaissent bien et apprennent quelles sont les différentes attitudes du corps. La même position ne convient pas à toutes. Vous qui reçûtes en partage les agréments de la figure, étendez-vous sur le dos; vous dont la croupe est gracieuse, développez-en toutes les richesses. Mélanion portait sur ses épaules les jambes d'Atalante; si les vôtres leur ressemblent, placez-les de la même manière. Que celle dont la stature est petite donne à son amant le rôle de coursier: Andromaque, qui était très grande, ne chevaucha jamais ainsi avec son Hector. Que celle dont les flancs sont allongés appuie ses genoux sur le lit, la tête légèrement inclinée. Avez-vous les cuisses d'un embonpoint tout juvénile et une gorge sans défaut, que votre amant debout vous voie obliquement étendu devant lui. Ne rougissez pas de délier votre chevelure comme une bacchante thessalienne, de la laisser flotter éparse sur vos épaules. Si les travaux de Lucine ont sillonné de rides votre flanc, semblable au Parthe agile, soutenez l'attaque en tournant le dos. Vénus a mille manières de prendre ses ébats.. ». (Traduction Nisard.)

et d'exportation de la colonie a monté l'année dernière à 375 millions, indépendamment de l'interlope. Mais comme rien ne les exempte de la loi générale qui proportionne les privations aux jouissances, comme les maux dont ils souffrent sont le produit nécessaire de leurs moyens de prospérité, il faut bien que le bonheur soit toujours en raison inverse de leur fortune.

Ce n'est pas que les colons des Iles ne jouissent de beaucoup d'avantages inconnus aux peuples de l'Europe. L'espèce d'égalité qui règne nécessairement dans un pays où le comble de l'honneur consiste à devenir *habitant*, y établit une sorte d'indépendance étrangère partout où l'ambition et la vanité ouvrent la carrière aux passions qui naissent de l'orgueil tour à tour humilié ou triomphant. Libre d'une partie des entraves qui font du savoir-vivre un exercice très fatigant, le colon qui veut dominer chez lui, y jouit d'un degré de pouvoir et de liberté dont, peut-être, aucun souverain ne peut se flatter, puisqu'il n'est pas même dans la dépendance de l'opinion. S'il se ruine, ce ne sera du moins pas pour avoir obéi à des lois de convenance que personne ne lui impose, car un excès de vanité ou de folie peut seul le réduire à monter sa dépense sur un pied disproportionné avec ses moyens, puisqu'il lui serait aussi impossible qu'inutile de vouloir en imposer à ses entours sur le véritable état de sa fortune. Quelque médiocre qu'il soit, le climat est encore une double source d'économie, en réduisant à peu de chose la dépense de son vestiaire et à rien celle qu'occasionne celui de tous les besoins de première nécessité qui se fait le plus cruellement sentir au pauvre, le chauffage. Et en supposant même, ce qui n'arrive que rarement, que le produit de la culture ne rende pas au cultivateur un excédent qui lui permette de se procurer les trois articles de la vie animale les plus coûteux ici, savoir : le pain, les salaisons et le vin, il supplée au premier par des bananes, au second par de la volaille qui ne lui coûte rien à nourrir, et au vin par du tafia, liqueur extraite du marc de sucre qui, bue pure, mais avec modération, ou mélangée d'eau, est un breuvage sain.

Mais par combien d'inconvénients ces avantages ne sont-ils pas balancés? Que de privations dans la seule privation de toute société! Que de répugnances à vaincre! Que de dégoûts à surmonter pour celui qui ne peut, sans compro-



Lavandières de Saint-Domingue.
Dessin de A. Brunias, gravé par N. Ponce.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

mettre sa fortune, se dispenser d'être en même temps, quoique faible et valétudinaire lui-même, le surveillant, le piqueur, l'apothicaire, l'infirmier de ses nègres, en un mot, l'esclave de ses esclaves! Combien de cultivateurs n'ont pas déjà perdu en un jour le fruit d'une longue suite de laborieuses sollicitudes! Je viens de voir un de ces malheureux. Après avoir sacrifié les vingt plus belles an-

nées de sa vie à établir une caféière cultivée par quarante nègres, il allait, du prix de sa récolte et de la vente de ses esclaves, se faire un capital de 200 000 francs, avec lequel il comptait retourner dans sa patrie, lorsqu'à la veille de ramasser son café, son nègre commandeur lui empoisonne trente-sept de ses nègres et le réduit à recommencer sa fortune, car non seulement sa récolte, mais ses caféiers mêmes vont devenir la proie des lianes qui, faute d'un prompt sarclage, les étoufferont.

Tout, jusqu'à l'avenir, empoisonne ici le présent. On maudit jusqu'à la monotone beauté d'un ciel dont la constante sérénité vous paraît peut-être un bienfait de la nature et n'est au vrai qu'une intarissable source d'ennui. Rien ne m'a mieux prouvé que les trois quarts et demi de nos poètes ne sont que d'ignorants et insipides bavards, que l'enthousiasme avec lequel ces fous célèbrent les charmes de leur éternel printemps.

Il n'existe certainement nulle part un sol plus fertile en insectes que l'est celui de Saint-Domingue. On dirait que chaque rayon de soleil, chaque goutte d'eau de pluie en fait éclore des milliers. C'est un fléau contre lequel on n'a pas encore de préservatif. Tous les récits des voyageurs sont pleins des ravages qu'exercent les multitudes de fourmis qui, non contentes de dévaster les jardins, s'introduisent en si grand nombre dans les cases qu'on ne parvient à sauver sa nourriture qu'en établissant les quatre pieds des armoires dans lesquelles on serre les provisions dans quatre petites auges remplies d'eau. Rien n'est à l'abri de leur active voracité. Elles épuisent jusqu'à l'encre de mon écritoire quand je néglige de la fermer. Je les ai vu attaquer, vaincre, dévorer les insectes les plus venimeux, tels que l'araignée à queue rouge, le scorpion, le mille-pieds, etc. Quoique l'on trouve la fourmi partout, elle paraît cependant si bien appartenir à l'Amérique méridionale qu'on l'y a surnommée le roi du Brésil. On a naturalisé à l'Ile-de-France un oiseau nommé le martin, originaire de l'Inde et qui nettoie les bestiaux de la vermine et des insectes qui les tourmentent. Pourquoi n'es-

saierait-on pas de naturaliser également ici les ennemis naturels de la fourmi, tel que le formicaleo qui, multiplié jusqu'à un certain point, parviendrait certainement, sinon à détruire, du moins à en diminuer considérablement l'espèce dans le voisinage des habitations? On rencontre fréquemment dans les maisons un lézard d'un vert tendre enveloppé d'anneaux couleur de rose qui lui ont fait donner le joli nom de Lézard Anoli. Ce beau petit animal est devenu très familier par la tolérance dont on use à son égard et qu'il ne doit pas au seul empire de la beauté, car il est un hôte très utile par la chasse qu'il donne aux insectes. Une des filles de Minée est aussi venue établir ici la vilaine race des chauves-souris. J'arrive à croire que Jupiter y a relégué la plus laide et la plus impie. Je ne me suis pas aperçu qu'elle soit d'une espèce différente des nôtres. Il n'en est pas de même de la mouche luisante, que l'on nomme ici *coucouye*, de l'espagnol *cucuyos*. Elle appartient à l'espèce des scarabées et se distingue des nôtres, non seulement par la taille, puisqu'elle est à peu près de celle du hanneton, mais en ce qu'elle éclaire par les yeux. J'ai vérifié l'observation qu'il est possible de lire à la clarté qu'elles répandent lorsque l'on en renferme plusieurs sous un verre. De toutes les bêtes que l'on transporte dans les colonies, personne n'y a mieux réussi que les ânes. Toujours domestiques, méprisés et sobres, si leur transplantation n'a rien ajouté à leurs facultés intellectuelles, elle n'a aussi rien ôté aux moyens physiques dont la nature les a pourvus. Je ne connais que l'âne et l'homme qui jouissent du privilège de vivre, sans dégénérer, sous toutes les latitudes. La seule différence, dont je me suis aperçu, c'est que, plus modestes, sans doute, on entend les ânes de ces pays-ci braire moins brusquement que les nôtres.

Parmi les productions du règne animal, celle que l'on serait le plus tenté de reprocher à la nature, est l'insecte que l'on nomme ici *chique*, *pique* au Pérou, *nigua* au Mexique, dans l'isthme de Panama, ainsi qu'au Brésil, et que je crois le même qui, dans la Virginie, est connu sous

le nom de *seedtick*. Celui-ci s'attaque encore plus directement à l'homme que la fourmi, qui n'en veut qu'à sa subsistance, et le ver, qui ne s'empare que de son cadavre; elle le mange vivant. Imperceptible ailleurs que dans la peau où elle se loge, la chique perce à travers la peau ou les contours des souliers, pour s'établir le plus fréquemment sous quelque ongle des doigts des pieds où elle s'annonce par un chatouillement très vif. Si on ne se hâte de l'extirper et si on n'y procède avec assez de dextérité pour ne point rompre la pellicule qui forme le sac dans lequel sont contenus ses œufs, on s'en débarrasse rarement sans mettre le pied en suppuration. Plus la chique, que l'on ne distingue que sous la forme d'un petit point noir, séjourne dans les chairs, plus elle y pénètre. Elle y multiplie même tellement que, si on la laissait faire, la seule postérité de ce petit point noir, dévorerait dans un temps donné l'homme le plus robuste. Labat raconte qu'un capucin, ayant voulu porter une chique dans son sac aux naturalistes européens, eut la constance de la conserver jusqu'au moment où, pour prévenir les progrès de la gangrène, on fut obligé de lui couper la jambe. C'était vraiment se vouer en Curtius fanatique aux progrès de l'histoire naturelle. En vain croit-on pouvoir se mettre à l'abri de leurs atteintes par l'attention de tenir sa case dans une extrême propreté, — car si on n'a point de chiques chez soi, on les apporte de chez les autres ou d'autres vous les apportent. La seule précaution à prendre est de se faire *échiquer* du moment où la démangeaison se fait sentir, même avant si on en a le loisir. Les négresses, chargées de cette opération, s'en acquittent très adroitement avec la pointe d'une aiguille.

Juillet 1790.

Mon départ pour les États-Unis est fixé au mois prochain. La Condamine dit qu'il se délassait parmi les sauvages d'avoir vécu avec des hommes. Moi je vais me délasser parmi des hommes d'avoir vécu avec des esclaves. S'il faut en croire au témoignage des voyageurs, ma trans-



Vue de la ville de Jérémie.

Dessin d'Ozanne, gravé par N. Ponce. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

plantation en Pensylvanie me donnera un avant-goût de ce qu'éprouve celui qui, des flammes du purgatoire, passe aux délices du paradis. Plus le moment approche, plus il me tarde de voir enfin ce pays que l'on a surnommé le chef-lieu de l'humanité. J'en accepte l'augure, mais deux années de séjour dans la prétendue terre de promission que je vais quitter, ont si bien affaibli en moi le degré de confiance que l'on doit aux récits de ces messieurs, que je ne veux plus m'en rapporter, à cet égard, qu'à ma propre expérience. J'ai toujours blâmé le défaut de foi du disciple qui voulait toucher pour croire au Maître qui ne l'avait jamais trompé. Moi qui l'ai été tant de fois, je suis plus accommodant, je ne demande qu'à voir. Jusque-là je réduis d'avance à leur juste valeur, c'est-à-dire à la moitié, les nouvelles que l'on nous conte de ce pays-là.

Juillet 1790.

Il en est aujourd'hui de moi comme de celui qui, au moment de mourir, regrette de n'avoir pas mieux usé de la vie. Quoique les jugements que l'on porte sur un pays, d'après le séjour des villes et les mœurs de ceux qui l'habitent, soient presque toujours erronés, il entrait néanmoins dans mes projets de terminer, par le Cap-Français et les quartiers qui l'avoisinent, mes observations sur Saint-Domingue; mais la proximité du Port-au-Prince, la certitude d'y trouver un navire qui mettra à la voile dans les premiers jours d'août, la difficulté des communications, accrue par la circonstance peu favorable d'une révolution prête à éclore, en ont décidé autrement. Je partirai donc sans avoir vu la plus belle ville, le plus beau quartier de la colonie. Ce sera un petit malheur, si je dois en juger par la comparaison du connu à l'inconnu. Le Cap Français est bâti en pierres, parce que son territoire a jusqu'ici été le seul à l'abri des tremblements de terre. On dit que, relativement aux autres villes, il y a dans le ton et les mœurs qui y règnent la même différence que l'on observe dans leur architecture, c'est-à-dire que l'esprit des unes est à

l'esprit de celle-ci ce qu'une baraque est à une maison. Je crois que des causes locales ou accidentelles peuvent très bien produire des différences sensibles dans les usages et le ton de la société, sans pour cela changer ni le fonds des mœurs ni la masse des idées, dont le caractère est toujours impérieusement décidé par l'ordre des choses subsistant. C'est ainsi que, quelque vicieux que cet ordre de choses soit ici, je suis très persuadé que l'on y trouve des lumières et des vertus, comme on trouve la franchise et la modestie à la cour d'un prince honnête homme, sans que pour cela les cours en soient moins justement réputées le séjour de la duplicité et de l'orgueil.

Si le genre de vie des colons les préserve des petites passions tracassières, des petits intérêts vaniteux de nos coteries européennes, cet avantage est bien compensé par la privation totale du genre d'esprit qui constitue l'urbanité, partout où l'ambition de réussir commande l'art de plaire. Tout homme, qui peut arriver à la fortune sans le secours de son voisin, perd nécessairement une partie de ses qualités sociales, et tel est aujourd'hui l'habitant des colonies. Moins isolé par les bois qui l'environnent que par son intérêt, sa première ambition est de faire fortune, la seconde de la faire au plus tôt afin de quitter au plus vite un pays où l'or ne satisfait que très imparfaitement aux besoins de la vanité, où l'avarice ne vend que peu de jouissances à l'amour-propre. Il est donc tout simple que des hommes toujours prêts à partir (1) accueillent très peu celui qui arrive,

(1) On a partout l'impression d'un campement provisoire. « Le luxe qui règne dans cette colonie ferait croire, dit un voyageur suisse, que l'on y est pour jouir plutôt que pour amasser ; mais en examinant le peu de soin que les habitants apportent à l'entretien des terres, à l'ornement de leurs domiciles et à la culture des arbres, on croirait que chacun d'eux est sur le point de retourner en France. » (Girod-Chantrans, *Voyage d'un Suisse*, etc., 232.) Ignacio Gala, après avoir passé une partie de son existence dans les établissements espagnols de l'Amérique du Nord, fit un long séjour à Saint-Domingue à titre officiel. Frappé de l'état florissant de l'agriculture et du commerce de la colonie française, il s'appliqua à en étudier les causes dans l'intérêt de la colonisation espagnole, pensant que les mêmes méthodes pourraient à Cuba produire les mêmes

et se soucient encore moins de contracter, même entre eux, une société plus intime que celle qui s'établit entre des voyageurs qui se sépareront bientôt. Il est vrai que le succès justifie rarement des espérances que l'esprit saisit avec d'autant plus d'avidité que rien ne le distrait de cet unique objet de son attention. Mais, n'importe, il est si bien établi, et chez les habitants de la métropole surtout, qu'il ne faut que respirer l'air des colonies pour devenir un Crésus, que sans s'embarrasser de ce que sont devenus ceux qui sont morts à la peine, il suffit de voir de temps à autre revenir quelqu'un qui, particulièrement favorisé par les circonstances, aura fait fortune, pour donner à ce préjugé la consistance d'une démonstration mathématique. Un *Américain* et un millionnaire seront encore longtemps synonymes en France.

Prêt à renoncer, pour mon propre compte, après une expérience de deux années, à des prétentions qui devien-

résultats. (Ignacio Gala, *Memorias de la colonia francesa de Santo Domingo*, préface.) Il note soigneusement à quel point l'a frappé le néfaste absentéisme des grands propriétaires. « Bien des fois, dit-il, j'ai entendu attribuer à l'inquiétude du caractère national l'ennui, le dégoût intérieur qui tourmente les propriétaires de Saint-Domingue tout le temps que leur présence est nécessaire dans la colonie, soit pour rétablir leurs habitations dégradées ou détruites, soit pour y prendre possession de quelque héritage, soit pour le règlement d'affaires d'égale importance. Le désir de revenir en Europe les agite continuellement. L'image de Paris ou de la capitale, où ils désirent fixer leur résidence, se représente à leur imagination avec toutes les attractions de ses plaisirs publics, de ses délices de société, des superfluités d'un luxe raffiné, et trouble toujours leur repos domestique, en leur faisant considérer la source même de leurs richesses avec un tel dégoût, qu'ils ne croient pouvoir recouvrer la félicité perdue que lorsque sonne enfin l'heure de leur retour en France. » (Ignacio, Gala *Memorias de la colonia francesa de Santo Domingo*, 80-81, trad. de Vaissière, *op. cit.*, 300.) Un mémoire du conseiller Le Tost est aussi net : « Il n'y a, dit-il, de propriétaires riches dans les plaines que les vieillards et les infirmes, car les autres sont en France, où l'air est sain, le gouvernement plus doux, les commodités de la vie plus communes et plus agréables. Leurs habitations sont gérées par des économes, par des agents qui s'enrichissent bientôt et s'en vont à leur tour. Les propriétaires malaisés n'y attendent que le moment de payer leurs dettes pour les suivre, ce qui donne à cette colonie l'aspect d'une auberge où l'on ne demeure que pour affaires. » (Cité par Vaissière, *Saint-Domingue*, 299.)

nent chaque jour plus illusoires, je ne grossirai donc point le nombre des imposteurs qui abusent, avec une légèreté fatale ou une mauvaise foi bien coupable, de la crédulité, de l'ignorance, pour propager une erreur qui a déjà fait tant de malheureux. Le temps des fortunes rapides est à l'histoire de Saint-Domingue ce que sont aux annales de la France les siècles où de simples chevaliers conquéraient des royaumes. Si les terres des colonies, semblables aux mines nouvellement découvertes, ont enrichi les premiers qui les ont exploitées, ces terres, après avoir atteint le maximum de leur valeur, perdent nécessairement chaque jour de leur fertilité. La proportion entre le prix des denrées et les frais de culture devenant chaque jour plus désavantageuse au cultivateur, celui-ci n'est peut-être pas loin de l'époque où les fruits de ses travaux assureront à peine sa subsistance; et si l'on veut calculer les privations de tous genres, les vicissitudes commerciales, les perpétuelles appréhensions, les détails dégoûtants du régime de l'esclavage, l'état de langueur ou d'anxiété dans lequel il végète entre un ciel d'airain et une terre toujours prête à l'engloutir, il n'y a pas de paysan, pas de journalier européen, dont l'existence ne soit préférable à celle du colon de Saint-Domingue. Comment s'en laisser imposer par le faste puéril et ridicule que certains *habitants* étalent passagèrement à Paris ou dans les villes maritimes? J'ai le secret de ces charlatans. Ce carrosse dans lequel M. l'Américain se pavane si gauchement, cette garde-robe du marquis de Mascarille, ces brillants qui étincellent sous sa main noire, sont le prix de plusieurs récoltes et de la vente d'une partie de son atelier.

Bientôt la dure nécessité renverra le vilain, à demi décrassé et dépouillé, comme le geai de la fable, de ses plumes d'emprunt, recommencer tristement les mêmes travaux qui lui ont à peine valu, en dix ans, ce qu'il a dépensé en six mois, sans autre avantage que celui d'avoir fait vivre et rire à ses dépens les chevaliers d'industrie et les catins qui se sont partagé sa dépouille. Je n'ai jamais rencontré d'Américain en France qui ne m'ait énuméré avec plus

d'emphase que d'exactitude les charmes du séjour de Saint-Domingue. Depuis que j'y suis, je n'en ai pas encore trouvé un, pas un seul auquel je n'aie entendu maudire et Saint-Domingue, et les obstacles toujours renaissants, qui d'une année à l'autre, prolongeaient son séjour dans cet enfer.

Juillet 1790.

Je n'ai à peu près rien dit de la manière dont se forment les établissements nouveaux. En conséquence de l'inévitable inégalité avec laquelle les biens de ce monde sont répartis, il faut supposer le nouveau colon entre les deux extrêmes de la richesse et de la pauvreté, c'est-à-dire avec assez de fortune pour commencer par lui-même son établissement. Son premier déboursé, que j'estime de 3 à 4000 livres, aura pour objet les frais de concession et d'arpentage, et sa première démarche sera de reconnaître par lui-même, accompagné de son arpenteur, le terrain concédé, après s'être assuré qu'il ne l'a pas déjà été à d'autres, ce qui arrive quelquefois, ou que, dans cas, il a du moins été légalement réuni au Domaine. Il en fera ensuite distinctement poser les bornes et dresser un plan exact afin d'éviter toute discussion avec ses voisins.

Il était d'usage autrefois que ces mêmes voisins prêtassent au nouveau venu quelques nègres, tant pour abattre les bois de l'emplacement qu'il destinait à porter son habitation qu'afin de défricher une étendue de terre suffisante pour y planter les vivres avec lesquels il nourrissait ses premiers nègres, mais je ne lui conseille pas de fonder aujourd'hui de grandes espérances sur cette ressource. Elle n'était que le produit d'une vertu de circonstance. Si ses moyens le lui permettent, ce que le nouvel habitant peut faire de mieux sera, soit d'acheter quelques nègres déjà rompus aux travaux des défrichements que l'on nomme nègres de hache et qui serviront d'instructeurs aux autres, soit de louer un atelier vacant, c'est-à-dire des esclaves que leur maître, après avoir vendu sa possession immobilière, afferme pour un temps limité, au défaut de quoi il se rendra

dans quelqu'un des ports, afin d'acquérir du premier négrier venu (1) le nombre de travailleurs qu'il jugera nécessaire et que j'estime à dix au moins, ce qui, avec les frais accessoires de sa dépense personnelle, de l'acquisition des instruments de travail, de la nourriture, du transport, etc., exigera de lui un premier déboursé de 8 à 10 000 livres, en supposant qu'il achète des nègres de choix et qu'il ne paie, selon un usage assez général, qu'un tiers comptant. La nécessité réduit quelquefois des colons mal à leur aise à acquérir, à un prix beaucoup plus bas, ce que l'on nomme des queues de cargaison ou nègres de rebut, mais de tous les marchés désavantageux que la pénurie d'argent fait contracter, celui-ci est un des plus mauvais (2).

Dans tous les cas, le nouveau colon ne peut rien faire de

(1) « Lorsqu'un navire négrier est arrivé en Amérique et après avoir mouillé dans le port qui lui est assigné par ses armateurs, le capitaine fait part de sa mission aux officiers de l'Amirauté qui se transportent, accompagnés d'officiers de santé, à son bord, pour y faire la visite, et s'assurer s'il n'existe, parmi ces nouveaux venus, aucune maladie contagieuse, et d'après cette visite, ils indiquent le jour auquel la vente des nègres doit se faire. L'ouverture de cette vente s'annonce par la décharge de plusieurs coups de canon pour avertir les habitants et les inviter à se transporter à bord, afin d'y faire le choix des nègres dont ils ont besoin. L'esclave des deux sexes est alors exposé nu aux regards des personnes qui veulent en acheter, afin qu'elles puissent juger si le sujet est bien conformé et n'a point de maux cachés. Ces précautions n'empêchent pas que l'habitant ne soit quelquefois trompé, car les chirurgiens des navires négriers dissimulent ou masquent les défauts d'un nègre, à peu près comme le maquignon fait en France à l'égard d'un cheval qu'il veut vendre. » (Ducœurjoly, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, I, 12.) Cet examen n'etait pas sans provoquer des scènes de haut goût. « On a vu ici, raconte Girod-Chantrans, plusieurs dames *assez connaisseuses* pour aller faire elles-mêmes leurs emplettes à bord des bâtiments négriers. Elles inspectaient et maniaient avec attention certaines parties, prétendant y trouver des signes, moins équivoques que dans toute autre, de la bonne ou mauvaise santé des nègres. » (Girod-Chantrans, *Voyage d'un Suisse*, 209.)

(2) Laujon explique ce qu'on appelait *queues de cargaison*. C'étaient des nègres atteints de maladies qui empêchaient de les vendre comme valides puisqu'on était forcé de les soigner sans leur imposer de travail. Il en acheta six. « Ces malheureux étaient nus. Je commençai par leur donner chemises, pantalons et mouchoirs et les fis aussitôt après entrer en traitement. » (De Laujon, *Souvenirs de trente années de voyages*, I, 294-295.)

mieux que de donner ses premiers soins à se loger lui et ses nègres, à défricher incessamment le terrain qu'il destine à porter des bananes, du manioc, des patates, des ignames, etc., à se monter une basse-cour, à acquérir des bestiaux, et en attendant qu'il puisse subsister du produit de ces différents objets, à se pourvoir de salaisons, de biscuits, etc. Je ne crois pas que cette première dépense puisse être fort au-dessous de 3 à 4000 livres.

L'esprit d'ordre est plus rare que l'on ne pense. Il est cependant très nécessaire de ne pas en manquer dans le début d'un établissement, car sans compter la perte de temps qu'entraînent les faux travaux, je regarde comme une précaution indispensable, celle d'établir, autant qu'il est possible, son manoir à portée de l'eau, dans une position aérée et au centre de sa possession. C'est de là que doivent partir les travaux afin de pouvoir les étendre à la circonférence à mesure que les moyens de culture se multiplient et surtout afin d'économiser le temps qu'absorbent les longs trajets. Mais ce mode et ces moyens d'établissement ne sauraient convenir à celui d'une sucrerie qui demande des mesures bien différentes, des fonds bien plus considérables, et dont l'entreprise ne peut être faite que par le riche qui veut encore s'enrichir.

Presque tous les nouveaux habitants découvrent plus de terrain qu'ils ne peuvent en cultiver d'abord et cela entraîne le double inconvénient de priver la terre d'une partie des principes de sa fécondité et d'absorber un temps qui pourrait être mieux employé. J'ai déjà souvent regretté que ce pays-ci n'ait pas encore produit un seul cultivateur assez instruit, pour écrire un traité d'agriculture dont l'usage serait d'une utilité inappréciable pour le nouveau colon. Si je n'ai pas une fausse idée des devoirs que le bien public impose au Gouvernement, il me semble que ce serait à lui à ordonner et à payer cet ouvrage élémentaire. On pense généralement, et je crois aussi, que l'usage de mettre le feu aux bois abattus est le meilleur, en ce que les cendres servent de premier engrais au sol humide et froid de ces antiques forêts. Par quel autre agent que le feu parvien-



Vu du port de l'acul du Petit Goave.

Dessin d'Ozanne, gravé par N. Ponce. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

drait-on à déblayer ces immenses abatis? Seulement je voudrais que l'on procédât à cette opération avec plus de réflexion, qu'on eût la précaution d'extraire une certaine quantité de bois précieux et surtout que l'on ne brûlât pas soixante arpents de forêt pour ne cultiver que dix arpents de terre. Il n'y a aujourd'hui presque point de particulier aisé en Angleterre et en Hollande, dont tous les meubles ne soient en bois d'acajou, tandis qu'en France, ils sont une espèce de curiosité que l'on ne trouve guère que dans les boudoirs des jolies femmes et des jolis garçons. D'où l'on peut conjecturer que notre industrie a encore ce caractère puéril qui s'occupe beaucoup plus des caprices de la vanité que des besoins de la multitude, tandis qu'elle néglige une infinité de ressources dont les États commerçants, nos voisins, savent tirer un parti très avantageux à l'aisance générale.

Le café est aujourd'hui la denrée à la culture de laquelle la majeure partie des colons s'adonne. Ceux qui ne commencent point avec des fonds assez considérables pour pouvoir attendre trois ans que le produit d'une caféière leur donne de quoi vivre, étendre leurs travaux et se libérer des engagements qu'ils ont contracté, trouvant dans le coton, qui se recueille au bout de six mois, de quoi subvenir à une partie de leurs besoins, feront donc bien d'associer sa culture à celle du café, mais ils éviteront l'erreur assez commune d'entremêler indistinctement deux productions qui demandent l'une une terre grasse et profonde, l'autre un sol chaud et léger. L'appétit vient en mangeant, dît un vieux proverbe. La plupart des colons, au lieu d'employer le prix de leurs premières récoltes à acquitter des dettes ruineuses, les destinent à acheter un plus grand nombre de nègres, c'est-à-dire à contracter de nouvelles dettes, sans avoir calculé d'avance si le bénéfice que leur fait espérer le produit d'une culture plus étendue, compensera la différence, toujours très considérable, entre le crédit et le comptant. Peut-être en est-il ainsi pour le très petit nombre d'hommes que la nature a doués d'une force de raison qui ne se laisse jamais égarer par de faux calculs.

Mais dans quel inextricable labyrinthe d'embarras et de pénurie cette méthode n'entraîne-t-elle pas celui qui, avec moins de modération que de vanité et d'ambition, n'a pas plutôt fait quatre pas dans le chemin de la fortune, qu'ébloui par l'éclat des richesses qu'il voit en perspective et croyant dès lors pouvoir anticiper sur l'avenir, se hâte d'épuiser ses moyens de succès pour s'en procurer de nouveaux et se donne, dans sa médiocrité présente, des jouissances auxquelles pourrait à peine suffire sa future opulence? Et pour peu que l'on considère l'espèce d'hommes qui passent dans les colonies, on verra qu'il n'est guère possible que cela soit autrement. Pauvres, par conséquent tout à fait étrangers à l'économie d'un bien dont ils n'ont jamais connu l'usage, d'autant plus avides de jouissances qu'ils ont été plus sensibles aux privations, très accessibles à l'orgueil qui s'empare de toute espèce de parvenu, leur premier besoin sera toujours de jouir et leur première jouissance de s'entourer de tout ce qui, en flattant leur petite vanité, pourra éloigner le souvenir de leur misère, car il ne faut pas croire que dans la lutte qui s'établit entre l'amour-propre et l'avarice, la victoire demeure toujours à la dernière. Plus ils auront senti leur première nullité, plus ils se hâteront d'acquérir tout ce qui donne la considération.

Je n'ignore pas que le crédit est chose également avantageuse au débiteur et au créancier, lorsqu'il a pour objet une entreprise utile et dont, en dernier résultat, le bénéfice excède les intérêts. Je n'ignore pas que le crédit est l'âme des sociétés policées. Je sais qu'il faut bien que la proportion entre les bénéfices et les intérêts de l'emprunt ne soit pas toujours rompue ici, puisqu'en effet des cultivateurs y ont fait et y font encore de grandes fortunes. Mais outre que ces fortunes n'ont pas toujours été faites à l'aide du commerce et de son crédit, il n'en restera pas moins vrai que les exemples de ce genre sont beaucoup moins communs que l'on ne pense et qu'ici, comme ailleurs, il faut, pour atteindre à une prospérité, joindre beaucoup de bonheur à beaucoup de sagesse. Ce qu'il y a à la fois de

plaisant et de ridicule, c'est le sérieux avec lequel le commerçant fonde ses droits à la reconnaissance du colon sur ce qu'il n'exige de lui aucun intérêt pour les avances qu'il est dans le cas de leur faire. Il est en effet d'usage de n'en stipuler aucun dans les transactions qui ont lieu entre le commerce et les habitants. Mais quel est le novice en affaires qui ne sache pas que tout le secret de cette prétendue générosité se borne à comprendre l'intérêt dans le principal et n'est dès lors qu'un misérable subterfuge derrière lequel le prêteur croit se mettre à l'abri du reproche d'usure?

J'ai assigné le produit des premières récoltes au paiement des dettes, car il n'est pas moins vrai ici qu'ailleurs que qui paie ses dettes s'enrichit. Cette précaution n'empêchera pas le nouveau colon de prélever sur le produit de quoi se loger plus commodément qu'il n'a pu le faire dans l'origine, de procéder à la construction de glacis, soutes, moulins, cases, etc., de se meubler et d'acquérir des nègres domestiques, article très cher dans la dépense à laquelle l'assujettit sa position, car s'il les tire de son atelier, outre l'embarras de les former au service de sa maison, le travail d'un nègre étant estimé de douze à quinze cents livres, chacun de ses esclaves représente une somme de 40 000 à 50 000 francs prise sur le fond de sa fortune, et s'il les achète tout formés, il est à présumer que celui qui les lui vend sur le même pied n'oublie pas d'y joindre les frais d'éducation. Il lui sera difficile de pourvoir aux deux derniers articles avec moins de 30 000 à 40 000 francs. A la vérité, lorsqu'il en est là, il peut se dire établi et fonder de justes espérances sur l'avenir. Mais observez que pour en arriver à ce point, c'est-à-dire à la quatrième année, il lui en aura coûté de 40 000 à 50 000 livres, non compris à peu près 20 000 francs dont il reste débiteur pour l'achat de ses dix premiers nègres, et que si par leur moyen, il est parvenu à défricher et planter cent carreaux de terre, les travaux de l'entretien de la récolte vont désormais exiger un nombre bien plus considérable d'esclaves et demandent par conséquent de lui un nouveau déboursé que

l'on ne peut guère estimer au-dessous de 100 000 livres.

Sur dix Européens qui s'établiront à Saint-Domingue, sept au moins retourneront dans leur patrie du moment où ils croiront pouvoir y vivre dans l'aisance. Ceux dont les caractères ou les goûts répugnent assez aux mœurs coloniales pour désirer de n'avoir plus rien de commun avec les colons, lorsqu'ils trouvent un acquéreur solide, vendent leur propriété ou à termes ou comptant. D'autres, jaloux de se conserver une propriété précieuse, confient la gestion de leurs biens à un gérant auquel on donne un traitement fixe ou une part dans le produit et se nomment un procureur chargé de le surveiller. C'est s'exposer à bien des embarras, car si le gérant n'est pas le plus probe des hommes, aucune surveillance ne l'empêchera de faire sa propre fortune aux dépens de celle de son commettant. Le choix d'un procureur offre aussi de grandes difficultés, car si vous le prenez dans la classe de vos égaux, c'est-à-dire dans celle des *habitants*, ses propres affaires ne lui permettront de donner aux vôtres qu'une attention bien superficielle, et si vous vous adressez à un homme de loi, à un procureur de fait et de profession, quoiqu'il y ait des honnêtes gens partout, vous connaissez le vieux préjugé contre cette classe d'hommes, et dès lors il ne serait pas impossible que vos intérêts ne se trouvassent mal de la collusion qui pourrait s'établir entre le procureur et le gérant. J'en appelle à l'expérience de la plupart des propriétaires résidant en Europe.

Au Port-au-Prince, juillet 1790.

Un hasard heureux m'a, en arrivant ici, fait trouver un vaisseau qui met demain à la voile et que je charge de mes dernières lettres. Je ne sais trop où je serai quand elles parviendront en France, mais ce ne sera certainement pas à Saint-Domingue, car je m'embarque moi-même dans trois jours.

Le désir de connaître avec plus de détail l'espace compris entre les deux côtes du sud et de l'ouest, m'ayant dé-

terminé à prendre un chemin différent, mais beaucoup moins praticable que la route ordinaire, j'envoyai mes équipages d'avance et je partis à cheval suivi du même nègre qui m'avait accompagné à mon premier voyage. Je m'étais arrangé pour me rendre d'une traite à Léogane et rien ne m'en eût empêché, si un orage survenu dans l'après-midi n'eût tout à coup grossi les torrents que j'avais à traverser, de façon à me faire perdre beaucoup de temps à chercher, le long de leurs bords, des gués où je ne risquais pas de me noyer ou d'être entraîné par l'impétuosité de leur courant. La nuit me surprit au milieu de ces déserts, percé jusqu'aux os, réduit à l'impossibilité d'atteindre mon but avant le jour, et nos chevaux si exténués de fatigue et de faim que je m'étais décidé à les laisser paître dans la première savane et à passer la nuit à l'ombre de quelque arbre. Cette résolution affligea beaucoup mon nègre qui, à l'approche de l'orage et des ténèbres, m'avait plus d'une fois montré dans l'éloignement des habitations où il me garantissait que je serais le bienvenu, mais où je refusai toujours de me rendre, dans la crainte d'y trouver de nouvelles raisons de déplorer la décadence de l'hospitalité à Saint-Domingue. En furetant de droite et de gauche pour trouver un emplacement favorable à l'exécution de mon projet, je fus tout à coup frappé d'une clarté sur laquelle je me dirigeai. C'était la lumière d'une petite plantation appartenant à un procureur de Léogane et dans laquelle je trouvai une négresse ménagère, qui exerça envers moi une hospitalité beaucoup plus attentive que je ne l'aurais peut-être trouvée chez bien des blancs.

Comme je n'avais pas même une chemise de rechange avec moi, la nécessité de faire sécher tout ce que j'avais sur le corps m'eût réduit à passer le reste de la soirée dans le parfait état d'innocence de notre premier père, si la bonne négresse ne fût venue au secours de ma pudeur avec une vieille paire de pantoufles, une veste sans manches, qui composait toute la garde-robe champêtre du propriétaire, et un vieux jupon à elle, dont je me ceignis les reins. Ce fut dans ce costume d'amazone que je mis à

table auprès d'un grand feu, pendant que la négresse, qui m'avait préparé à souper, m'arrangeait un lit dans lequel j'aurais dormi moins profondément que je fis, si je m'étais laissé troubler par les inquiétudes que devait me donner l'opinion où l'on est dans ce pays-ci, que les pluies y sont mortelles lorsqu'elles surprennent le voyageur au point de le pénétrer jusqu'à la peau. Je veux bien croire que leur effet naturel étant de répercuter la transpiration, cela peut avoir des suites fâcheuses. Mais il me semble que pour en prévenir les suites, il suffit de rétablir cette transpiration le plus tôt possible, ce qui dans un climat tel que celui-ci, n'est pas une chose très difficile.

Je n'attendis pas le jour pour me remettre en route par un temps aussi beau qu'il avait été vilain la veille. Après deux heures de marche, j'atteignis le revers des montagnes qui verse sur la plaine, dont l'aspect, terminé par la mer et animé par le soleil levant, formait, du point élevé d'où je le voyais, un spectacle charmant.

Descendu dans cette plaine, je trouvai le long du chemin un grand nombre de tourlouroux, autrement dit crabes de terre, lesquels établis à l'orifice du trou qui leur sert de retraite semblent être là pour y prendre le frais et se retirent à l'approche des voyageurs, en faisant sonner leurs tenailles, comme pour avertir le voisinage de l'approche de l'ennemi. Quoiqu'il me paraisse assez douteux, s'il est vrai, comme on le dit, qu'il aient mangé vif le célèbre Francis Drake, je me suis cependant convaincu que ces animaux carnivores habitent de préférence les environs des cimetières, dont ils dévorent les cadavres, ce qui, cependant, n'empêche pas les nègres d'en manger autant qu'ils peuvent en attraper.

Moins distrait cette fois que je ne le fus à ma première sortie des montagnes, où l'habitude de ne voir que des rochers, des précipices, des bois, me faisait avidement parcourir l'ensemble d'un paysage tout à fait nouveau pour moi, je n'avais fait qu'apercevoir un amas de superbes palmistes situés à la droite du chemin et tout à fait isolés dans une plaine de douze à treize lieues de long sur quatre

dans sa plus grande largeur. A l'aspect de cette belle colonnade, on n'a plus besoin de se demander où les sculpteurs de l'Antiquité ont pris le modèle et les proportions de celles qui décoraient les palais des rois et les temples des dieux.

J'ai trouvé à mon arrivée ici deux choses auxquelles je m'attendais: un bâtiment pour me rendre dans les Etats-Unis et des têtes très exaltées par les progrès de la révolution. Je suis arrivé à Saint-Domingue sur la *Vénus*, j'en partirai sur la *Flore*. Ces noms gracieux sont d'un bon augure, mais j'ai trouvé cette île atteinte des premiers symptômes de la fièvre politique, et je la laisse dans les premières convulsions du délire. Ni l'Assemblée coloniale, ni le gouverneur, M. de Peynier, ne me paraissent dans les principes que les circonstances exigent. Si l'une donne trop d'étendue au pouvoir dont elle se trouve investie, l'autre, mal conseillé par un jeune homme plus ardent que sage (1), déploie tour à tour une raideur et une faiblesse qui ne peuvent qu'enhardir les factieux ou rebuter les gens sages. Je ne vois qu'un moyen de sauver la colonie, c'est que la révolution s'y opère par ceux mêmes qui voudraient inutilement en retarder les progrès. Ils ne peuvent plus l'arrêter, mais ils peuvent encore la diriger. La masse des colons, les commerçants, tous les employés de l'Administration ont un égal intérêt à maintenir l'ordre. Ils se réuniront avec empressement au gouverneur pour déjouer les ténébreuses intrigues des malveillants qui travaillent à soulever les gens de couleur et les nègres. Ces coupables perturbations sont, à n'en point douter, des émissaires secrets de la secte connue sous le nom d'Amis des Noirs. Que veulent donc ces gens-là? Et, en supposant qu'ils parviennent à faire triompher leurs principes, quel

(1) Le chevalier de Mauduit, colonel du régiment du Port-au-Prince, qui avait servi sous Rochambeau dans l'armée d'Amérique, fut massacré quelques mois plus tard par les soldats mêmes qu'il avait jadis employés pour dissiper l'Assemblée coloniale, bien qu'il se fût réfugié pour fuir leur fureur au sein de cette assemblée, jadis son adversaire.

avantage se promettent-ils de leur victoire? Serait-ce l'abolition de l'esclavage? Mais il est prouvé qu'elle amènerait la ruine des colonies. Et comment cette ruine, qui entraînera celle du commerce métropolitain, peut-elle intéresser le bonheur et les habitants de la métropole? Pense-t-on peut-



Vue de la ville du Petit Goave.
Dessin d'Ozanne, gravé par N. Ponce.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

être faire cesser la consommation des denrées coloniales avec l'esclavage qui les produit? Il faut bien peu connaître le pouvoir de l'habitude tournée en besoin pour se bercer d'une pareille chimère. Quel nom faut-il donc donner à la politique absurde, au *civisme* extravagant, à l'humanité barbare qui, pour soustraire quelques Africains à un esclavage que l'on peut adoucir, condamnent la France à perdre la somme immense du numéraire avec lequel il faudra, à l'avenir, solder à l'étranger ces mêmes denrées qu'il ve-

nait acheter chez elle. N'est-ce donc rien que deux cent cinquante à trois cent millions que les colonies versent annuellement dans le commerce de la métropole, où ils font vivre de cinq à six millions d'individus?

Je vois avec peine que l'esprit de vertige a déjà fait de tels progrès parmi les habitants qu'à table même, entourés de mulâtres et de nègres, ils se permettent, sur la liberté, des discussions de la plus haute imprudence. Bientôt les esclaves des habitations voisines, en commerce avec ceux de la ville, rapporteront chez eux et commenteront à leur manière les propos qu'ils auront entendus... « Si ces blancs ne sont libres que d'aujourd'hui, diront-ils, qu'étaient-ils donc hier ? Des esclaves comme nous ? » Et Dieu me préserve d'être témoin des conséquences de ce raisonnement! Discuter les droits de l'homme devant de pareils hommes, qu'est-ce autre chose que leur apprendre que le pouvoir réside dans la force, et la force dans le nombre ? Voulez-vous savoir mon dernier mot sur ce pays-ci? C'est que plus j'apprends à connaître les hommes qui l'habitent, plus je me félicite de le quitter. J'y étais venu avec la noble ambition de ne m'occuper uniquement que de ma fortune ; mais destiné à être maître, par conséquent à avoir des esclaves, j'ai vu, dans la nécessité de vivre avec eux, celle de les étudier pour les connaître, et je pars avec beaucoup moins d'estime pour les uns et de pitié pour les autres. Quand on est ce que sont la plupart des *habitants*, on est fait pour avoir des esclaves. Quand on est ce que sont la plupart des esclaves, on est fait pour l'être. Tout le monde est ici à sa place.

En mer, août 1790.

Je ne m'attendais guère que les derniers instants de mon séjour à Saint-Domingue dussent être marqués par un événement dont l'issue pouvait m'y retenir plus longtemps que je n'aurais voulu, si je n'avais jugé à propos de ne prendre aucune part active dans une querelle où l'exagération dominait également des deux côtés, non que je ne me fusse prêté avec bien du plaisir à contribuer de toutes mes forces

au succès de toute entreprise qui eût pu ramener la concorde ; mais voyant, après plusieurs jours d'attente, que rien ne se décidait et qu'après avoir débuté par une précipitation irréfléchie, on ne prenait aucune mesure prompte et vigoureuse pour la soutenir, je me suis embarqué le 10 au soir et nous avons mis à la voile une heure après.

Je laisse aux gazettes, aux rapports des deux partis, le soin de rapporter ce qui s'est passé et que je regarde comme un très mauvais présage du sort futur de la colonie. Quels que soient les motifs qui ont déterminé la conduite respective des deux partis, tous deux ont manqué de prudence et de modération : l'Assemblée coloniale, en prenant le costume armé, les allures sinistres d'une conspiration ténébreuse ; le Gouvernement, en ne lui opposant que la force et des voies de fait qui n'ont abouti qu'à répandre le sang, tandis que, fort de son ancienne influence, de l'opinion publique et du vœu bien prononcé de tous les honnêtes gens, il lui eût été si facile de dissiper, sans coup férir, une assemblée que sa mauvaise composition, son mauvais esprit, ses mesures hostiles avaient déjà privée du secours de l'opinion, généralement déclarée en faveur de toute démarche sage et ferme qui tendrait à maintenir l'ordre et le repos. Malheureusement la force tutélaire, dont on devait attendre ce bienfait, s'est trouvée composée de deux éléments, dont la combinaison n'a jamais produit que des malheurs : d'une part, l'incertitude tâtonnante dans celui qui bégaie des ordres ; de l'autre, trop d'ardeur et de confiance dans celui qui les sollicite avec plus de chaleur que de réflexion et les exécute avec plus d'impétuosité que de prudence.

La préférence donnée à la cocarde blanche sur la tricolore ne pouvait être que très méritoire dans celui qui la regardait comme l'enseigne de son dévouement, mais en supposant qu'il eût joint à quelque condescendance à cet égard la ferme déclaration de maintenir à tout prix l'ordre que de coupables perturbateurs troublaient, je ne doute nullement qu'un acte de complaisance, qui dès lors ne pouvait plus être regardé comme une preuve de faiblesse, n'eût produit le meilleur effet, en ôtant à ses ennemis la ressource de

calomnier ses intentions. La suite des événements décidera si mon opinion est bien ou mal fondée.

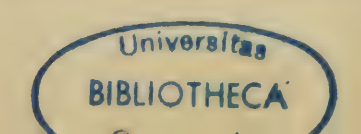
Réveillé en sursaut par le confus mélange de cris tumultueux, d'interpellations vagues, de gémissements sourds, entremêlés du cliquetis des armes, de coups de fusil et de canon, au milieu du désordre, accru par les ténèbres de la nuit, d'une ville dont une partie se précipite au-devant du danger qu'elle veut fuir, tandis que l'autre, immobile de peur, conserve à peine ce qu'il faut de présence d'esprit pour se cacher, croiriez-vous que j'ai souri en voyant certains hommes, dès longtemps révoltés de ne pas unir aux trésors de l'opulence les faibles prérogatives qui consolent la noblesse de sa pauvreté, tremblants aujourd'hui pour des propriétés plus solides que ne le sont de vains titres d'honneur, se joindre à l'aristocratie qui pouvait encore sauver leurs magasins et leurs créances des mains de l'Égalité de fortune et de la Liberté de prendre ? J'ignore si cette première leçon rendra désormais l'égoïsme plus sage et la vanité plus modeste ; mais, dans le cas où les événements nécessiteraient le sacrifice d'une victime, il n'y aurait pas grand mal que les ravages de la flamme allumée par les prêtres de Plutus se bornassent à l'incendie de son temple. Quoi qu'il en arrive, j'ai laissé l'Assemblée législative, dispersée à coups de canon, en fuite, le pouvoir un peu trop exécutif et assez embarrassé de sa victoire, incertain sur ce qu'il doit faire pour en justifier la nécessité et en recueillir le fruit, le public dans l'état de stupeur et d'incertitude qui succède aux commotions violentes, et mon ami le commerce, très satisfait d'avoir sauvé ses magasins et très occupé du soin de les mettre hors de la portée des atteintes du peuple souverain. Quant à moi, j'emporte sur Saint-Domingue une opinion qui n'est pas celle de tout le monde. C'est que l'arbre de la Liberté m'y paraît une production si étrangère à toutes les convenances locales, que je parierais qu'il n'y réussira pas mieux que l'arbre à pain.

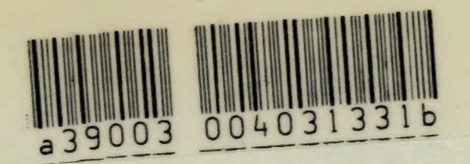
FIN

TABLE DES CHAPITRES

TABLE DES GRAVURES

Imprimerie F. Schmidt, 5-7, avenue Verdier, Montrouge (Seine).




a39003 004031331b

